

Actes du Colloque international de Meknès

17-19 mars 2011

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES PAYS DU SUD

Atelier 12

VIEILLESSE ET TERRITOIRES

Président : Béatrice LECESTRE-ROLLIER

Anthropologue, CEPED UMR 196 Université Paris Descartes-
INED-IRD

Rapporteur : Voahirana Tantely Annick ANDRIANANTOANDRO

Doctorante, CEPED, Université Catholique de Madagascar

Vieillir à Bamako

Espaces de vie et relèves familiales dans la transition démographique et urbaine du Mali

Monique BERTRAND,

Institut de Recherche pour le Développement,
UMR 201 Développement et Sociétés, Université de Paris 1-IRD
France

La population âgée du Mali ne s'inscrit ni un contexte de vieillissement démographique, ni dans un régime de protection sociale et d'assurance vieillesse généralisée. Dans la diversité démographique et économique des Suds¹, le milieu urbain malien porte au contraire les caractéristiques d'une transition démographique amorcée mais non achevée. La population de Bamako vient à nouveau de doubler dans la dernière décennie (RGPH, 1998 et 2009) pour atteindre 1,8 million d'habitants. La charge économique des moins de vingt ans (52,1 % des Bamakois en 1998), et les faiblesses quantitatives et qualitatives de l'emploi des 20-40 ans (32,8 %), continuent de peser sur les classes d'âge les plus maigres vers le haut de la pyramide des âges, en particulier pour le coût de la résidence. Dans le même temps, les citadins de plus de 60 ans qui nous intéresse, 3,5 % de la population, relèvent de générations dans lesquelles la migration depuis le monde rural, ses attendus de retour financier et de redistribution de bénéfices sociaux, sont fortement représentés. Ils continuent de marquer la définition des rôles et des rapports aînés / cadets, quand les générations nées plus tard en ville démontrent mieux la fragmentation des responsabilités familiales.

Menée en juillet 2008 et juillet-octobre 2009, l'enquête « Ego Fratries Générations »² décrit ici la recomposition des espaces de vie de deux séries de lignées maliennes, en partant des conditions de vie de 30 « vieux »³ nés dans les années 1940. Dans cette tranche d'âge 60-78 ans, le recul biographique est quasi-complet. De l'histoire individuelle à l'histoire familiale, il offre à l'analyse une double perspective intergénérationnelle : vers les ascendants d'ego et vers sa descendance. L'entretien détaille donc d'abord les parcours individuels selon une commune grille de questions ouvertes relatives aux mariages, aux lieux de vie, aux étapes de travail et d'insertion urbaine, ainsi qu'aux rapports d'ego avec ses communautés d'origine. Appliqué systématiquement dans l'échantillon, ces cinq modules interrogent ce qui « fait la différence » dans une strate *a priori* homogène en âge, régions de naissance et destination urbaine. La collecte débouche ensuite sur une seconde grille d'information de trois générations permettant de confronter ego à ses parents et tuteurs, ses « frères et sœurs », et les enfants qu'il a éduqués, hébergés ou confiés. Ce corpus de proches familiaux ouvre une perspective de modélisation des espaces de vie tracés par les « vieux ».

¹ Antoine P., Golaz V. (eds.), 2010, « Vieillir au Sud : une grande variété de situations », *Autrepart*, n° 53 : 3-15.

² Projet « Mobilités ouest-africaines » coordonné par Monique Bertrand : Programme ANR-AIRD « Les Suds » / UMR 201, 2008-2011.

³ La désignation est reprise du terrain et ne participe d'aucune stigmatisation.

Le choix des deux groupes de lignées est raisonné selon la variable d'origine au Mali, différenciant les régions économiques du nord et de l'ouest du Soudan colonial : la première correspond aux régions administratives actuelles de Gao et de Tombouctou, dont les natifs représentaient 7 % de la population de la capitale en 1998 ; la seconde est restreinte aux trois cercles de Kayes, Bafoulabe et Kita de la région administrative de Kayes, dont les natifs représentaient 10 % de Bamako en 1998. Leurs « ressortissants », dont sont issus des cadres de la première République malienne, ont commencé à y migrer plus tôt que les « gens du Nord », qui s'y installent dans le temps des grandes difficultés nationales : sécheresses sahéliennes, refoulements de migrants internationaux, ajustement structurel de l'économie, qui ont marqué les années 1970 et 1980.

A l'appauvrissement structurel du pays s'ajoute donc la précarité de parcours professionnels qui n'apparaissent pas totalement bouclé après 60 ans. Du fait d'emplois dans le secteur informel, la plupart des actifs bamakois se maintient en effet dans l'activité économique après l'âge supposé de la « retraite ». Seul le groupe de l'Ouest malien déroge en partie au statut de petit travailleur indépendant, hors régimes sociaux, en faisant jouer des compétences plus techniques et un emploi salarié à la Régie du Chemin de Fer du Mali, aujourd'hui liquidée. La problématique de la précarité qui est ici développée conjugue donc de « micro » ajustements biographiques et des contraintes « macro » d'insertion dans les contextes malien, ouest-africain et bamakois. Découle-t-elle de la seule mesure à l'enquête, dans le moment du vieillissement individuel, en particulier l'insécurité foncière et résidentielle à laquelle font face ces migrants ? Ou remonte-t-elle aux régions de départ et aux attentes sociales forgées dans les lignées d'origine ? Comment les rapports intergénérationnels viennent-ils à la fois appuyer le statut d'aîné dans sa vocation à capitaliser et redistribuer des ressources familiales, et le surcharger de dépendants inactifs en transition vers l'âge adulte et vers des comportements plus individualisés ?

Dans le corpus considéré, la précarité se trouve en effet illustrée par

- le maintien d'ego dans un emploi au moins partiel ou sa nécessité économique contrariée par une maladie ;
- des métiers qui n'ont que peu anticipé sur le vieillissement : faiblesse des qualifications, identités professionnelles incertaines, activités d'opportunités gérées dans la survie plus que dans la maîtrise des risques, « réalisations » limitées à la construction d'une maison, investissements scolaires faibles ;
- la fixation dans une périphérie « irrégulière » du District de Bamako, à laquelle s'ajoute, depuis les années 1990, le surcoût d'une normalisation foncière clientéliste et spéculative sous la Troisième République. Dans cet environnement urbain médiocre, la présence de locataires dans l'échantillon (7 sur les 15 de la première strate d'enquête), rappelle un rapport numérique avec les propriétaires qui se trouve atteint à Bamako dès le recensement de 1987⁴.

Couplant les biographies individuelle et familiale, la collecte qualitative débouche donc sur une analyse plus quantitative qui suit les changements migratoires, économiques et urbains depuis le « troisième âge colonial », à partir des années 1940, jusqu'à « la lutte contre la pauvreté », à l'entrée dans le nouveau millénaire. Elle ne se place pas sur le terrain de la validité statistique, mais cherche à contrôler les effets d'âge, de génération, et de contexte qui pèsent sur les conditions de vie actuelles des plus de 60 ans.

⁴ BERTRAND M., 2011, De Bamako à Accra. Mobilités urbaines et ancrages locaux en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala.

Figure 1 : Ressortissants du Nord malien enquêtés à Sikoro et Banconi de Bamako



A titre expérimental, on ne retient dans cette communication que les résultats tirés du groupe des 15 natifs des régions de Gao et de Tombouctou⁵. Ils ont été enquêtés un secteur septentrional non loti qui s'urbanise à partir des années 1970, quand ces migrants commencent à monter en force à Bamako. L'échantillon ne vise pas à traduire une concentration spatiale, mais met en rapport l'étalement urbain de l'époque et un moment décisif de reconversion vers la capitale malienne, depuis un espace migratoire plus complexe. Il génère un corpus de noms de lieux et de personnes reliées à ego dans les proportions suivantes :

- 115 étapes biographiques depuis la naissance d'ego, soit 7,7 lieux de vie par itinéraire individuel ;
- 359 individus reliés sur trois générations à ego, soit 23,9 personnes informées par histoire familiale ;
- 582 lieux de vie identifiés par ego pour ce corpus d'ascendants, de pairs en génération et de descendants.

C'est dans ce format méthodologique que sont abordées deux enjeux du vieillissement d'hommes entrés dans la vie d'adulte à l'indépendance malienne. La première question engage leurs références à l'origine : les contrats migratoires forgés au sein de familles rurales se trouvent-ils reconduits en ville ? Des migrations intermédiaires, notamment à l'étranger, en ont-elles perturbé les responsabilités dès avant l'installation dans la capitale malienne ? Et au final, la précarité des « vieux » à l'enquête découle-t-elle des seules conditions de ce terminus migratoire, ou du fait que celui-ci a coïncidé avec des difficultés plus structurelles pour le pays et sa capitale ? La seconde observation porte sur la relève familiale construite par les « vieux ». Outre les données quantitatives du corpus, elle mobilise les entretiens qualitatifs et la forte tension discursive qui s'y manifeste entre norme et défaillance, en matière de responsabilité familiale et de respect des rôles aînés / cadets. Les perspectives de résidence, de mariage, de formation et de travail restent-elles concentrées sur Bamako ? Sont-elles les mêmes pour les enfants d'ego et pour d'autres jeunes qu'il a hébergés ? Selon quels sens dépendances et solidarités intergénérationnelles fonctionnent-elles ?

⁵ Les discussions dépassent en moyenne quatre heures, sur deux entretiens, et débouchent sur une transcription en 402 pages des deux volets biographique et pluri-générationnel.

1. Construire une vie, modéliser un vieillissement entre précarité structurelle et précarité individuelle

Les natifs du nord du Soudan colonial ont en moyenne 66 ans à l'enquête, soit près de deux décennies de plus que l'espérance de vie malienne à la naissance⁶. Le fait de vivre à Bamako assure en général de meilleures conditions de vie et d'accès aux soins⁷, et cette installation urbaine apparaît bien sans retour dans les entretiens menés. Mais elle s'y traduit dans des termes économiques souvent frustrants que l'on résumera en « toujours dans le travail » et « pas toujours dans la propriété » en 2008-2009.

1.1. Chronique d'une précarité annoncée ?

L'approche longitudinale permet en effet d'examiner les conditions du vieillissement, ici d'amont à aval des biographies considérées plutôt que rétrospectivement depuis leur terme, et de ne pas en réduire les facteurs explicatifs au seul terme migratoire. De ce point de vue, les « vieux » enquêtés présentent des faiblesses de « capacités » socio-économiques qui ne sont ni moins ni plus marquées pour leur futur que pour d'autres représentants de la même génération née dans un Soudan alors très rural.

L'échantillon se partage à parts égales entre des enfants grandis auprès de leurs parents et des enfants éduqués par un autre « tuteur », terme social et non juridique, souvent associé à la lignée maternelle dans la région d'origine. Alors qu'ego deviendra lui-même tuteur d'enfants de ses frères et sœurs, la distance qu'il aura prise en s'installant à Bamako le démarquera de ses pères et de mères classificatoires qui ont contribué à l'éduquer ailleurs.

Le niveau d'étude est également faible, sinon réduit à zéro. Pour neuf des « vieux » enquêtés, les rares années d'« école française » ont été vécues dans la contrainte coloniale et dans l'évitement qu'elle a suscitée chez une population soucieuse de retenir ses aides-familiaux au gardiennage des animaux et au travail des champs ; au mieux de les amener à « suivre les maçons », à « accompagner les pirogues de marchandises » ou à « faire le boy popote » dans les chefs-lieux de canton. La capacité à s'exprimer en français, qui ne concerne qu'une minorité, s'est forgée plus tardivement dans la migration en ville. Les discriminations de la scolarisation deviendront surtout déterminantes dans la génération des enfants dont ego assurera la charge à Bamako.

Les nécessités précoces du travail n'ont pourtant pas débouché sur des trajectoires professionnelles directes. A l'exception des ressortissants de Tombouctou, qui profitent d'une culture technique de maçonnerie et d'une fréquente orientation vers la restauration, il est même souvent difficile de les résumer à un « métier », ou un emploi plus durable que les autres. Les activités de service exercées dans les quartiers urbains ont été multiples ; elles ont nécessité peu de capital d'entrée (blanchisserie, petite revente) mais ont dégagé de faibles bénéfices ; elles se sont montrées sans cesse tendues entre le « j'ai bien gagné dans ça » et le « ça a été bousillé quand je suis parti en visite au village » ; entre la « chance », assimilée à un destin personnel et à une bienveillance divine, et la « trahison », imputée aux pairs d'origine. Elles ont surtout fluctué sur des cycles d'épargne laborieuse et de gestion incertaine d'un petit fond de commerce, gradant les revenus du commerce de trottoir à la boutique de quartier et à ses revers de fortune. Ces changements, qui n'ont maintenu que le statut d'actif « indépendant » dans l'emploi informel, s'alignent de plus sur ceux des lieux de vie. Ils

⁶ OMS Mali : *heald profile*, 2010 : 48 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes (données 2008).

⁷ 158 décès pour 1 000 naissances vivantes en milieu urbain, 234 en milieu rural (World Health Statistics, 2010).

participent du déroulement biographique depuis l'apprentissage jusqu'à la « fatigue » qui euphémisme alors la perspective d'une retraite sans couverture sociale. L'attente d'un soutien financier familial se fait au terme de profils modestes ou marqués par l'échec.

En soi la situation professionnelle est meilleure à l'âge de l'enquête que dans les épisodes de jeunesse, mais elle est alors davantage grevée par une charge de ménage alourdie : plus de 12 personnes en moyenne. Après des activités de début de vie rythmées par l'économie agricole, l'installation à Bamako, vers trente ans, marque une diversification de la gamme de petits métiers, au service de clientèles urbaines déjà approchées dans les migrations précédentes. Mais les profils sont encore erratiques, en recherche de contrats, ou à ambitions contrariées vers la boutique : portage, vente ambulante ou sur étal, repassage, couture, mécanique, maçonnerie. Trente ans plus tard, ces activités sont loin de concrétiser une maturation systématique. Les plus chanceux ont progressé dans le petit entrepreneuriat : transport de sable de construction, location de bois de coffrage, aménagements de jardins privés et publics, dans lequel s'illustre la difficulté d'une relève familiale. Mais le plus grand nombre finit sur le dernier terme d'un itinéraire chaotique : un fabriquant de briques s'avoue en panne de commandes ; un homme de caste alterne quelques prestations auprès de co-originares et d'irréguliers voyages commerciaux au Ghana ; plusieurs « vieux » n'ont de ressource que la géomancie ou de retourner à la culture de consommation, non sans incertitude foncière ; tandis que le seul employé de l'échantillon se soumet à des coûts de transport de plus en plus lourds pour garder son emploi de planton.

L'ensemble de ces expériences se trouve donc laborieusement capitalisé au fil d'une moyenne de **6,5 déplacements, internationaux, intra- et interrégionaux ou intra-urbains**, depuis le lieu de naissance. L'inventaire précis des épisodes de mobilité est plus fiable que celui qui informera ensuite les parents. L'espace migratoire des « gens de Gao » se montre plus souvent orienté vers l'Afrique de l'Ouest que celui des « Tombouctoutiens », ce qui ajoute en moyenne une étape liée au départ puis au retour, forcé ou d'anticipation, vers le Mali. Le fait d'avoir été pris en charge par un tuteur à l'enfance densifie également ces trajectoires (1,5 étape supplémentaire) par rapport à ceux qui ont grandi dans la maison paternelle. Mais c'est surtout la ville de Bamako qui, après d'autres migrations de jeunesse, démarque de plus de deux étapes en moyenne les itinéraires les plus turbulents, ceux des locataires toujours ballottés en fin de vie, des itinéraires plus directs vers la propriété d'une maison à l'enquête.

Associés à des variables de début ou de fin de trajectoire, la mobilité bonifie donc inégalement les capacités d'ego pour assurer à son vieillissement une meilleure assise économique et résidentielle dans la capitale. L'élargissement du ménage à l'enquête⁸ apparaît d'un côté comme la résultante positive d'un itinéraire migratoire dense (1,8 étape de plus en moyenne que les ménages les plus petits) qui a structuré l'espace social des futurs chefs de famille, et a débouché sur de constantes pratiques d'accueil quand ego atteint la maturité à Bamako. D'un autre côté, le profil des locataires montre une agitation urbaine non promotionnelle : « J'ai changé quatre fois de location. J'avais des difficultés à payer, les propriétaires me mettaient à la porte ou me proposaient des chambres en mauvais état. ».

⁸ Les ménages « étriés » (6,5 personnes en moyenne) expriment avant tout un cumul de précarités résidentielles et économiques, un désaveu de capacité plus qu'un choix de restreindre la descendance. Parmi les ménages plus épanouis, on distingue les élargissements temporaires (hébergement de bonnes, de visiteurs sur plusieurs mois) ou mesurés (présence de petits-enfants, de collatéraux), dans lesquels les dépendants restent moins nombreux que le noyau familial et la charge du ménage ne dépasse pas 14 personnes, et les élargissements plus chargés (20 personnes) qui font jouer les alliances matrimoniales.

Non seulement le fait de louer de petits logements d'une ou deux pièces dans « les cours des autres », mais aussi la mobilité spécifique des locataires sur le marché du logement, offrent donc un marqueur essentiel de précarité biographique. Les « vieux » en sont d'autant plus affectés que ce défaut de patrimoine leur est socialement honteux, en donnant la preuve de difficultés à « bien recevoir » parents et visiteurs : « Quand ils viennent ils dorment sous la véranda, parce que je n'ai pas de chambre pour eux. » Alors que l'hébergement est associé sans gêne aux épisodes de jeunesse citadine, à des liens sociaux forts à l'arrivée à Bamako, y compris avec épouse et premiers enfants, la durée de résidence urbaine souffre mal la persistance de la location à des âges plus avancés. Chez les natifs du Nord malien, cette précarité s'ajoute aux précédentes : le fait de venir d'une périphérie économique du pays dans les années 1970 ; le fait d'avoir connu le refoulement migratoire (Ghana en 1970, Nigéria en 1983) avant de s'en retourner au Mali. Le fait de naviguer ensuite entre des bailleurs à peine plus riches qu'eux reporte sur les marges de la capitale les chances d'accéder à un terrain. De quoi endurer les spéculations néo-coutumières puis les jeux de pouvoirs municipaux à partir des années 1990.

En entretenant leur capital relationnel par l'accueil de dépendants, les ménages propriétaires comptent en moyenne 14 personnes à l'enquête ; en manquant d'argent et entregents⁹ pour « tenir rang » sur le marché foncier ou se satisfaire de transactions irrégulières, les ménages locataires se limitent à 9 personnes. Telles sont les deux polarités citadines auxquelles l'échantillon considéré renvoie plus largement, en croisant les logiques de l'âge et celles des « réalisations » économiques.

1.2. Les âges de la vie : « cycles » migratoires, étapes d'installation

L'âge moyen de toutes les étapes de mobilité vécues par ego depuis son enfance est de 27 ans dans l'échantillon considéré, soit un moment charnière au début de sa vie d'adulte. Malgré de fortes spécificités à l'installation à Bamako, puis à l'installation dans le quartier à l'enquête, l'ensemble des parcours dessine une chronologie moyenne cohérente au regard de migrants du Nord qui s'orientent vers Bamako plus tardivement que depuis le sud du pays.

Après une naissance que l'on peut marquer en 1943, l'arrivée à Bamako se situe vers 30 ans. En 1973, elle correspond de manière significative à « l'année de la grande sécheresse » qui est fortement ressentie aux latitudes sahéliennes, et motive de nombreux départs dans une décennie d'incertitudes pluviométriques. Dix ans avant l'ajustement structurel de l'économie malienne et la dévaluation qui accompagne durement le retour au franc CFA, et malgré le potentiel d'irrigation du fleuve Niger, le régime militaire de Moussa Touré consacre alors l'absence de perspective de développement au nord du pays.

Quant à l'installation dans le dernier logement bamakois, elle se fait en moyenne à 47 ans, vers 1989-1990, à la veille de la transition démocratique malienne. Mais l'avènement de la troisième République qui s'en suivra en 1992 entraînera un regain de spéculation foncière inédit dans l'histoire d'une capitale qui désormais comble son territoire régional. De ces âges de la maturité pâtissent en particulier les locataires. Pénalisés par des déménagements en série et par des relations dégradées avec les propriétaires, ils abordent le marché foncier avec plus de difficultés que ceux qui ont profité d'emblée d'opportunités d'achat dans les zones non loties de la capitale.

⁹ VUARIN R., 1994, « L'argent et l'entregent », *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol. 30, n° 1-2 : 255-273.

Les locataires sont en effet plus jeunes de cinq ans que les propriétaires. Mais à 63 ans ne pas être « chez soi » constitue un échec social. Or les premiers se sont installés à Bamako à peine plus tard d'un an que les seconds. C'est bien le dernier logement qui vient significativement plus tard, à 50 ans, du fait de turbulences résidentielles prolongées et sans garantir de stabilisation. Outre l'incertitude de la « retraite », celle de l'insécurité foncière s'est donc précisée en fin de vie. Il ne reste plus à ces arrivés tardifs au nord de Bamako qu'à compter sur les parcelles les moins gratifiantes à flanc de colline, ou sur un détour par un terrain agricole, désormais hors du District, pour démarcher leur accès à la propriété. Les stratégies sont connues à l'égard d'intermédiaires de toutes sortes, mais pas toujours payantes ni épargnées par les aléas¹⁰.

Par delà cette chronologie d'ensemble, **une exploitation fine de la collecte biographique** permet de comparer les étapes de migration intérieure ou internationale et les étapes urbaines de mobilité. L'échantillon montre un enchaînement cohérent des lieux de vie inventoriés : dès la colonisation, les ressources migratoires des Maliens du Nord opposent clairement un début de cursus en régions ou en Afrique de l'Ouest, durant lequel les expériences urbaines et rurales s'équilibrent déjà, et une suite dans la capitale malienne dont 91 % des étapes sont vécues en autonomie résidentielle. C'est comme adulte qu'ego y rend compte de ses déménagements. Tous ces changements de lieux se trouvent ainsi gradués : le passage par un tuteur justifie la plus grande jeunesse moyenne (16 ans) des étapes dans les régions du Soudan puis du Mali ; « l'aventure » économique et la migration d'émancipation des jeunes gens place les étapes ouest-africaines en position intermédiaire (22 ans). La reconversion migratoire des adultes, décidés à se fixer et à établir une famille à distance du Nord, fonde la moyenne la plus élevée (38 ans) pour les étapes de mobilité à Bamako.

Parcours rapides vers la propriété ou changements de quartier plus difficiles à vivre, ce mouvement intra-urbain est bien centrifuge : il progresse des vieux quartiers coloniaux et du péricentre loti dans les années 1960 vers de nouveaux fronts irréguliers d'installation. Il renvoie aux phases d'étalement qu'a connu Bamako depuis l'indépendance, par « trames » administrées ou par occupation « illicite ». Mais c'est bien cette mobilité résidentielle urbaine qui vient en tête du tableau des changements de lieux de vie (37 % des segments de mobilité). Elle est même majoritaire quand ego se trouve déjà en autonomie résidentielle, c'est-à-dire adulte, au départ d'une précédente étape.

Les autres destinations relèvent d'effectifs plus fragmentés : 23 % des mouvements s'orientent de localités maliennes (hors Bamako) vers d'autres dans les régions, la plupart du temps quand ego n'est pas en position de décider pour lui ; 13 % des mouvements s'orientent vers Bamako depuis les régions du Mali, en conduisant plus sûrement ego vers l'autonomie résidentielle ; le départ en migration internationale, depuis les régions du Mali représente enfin 9 % des segments de mobilité. Le Niger et surtout la Cold Coast, devenue Ghana, signalent ici un espace migratoire rodé depuis le Nord-Mali, en particulier pour les « gens de Gao » riverains de la boucle du Niger¹¹. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Nigéria constituent des destinations mieux partagées par les autres Maliens. Ces orientations débouchent sur des cas non négligeables de déplacements internes aux pays d'exode ou dans l'ensemble ouest-africain ; puis sur des modalités diverses de rapatriement au pays : expulsions collectives,

¹⁰ « Les deux terrains que j'avais trouvés c'était en même temps. Je les ai payés 27 500 francs maliens à l'époque. Mais l'autre acheteur de la même personne a construit tout de suite dessus, et moi j'ai perdu. »

¹¹ Les mêmes populations Sonhaï migrent aussi depuis le Niger frontalier vers le Ghana : BERTRAND M., 2010, « Migration internationale et métropolisation en Afrique de l'Ouest : le cas des Zabrama du Grand Accra (Ghana) », *Espace Populations Sociétés*, n° 2-3.

retour précipité ou délibéré ; passage par le village, échec d'un nouveau départ sur l'étranger, orientation directe sur les meilleures opportunités économiques du Mali.

Au total, Bamako est bien la destination de 54 % de ces mouvements, mais depuis des lieux plus divers que ne le suggère la crise agraire. Tant la migration à l'étranger, qui concerne 17 % des segments de mobilité et plus de la moitié des « vieux » enquêtés, que la mobilité intra-urbaine au rythme de l'expansion de Bamako, concourent donc à la maturation d'ensemble de l'échantillon. C'est dans cet enchaînement que se comprend le décalage de chronologie des déplacements impliquant la capitale malienne : l'arrivée à Bamako depuis les autres régions se produit vers 30 ans, quand le pays s'enlise dans son marasme économique ; mais la mobilité résidentielle interne à la ville se résume à une moyenne de 42 ans.

Le détail de ces cursus urbains fait ainsi osciller le processus de vieillissement entre bonification de la migration et précarisation des conditions de vie. En situation d'hébergement gratuit, par un parent ou un ami, ego a atteint 31 ans en moyenne et s'est marié une première fois dans la plupart des cas. De là il passe à 33 ans d'un hébergement à un autre hébergement (19 cas), et à 39 ans d'un hébergement à une location (9 cas). Le manque de maturité urbaine est encore patent, mais l'accès au sol urbain et la construction d'une maison restent ouverts au milieu des années 1970, à condition de s'éloigner des quartiers centraux dans lesquels l'hébergement se réalisait précédemment.

Les étapes en propriété sont plus tardive (42 ans en moyenne). Elles correspondent au milieu des années 1980 quand la périphérie Nord de Bamako connaît une forte poussée de son peuplement¹². L'accès à la propriété du dernier logement n'est jamais direct. Il se fait à 41 ans pour ceux qui sont venus de l'hébergement à l'étape précédente, et à 43 ans pour ceux qui sont passés par la location. Dans tous les cas, il se démarque des étapes en location dont la moyenne d'âge est plus tardive. A 45 ans et à la veille de changements décisifs pour le Mali et pour sa capitale, se confirme un retard de parcours et un manque de capacité à « s'asseoir » dans une dernière demeure et son environnement social. Ce « trop tard » est explicite dans les entretiens : non seulement à cause d'occasions foncières non ou mal saisies « quand les enfants se sont multipliés », mais surtout parce que la conjoncture a changé en plombant les meilleures résolutions : « c'est devenu trop difficile ! » « Même les non lotis sont devenus inabordables ! »

1.3. Bonifier la migration, construire une relève

La dette familiale forgée dans les localités d'origine naît d'abord de trois cas de figure qui décalent entre elles les lignées des ascendants d'ego. Celle de la mère n'est pas nécessairement plus figée sur une localité de référence ; celle du père apparaît inégalement bousculée par l'économie coloniale ; celle du tuteur, qu'ego a dû parfois suivre dans son enfance, montre les mêmes attaches régionales. Le premier cas de figure est celui la stabilité :

« Ils étaient quatre enfants de notre grand-maman : deux marabouts, un berger, mon père, et un cultivateur. Ils sont tous nés et morts à Ansongo, ils n'ont pas bougé. Mon père a jamais quitté Ansongo si c'est pas une semaine pour vendre des vaches au Niger. »

¹² La désormais Commune I vient en tête des six communes de Bamako. Sa contribution s'est accrue de 1976 à 1987 pour atteindre 19 % de la population. Au recensement suivant de 1998, elle ne sera dépassée que par les deux communes méridionales qui accusent un fort rattrapage démographique sur la rive droite du fleuve Niger.

La migration se présente ensuite comme un cas rare, des faits isolés dans la famille : formation maraboutique au Niger, voyages commerciaux des hommes, mariages des femmes, service militaire colonial, effet tardif de la sécheresse.

« Les deux sœurs et les cinq frères de mon père sont tous restés à Tombouctou, sauf un qui n'arrive pas à retourner parce qu'il a quitté la maçonnerie de ses ancêtres pour devenir cordonnier dans la brousse de Mopti. » « Les frères et sœurs de ma mère sont tous de Bourem. C'est l'adjudant-chef de police seul, mon oncle, qui était sorti dans leur famille. »

Le troisième cas de figure est enfin celui de la migration comme expérience collective, en particulier chez les jeunes, conduisant certains à essaimer dans une autre région ou à « sortir définitivement » :

« J'ai aussi deux oncles maternels qui faisaient des allers-retours au Ghana au temps colon. A Kumasi ils partaient au marché pour prendre les bagages des femmes. Dès qu'ils se sont mariés, ils sont restés à Ha. » « Mon père a des frères qui sont allés au Ghana, même un qui était carrément installé et qui est décédé là-bas. »

A la différence de quelques glissements agraires dans le Sahel malien, vers des périmètres irrigués ou de meilleures disponibilités foncières, l'orientation ghanéenne n'est pas toujours reprise dans la génération d'ego. Et les enfants des « vieux » qui ont fait le Ghana ne suivront guère cette voie après les années 1970, au profit de l'Afrique francophone.

L'histoire matrimoniale d'ego fait-elle alors différence par rapport à celle de ses parents ? A l'enquête, la plupart des « vieux » déclarent un seul mariage encore actif. L'échantillon suggérerait-il un rétrécissement délibéré de familles désormais citadines, qui se démarqueraient de références rurales acquises au milieu du 20^{ème} siècle ? Le suivi biographique est en réalité plus complexe.

De l'arrivée en ville à l'enquête, la part du célibat disparaît rapidement, tandis que progressent la cohabitation avec une seule épouse et secondairement la polygamie. L'avancement en âge multiplie surtout les écarts entre le nombre d'épouses aux différentes étapes de vie (19 à l'enquête, dont une seule résidant hors de Bamako) et le nombre total d'unions enregistrées par l'échantillon (40). Avec 2,7 mariages en moyenne, ego a perdu 1,1 épouse durant sa vie matrimoniale. Dans une minorité de cas la situation est stable puisque l'unique mariage se maintient jusqu'en fin de vie. Mais tous les autres cas comptent plus de mariages que d'épouses à l'enquête. 24 épouses ont été perdues, par séparation plus souvent que par décès ; quatre hommes « grands marieurs – grands perdants » font le contrepois aux six « maris restés monogames ».

Aucun cas de polygamie ne débouche donc sur la pérennité de tous ses mariages. Depuis le Nord du Mali en particulier, on mesure son rôle dans la constitution de la descendance. Mais les épouses de ces unions interrompues ne viennent pas toujours de localités différentes de celles d'ego ; leurs contributions à ses enfants ne sont pas non plus homogènes. L'instabilité matrimoniale a d'ailleurs suscité des effets contradictoires : tantôt en accroissant la charge de dépendants accueillis chez ego, en y incluant des parents de ses épouses : réussite urbaine ! Tantôt en désolidarisant les aînés de sa descendance, nés de mères divorcées, à l'égard de leur fratrie *fadenya*¹³ : conflits déplorés ! Les mariages restés actifs au

¹³ En désignant ainsi les enfants d'un même père (sous-entendu de mères différentes), le terme exprime en Bambara une émulation éventuellement agressive. Il se démarque des valeurs de solidarité et de tendresse auxquelles renvoie le terme complémentaire de *badenya* : le fait d'être né d'une même mère. La société Sonrhai

vieillesse ne sont justement pas favorables aux premières épouses des multi-mariés, et profitent plus souvent aux deuxièmes épouses dans l'échantillon.

2. L'espace relationnel d'ego : dette familiale, charge éducative, relève générationnelle

Faute de politique d'assurance vieillesse, les migrants âgés se retrouvent face à la famille qu'ils ont construite en ville, non sans ruptures d'unions. Mais au-delà du cadre résidentiel du ménage, la lignée d'origine, quand elle existe¹⁴, se transpose symboliquement voire physiquement dans la capitale, pour fonder perspectives et limites des solidarités intergénérationnelles.

A l'enquête, la position économique des « vieux » ne donne qu'une vision partielle de la charge familiale qu'ils ont assumée dans une métropole ouest-africaine : des jeunes autrefois hébergés sont partis, les uns « sans donner de nouvelles » et avec une ingratitude désavouée publiquement, les autres en payant de retour leur formation à Bamako¹⁵ ; quant aux enfants mariés d'ego, dans un éventail de 14 à 52 ans, ils n'ont pas toujours dé-cohabité. Les « vieux » les plus chargés ne sont pourtant pas ceux qui donnent le plus d'arguments à la précarité, car la charge de la famille est convertie en valorisation sociale de son chef auprès des voisins. Non seulement le décalage entre les origines d'ego, dans une région économique périphérique, et l'environnement urbain de ses enfants, mais aussi le décalage entre sa descendance directe et d'autres jeunes hébergés en même temps, expriment ces tensions fortes entre responsabilités et contraintes et leur traduction en termes moraux : devoir, défaillance, épreuve religieuse¹⁶.

2.1. Des origines à la descendance : contrats migratoires et éducatifs

Avant d'être confrontées aux difficultés de la vie urbaine, les responsabilités sont d'abord établies par les normes sociales d'origine. Recyclées dans une double maturation, celle des individus et celle de la ville, elles deviennent redevables de nouveaux environnements et conjonctures. A l'enquête, 36 des 39 pères, mères et tuteurs des « vieux » enquêtés sont décédés depuis longtemps ; la moitié de leurs frères et sœurs ne sont plus en vie. Comme l'ont montré plus haut les profils de sédentarité et de mobilité parmi les ascendants d'ego, les références sont déjà plurielles dans le background d'ego.

Le contrat qui affecte la génération née dans les années 1940 est d'abord migratoire : pour être sortie à l'extérieur, ou pour avoir d'emblée préféré la capitale du pays, sans moyen ni intention ensuite de s'en retourner au Nord. Car à défaut d'identifier de bonnes

du Nord malien n'échappe pas à la distinction, même si elle valorise peut-être plus que d'autres la responsabilité de l'aîné des garçons dans la suite de leur père.

¹⁴ La réserve découle du côté des pères d'exceptions emblématiques des mutations historiques de la première moitié du 20^{ème} siècle : quand ego se trouve encore stigmatisé par un statut de descendant d'esclave, privé d'attaches foncières ou de repère territorial majeur ; quand ego naît de la circulation ouest-africaine de tirailleurs sénégalais après la Première Guerre mondiale.

¹⁵ « Lorsque je gagnais, j'ai hébergé beaucoup d'élèves. Aujourd'hui leur appui compte beaucoup pour ma famille, ça et le petit commerce de ma femme. »

¹⁶ « Moi depuis à l'âge de 16 ans que je suis venu à Bamako, c'est une promesse que j'ai fait entre moi et Dieu. Depuis 56, c'est moi qui paye les impôts de ma famille. Ils sont au village. Mon père, ma mère, mes frères, mes sœurs, jusqu'à présent ceux qui ont le devoir de payer l'impôt. (...) J'ai élevé beaucoup de gens à Bamako parce que c'est quelque chose que j'ai hérité chez nous. Dans ma famille paternelle, y avait beaucoup des étrangers qui viennent chez nous. Si on mange sur le même plat, des fois on se met debout même pour manger, tellement qu'il y a de monde autour du plat. (...) Mais faire le logeur comme ça, mes enfants ne seront pas capables de faire la même chose. Non ! »

raisons d'y investir, il s'agit de redistribuer au moins occasionnellement les bénéfiques de la mobilité : dons en cas de sécheresse, prélèvement dans les ressources matrimoniales, formation de natifs du village. Le contrat devient alors éducatif entre deux fratries reliées à ego : la sienne propre, et celle qu'il a constituée par ses mariages. Il s'agit de garantir des liens forts entre enfants « même père même mère » (*badenya*), et ce au risque des liens « même père pas mêmes mères » (*fadenya*) ; de pérenniser la pratique du confiage d'enfants de la jeunesse d'ego, chez un tuteur, à son vieillissement comme hébergeant lui-même.

A cet égard, **la place d'ego dans sa propre fratrie** pourrait influencer sur le contrat migratoire : en le surchargeant de devoirs de redistribution ou au contraire en le déresponsabilisant à l'égard du village. Elle joue d'abord sur le fait de pouvoir en « sortir » ou de devoir y rester quand les autres sont moins autonomes ou plus libres de leurs mouvements. Sur les 67 frères et sœurs *badenya* dont le rang de naissance est enregistré à l'enquête, on compte ainsi deux tiers d'aînés à ego et un tiers de cadets. La proportion des aînés à ego est plus forte encore dans la fratrie *fadenya*, mais celle-ci est reconstituée moins sûrement. Cette distribution d'ensemble confère une place de cadet à ego, dont moins de charges et plus de dépendance seraient attendues dans les terroirs d'origine. Le vérifient, *a contrario*, les quelques cas qui se décrivent comme « l'aîné des garçons »¹⁷. Mais nombre des « vieux » d'aujourd'hui ont quitté leur village sans guère d'entrave ni trop d'attentes, quand ils n'en ont pas été obligés en étant confiés à un marabout.

Mais en prenant de l'âge à distance des régions d'origine, ego gère sa dette migratoire et éducative en reconsidérant son rang dans la fratrie : il ne s'agit plus seulement de prendre en charge des parents restés sur place : « nourrir, vêtir, payer l'impôt », mais de les associer sélectivement à l'environnement de la capitale. Au-delà des simples visiteurs, c'est en effet l'accueil des enfants de la « grande famille » qui fait ressortir la plus-value de Bamako : moins une rentrée d'argent prête à financer un stock de céréales ou une dot matrimoniale, mais des perspectives de travail rémunéré pour les actifs, d'apprentissage pour les enfants, dans un marché du logement inaccessible aux villageois. Ici ressortent clairement les différences de traitement des besoins d'une fratrie *badenya* par rapport aux frères et sœurs de type *fadenya*¹⁸.

Précoce ou différée, directe ou rodée par une expérience internationale, la migration vers Bamako renverse donc l'infériorité statutaire associée à un cadet, et confère à ego une responsabilité particulière au regard de frères moins mobiles. Cet effet de rareté, ajouté à la destination d'une capitale, a donne à l'échantillon un profil de vie plus envié que le fait de rester ou de retourner au Nord après une expérience de jeunesse. Mais dans les rares cas où ego n'est pas le seul à Bamako parmi ses frères, son statut de cadet relatif joue de nouveau : en l'orientant d'abord chez ces aînés, à l'arrivée en ville ; en détournant ensuite vers eux nombre de visiteurs et d'hébergés familiaux.

¹⁷ « Je suis allé pour chercher du boulot direct en me cachant. Si mon père le sait il est pas d'accord que je parte : je suis l'aîné de ma mère. C'est quand je commençais à gagner, j'envoie l'argent pour acheter des animaux, payer l'impôt : là il me dit de rester à Bamako. » Mais ce ne sont pas les aînés seulement qui se retrouvent bloqués par les responsabilités agraires, ou dont les navettes migratoires ne constitueront qu'une aventure de jeunesse ; les derniers-nés d'une mère aussi peuvent apparaître retardés dans leur projet de se former et de s'émanciper à l'extérieur, quand les autres sont déjà partis.

¹⁸ Les premiers entretiennent la circulation des enfants : « Mes sœurs, mes frères m'ont demandé que j'envoie des enfants chez eux. J'ai refusé parce que c'est moi qui ai eu la chance de travailler avec les Blancs et de venir faire ici mon travail de cuisinier. J'ai élevé leurs enfants, dix au total, depuis l'enfance jusqu'à leur mariage, parce qu'eux ils n'ont pas les moyens. Je suis le seul à Bamako. ». Les obligations à l'égard des seconds sont succinctes : « Ces frères là y a pas un enfant de eux qui est élevé chez moi, et mes enfants n'ont pas été élevés chez eux. C'est seulement des visites. »

2.2. De l'espace relationnel d'ego : opportunités, obligations et défaillances, d'une génération à l'autre

Les 24 personnes reliées à ego en moyenne radiographient le recul familial d'une vie. Les variations de nombre et de contributions des différentes générations sont sensibles dans l'échantillon. Mais on se limitera au fait que les propriétaires à l'enquête ont mieux densifié cet espace relationnel (11 personnes de plus que les locataires) en « capitalisant » le soutien puis la charge de parents et tuteurs, frères, sœurs et pairs de la même génération, enfants confiés, éduqués ou hébergés significativement. Pour les locataires en fin de vie, le défaut de capacité fonctionne dans les deux sens : l'étroitesse du réseau familial les a sans doute privés d'aide pour s'insérer vite à Bamako ; mais le fait de rester dans de petits logements contrarie en retour l'ambition de recevoir parents et visiteurs.

Les étapes de jeunesse comptent donc dans ce futur bamakois, en graduant ainsi le potentiel familial : 17 personnes pour les « vieux » nés dans un simple village, 21 pour les natifs de chefs-lieux de cercle, et 30 pour les natifs d'un chef-lieu de région. Mais c'est plus tard que se creusent les différences. Les mariages multiples n'augmentent significativement cet espace relationnel qu'au-delà de trois unions. Plus ego s'installe surtout tôt à Bamako (dans les années 1950 et 1960), puis dans le quartier où il vieillira (une décennie plus tard), plus l'effectif des personnes qui lui sont reliées est grand au regard des migrants et des résidents les plus tardifs dans les années 1980 et suivantes. Enfin, la différence de taille des ménages élargis et des ménages resserrés à l'enquête joue à plein, en donnant au référent des premiers 20 personnes de plus.

Dans ce corpus de parents, toutes générations confondues, 2,2 personnes sont décédées pour une encore en vie. On compte 150 femmes pour 199 hommes, le solde revenant à quelques informations non individuées. Le déséquilibre des sexes est lié à la présence de tuteurs parmi les ascendants, tous masculins. Par les jeunes qu'ego a accueillis significativement chez lui, de plus, il a privilégié des garçons et a probablement oublié des séjours de parentes de ses épouses.

Les générations sont surtout inégalement représentées :

- les ascendants (39 personnes, soit 2,6 en moyenne) contribuent pour 11 % à l'ensemble, et confirment les passages par la maison d'un tuteur ;
- les fratries (122 personnes, soit 8,1 en moyenne) contribuent pour 34 % à l'ensemble. La fratrie *badenya* domine en nombre. L'information relative à la fratrie *fadenya* est plus floue, et se trouve dépassée en effectifs par des fratries d'adoption (enfants du tuteur et autres pairs) ;
- les descendants (198 personnes, soit 13,2 en moyenne) contribuent pour 55 % à l'ensemble. Mais alors que les enfants d'ego qu'il n'a pas élevés ne représentent que 3 % de ce groupe¹⁹, les enfants qu'il a hébergés significativement sans être leur père (un tiers) font un contrepoids notable à ses enfants propres qu'il a élevés (64 %).

On retient donc le poids déterminant de la dernière génération et le fait qu'ego a reçu plus d'enfants des autres – la moitié en effectif de ses propres enfants – qu'il a chargé les autres des siens. Ces enfants lui viennent essentiellement du Nord malien. Le fait d'être à Bamako quand ses pairs le sont peu, confère à ego une charge que son rang dans les fratries

¹⁹ Cette pratique « d'indemnisation » familiale concerne des filles entre 10 et 31 ans à l'enquête. Le confiage s'adresse aux sœurs d'ego et à quelques mères divorcées.

d'origine justifierait *a priori* peu. La dette familiale s'est donc doublement déplacée : vers un cadet et vers le citadin qu'ego est devenu dans la capitale.

Cette distribution des générations « amont » et « aval » à ego varie sensiblement. Mais leur comparaison d'ensemble souligne un écart de relève entre la fratrie « même père même mère » d'ego (4,5 personnes nées de sa mère, en oubliant certainement des décès en bas âge), la plus chargée d'affect, et ses propres enfants dans la génération suivante (8,9 personnes). Il s'agit ici d'un cumul de plusieurs mères. Rapportés au nombre d'unions contractées par ego, cela revient à plus de trois enfants par épouse quelle qu'ait été la durée de son mariage. Plus qu'une volonté de réduire la natalité dans ces proportions à Bamako, ce dernier ratio vient du fait que séparations et décès ont interrompu des cycles de fécondité chez les mères (ils reprendront dans un mariage ultérieur à ego). La charge globale des enfants d'ego vient bien du fait que les mariages polygamiques et successifs ont joué leur rôle de « relève » pour maintenir une natalité forte autour d'ego ; d'autant que les décès ont prélevé un tribut de 23 % des enfants d'ego, en bas âge ou élevés par lui. Avec une descendance jeune, qui reste encore beaucoup logée chez ego, il revient à seulement 18 épouses présentes à l'enquête d'en organiser le quotidien domestique. Quels que soient les liens maintenus avec leur génitrice, les 133 enfants d'ego ont été « redistribués » par son histoire matrimoniale, jusqu'à la charge éducative finale.

Avec le niveau de scolarisation et d'occupation que l'on verra plus loin, la pyramide des âges des enfants d'ego toujours en vie apparaît alors décisive pour lui trouver des relais. Encore faudra-t-il relativiser : ces enfants sont nés à Bamako ; ils sont moins concernés que leur père par les ressources matrimoniales d'origine, et moins enclins que lui à assumer un contrat migratoire, la charge des visiteurs du Nord. Ces fratries se retrouvent de plus fragmentées par divorces et décès, qui peuvent avoir perturbé les références éducatives d'ego. Pour ceux dont l'âge à l'enquête est connu – les quatre cinquième de ces enfants –, on compare ainsi les 108 enfants d'ego élevés et confiés par lui, et les 28 autres jeunes hébergés à Bamako. Ce dernier groupe apparaît en fait contrasté entre deux cas de figure : les jeunes qu'ego a pris en charge au début de sa vie d'adulte (un tiers de l'effectif), dont les classes d'âge (de 22 à 42 ans) dépassent celles de ses propres enfants ; et les jeunes qu'ego a pris en charge en relais de sa descendance, en particulier des petits-enfants confiés par leurs parents.

Le problème de relève se trouve donc essentiellement dans la moyenne d'âge des enfants d'ego, inférieure de plus de 43 ans à la sienne : **à 20 ans, ils ne sont en situation ni professionnelle ni matrimoniale ni résidentielle de contribuer aux charges de la maisonnée, de se préparer eux-mêmes à quitter le ménage du « vieux », de pouvoir à ses besoins et ceux d'une fratrie plus jeune.** Déjà certains aînés ne se montrent pas à la hauteur en abordant l'âge adulte :

« Sa femme en fait les frais tous les jours. Elle ne contribue pas à la cuisine de sa belle-mère. Mon fils (25 ans) a déménagé avec moi à Sikoro. C'est là qu'il a fait son école. Après il a abandonné pour le commerce. Il faisait le transitaire entre Sévaré et Bamako pour le mil. Mais ses activités ont décliné. Tout le monde a dit que c'est parce qu'il n'a pas suffisamment assumé les charges de la famille. Aujourd'hui il se retrouve à faire le vendeur ambulancier ! Il a ses gosses de 4 ans et 1 an qui sont nés chez moi. C'est moi qui les héberge, je paye pour son impôt. »

« Mon premier garçon (40 ans), il habite dans ma maison, il doit contribuer. Mais il le fait pas. J'étais même décidé de le faire sortir ici, mais les hommes de la famille m'ont prié de le laisser. Même les gens avec lesquels il travaille, ils payent leur location, ils donnent leurs condiments, ils font tout. Et lui ici, il contribue rien ! Il est marié, il a trois enfants. C'est moi qui les élève ! Son petit vient de rentrer à l'école, lui il paye

pas. Il achète pas le mil, il paye pas le prix de condiment, pas de courant, rien ! Alors que c'est moi qui l'ai fait devenir jardinier ! Un garçon comme ça si tu le mets dans la famille, il fera des histoires avec ses frères. Alors que normalement c'est la fierté de s'occuper de ses parents à son âge. »

2.3. De la charge à la relève ?

Reste en effet à anticiper sur le futur de cette relève démographique, et sur sa capacité à offrir une relève financière à ego : soit en dé-cohabitant, ce qui dans l'immédiat décharge les « vieux » de coûts de subsistance et de formation ; soit en y contribuant sur place.

Figure 2 : Lieux de vie dans deux générations familiales reliées à ego

Lieu de naissance	Total espace relationnel	%	Fratreries d'ego	%	Enfants d'ego	%	Hébergés par ego	%
Étranger	8	2,2			4	3,0	1	1,5
Région Ségou	2	0,6					2	3,1
Région Mopti	6	1,7			1	0,8	5	7,7
Région Tombouctou	88	24,5	30	33,7	6	4,5	29	44,6
Région Gao	120	33,4	59	66,3	1	0,8	14	21,5
District Bamako	135	37,6			121	91,0	14	21,5
Total *	359	100,0	89	100,0	133	100,0	65	100,0

Lieu à l'enquête	Total espace relationnel	%	Fratreries d'ego	%	Enfants d'ego	%	Hébergés par ego	%
Étranger	23	6,5	6	6,8	6	4,5	3	5,0
Région Kayes	3	0,8			3	2,3		
Région Koulikoro	2	0,6			2	1,5		
Région Sikasso	1	0,3			1	0,8		
Région Ségou	6	1,7	2	2,3	2	1,5	2	3,3
Région Mopti	6	1,7	3	3,4			3	5,0
Région Tombouctou	45	12,7	21	23,9	3	2,3	7	11,7
Région Gao	82	23,1	43	48,9	3	2,3	5	8,3
Région Kidal	1	0,3					1	1,7
District Bamako	186	52,4	13	14,8	112	84,8	42	70,0
Total *	355	100,0	88	100,0	132	100,0	60	100,0

* Les différences de totaux naissance / enquête correspondent à des pertes d'information.

Contrairement à leurs « pères » et « mères » classificatoires, tous natifs du Nord malien, contrairement aussi aux jeunes qui ont été hébergés pour quelques années chez ego, nés aux deux tiers dans les régions d'origine, **la descendance directe d'ego est née à Bamako à 91 %**. A l'enquête, les frères et sœurs d'ego se sont un peu éloignés des régions d'origine, au profit de la capitale malienne, tandis que ses enfants se sont moins éloignés de

Bamako et y restent dans des proportions supérieures aux jeunes hébergés par ego. Leurs autres lieux de vie concernent moins les régions d'origine d'ego que l'étranger ou de nouvelles destinations au Mali. Là encore ils se démarquent des hébergés, dont les mouvements ultérieurs à Bamako sont principalement de retour au Nord. C'est le résultat d'une moyenne d'âge encore basse : la mobilité n'est pas encore amorcée pour les plus jeunes, elle suit les déménagements urbains d'ego pour les enfants d'âges intermédiaires, elle se fait l'écho du premier mariage des filles, à un âge souvent précoce dans les familles Sonrhāï, ou d'une opportunité d'emploi pour les garçons.

Mais la décohabitation des enfants mariés n'est pas systématique. Même après 40 ans, une formation médiocre a conduit les garçons, comme les maris des filles, aux mêmes difficultés économiques que celles que leurs pères ont subies avec l'ajustement structurel et les dévaluations. Depuis 1983, leurs effets sociaux au Mali ont sacrifié l'école, l'emploi des jeunes dans le secteur public, et la gestion foncière urbaine. Or les enfants d'ego qui vivent encore à Bamako à l'enquête, bien que pas tous dans le quartier du père, ont à peine 19 ans en moyenne. Ils sont manifestement plus jeunes que ceux résidant à l'étranger (30 ans) ou dans les deux régions d'origine (32 ans).

Les rétentions chez ego et les changements de maisonnée sont ainsi observés plus finement depuis la capitale pour **les seuls enfants qui sont encore en vie. Les 76 toujours logés chez leur père** représentent 69 % de ce dernier corpus, et se partagent à égalité entre filles et garçons. 9 sont en bas âge. 44 sont des élèves, dont le spectre d'étude est plus large que celui de leur père, selon des offres institutionnelles plus diverses. Mais ego se montre souvent mal informé, reste attaché au « franco-arabe », et place l'école coranique en substitut des échecs scolaires. A l'adolescence, ces élèves ont pris du retard, et ne sont que pour dix et six d'entre eux dans l'enseignement secondaire et au lycée ; le seul cas d'études supérieures (les autres ont quitté la maison d'ego à l'enquête) concerne une fille vouée à être infirmière. Les attentes restent donc minces et de moins en moins volontaires pour contourner le bas niveau de l'école publique malienne.

D'autres étapes de formation sont encore moins représentées : 4 garçons sont apprentis ; 7 « ménagères » attendent le mariage ; 2 inactifs attendent l'aventure migratoire dans un format qui n'est plus celui de leurs pères : « Il a fait l'école mais il n'a pas dépassé septième année. Il faisait rien. Y a plus de six ans qu'il cherchait à partir, chercher du travail en Europe, de préférence en Amérique. »

Finalement seuls 14 jeunes, dont 3 filles, présentent donc des activités rémunératrices. C'est bien sûr une proportion insuffisante pour compléter les revenus d'ego ou soulager ses dépenses. D'autant que les filles ne sont pas directement attendues pour reverser les gains d'un petit commerce dans l'économie domestique. L'inventaire des activités des garçons justifie de même que le mariage et surtout la décohabitation paraissent encore incertains, à la différence de ceux qui ne logent plus chez ego. En dehors du commerce qui joue un rôle de refuge quand d'autres formations n'ont pas débouché, ces petits emplois urbains indépendants ne ressemblent que dans un cas à ceux exercés par les « vieux ». L'ambiance est à la débrouille individuelle après une scolarité peu concluante, mais avec peu de pression familiale sur les cadets de lignée.

Pourtant, 9 des enfants logés chez ego sont déjà mariés. Mais il convient de distinguer les attentes résidentielles et domestiques. Les 4 filles apparaissent simplement retardées dans le fait de « suivre leur mari » : par le fait d'être encore élèves à un niveau prometteur ; d'attendre que la maison conjugale soit terminée ou que soit conclu un processus matrimonial long ; ou de ne pouvoir suivre un mari navetteur saisonnier. Avec une présence qui n'est pas

censée durer, elles ne sont pas stigmatisées y compris quand elles sont avec enfants en bas âge ou quand elles reviennent chez leur père après une période de décohabitation.

Quant aux 5 garçons, ils font tous partie des actifs du ménage d'ego mais ne sont pas relayés économiquement par leur épouse, ménagère chez ego : on touche du doigt la tension générée par un manque de contribution de ces jeunes adultes restés dépendants, surtout quand ils sont ainsi plusieurs à charge chez leur père, qu'ils font défaut à une obligation de fils aîné, ou quand ego est encore locataire. Car la perspective est bien celle de la durée. Les « vieux » comprennent les difficultés auxquelles sont confrontés ces enfants sur le marché du travail ; mais ils se montrent moins indulgents à leur égard qu'avec les villageois venus se soigner à Bamako et « parasiter la maison pendant la saison sèche ».

Les 34 enfants restants, logés chez eux après décohabitation, sont finalement les moins nombreux des enfants en vie. Ils comptent d'ailleurs plus de filles (24) que de garçons (10). Leurs lieux de résidence à l'enquête doivent moins à l'espace social d'ego et montrent une plus grande diversité migratoire.

Chez les filles, le mariage est un motif déterminant de décohabitation, soulagement pour leur père qu'elles payent d'un nouveau défaut d'autonomie résidentielle en étant « hébergées par leur mari ». Encore faut-il relativiser les effets géographiques de ce passage à l'âge adulte : le mariage n'assure pas toujours immédiatement le départ des filles (*supra*), ou le concrétise « dans le quartier » voire « dans la maison d'à côté ». L'espace matrimonial des filles est en effet pauvre dans cette périphérie de Bamako, dans un spectre économique comparable à celui d'ego pour leurs maris. Elles sont alors « ménagères », éventuellement engagées comme leurs sœurs dans la « vente de bricoles ».

9 des 13 Bamakoises se trouvent ainsi dans l'environnement résidentiel de leur père, et 4 vivent plus loin aux marges de la capitale : une nouvelle périphérie qui n'augure pas d'un bon standing. Parmi les 10 autres dont le lieu de vie est connu, 3 sont dans la localité d'origine d'ego, du fait de mariages familiaux, 7 sont dans d'autres régions du Mali ou Afrique de l'Ouest. A l'exception d'une enseignante, leurs activités sont à la mesure de celles des maris : cultivateur, jardinier, marabout, vendeurs de volaille, de pain, de poisson ou de friperie, tailleur, chauffeur ; quatre époux seulement relèvent de la fonction publique. Les contacts avec la maisonnée d'ego s'alignent donc sur la dualité des Bamakoises et des plus distancées. Pour les premières, la quotidienneté de leur interaction avec la maisonnée d'ego ne garantit à ce dernier aucun soulagement de sa charge économique. Les visites des secondes sont plus occasionnelles, notamment depuis l'étranger. Mais elles ne débouchent pas d'avantage sur la réciproque, car il n'est pas d'usage qu'un « vieux » se déplace chez ses gendres.

Quant aux rare fils d'ego ayant dé-cohabité, ils sont haut placés dans les fratries. Ils ont fait plus que leurs sœurs l'expérience d'étapes intermédiaires entre Bamako et leur lieu de vie à l'enquête. Mais ils sont proportionnellement moins mariés que les filles sorties de chez ego : 4 cas sur les 10, dont un a laissé son épouse scolarisée chez son père tandis qu'il est affecté en région. C'est la conséquence d'abord d'un âge au mariage plus tardif pour les garçons que pour leurs filles, une tendance générale au Mali mais accentuée dans les milieux peu scolarisés. Le coût du mariage pèse surtout plus durement chez les jeunes générations de Bamako²⁰. C'est donc aussi la conséquence d'un défaut structurel de moyens, à l'exception de salariés en régions, pour dé-cohabiter comme elles le souhaiteraient.

²⁰ OUÉDRAOGO D., PICHÉ V. (dir.), 1995, *L'insertion urbaine à Bamako*, Paris, Karthala.

Leurs lieux de résidence se partagent entre Bamako (mais avec quelques quartiers lotis de meilleur standing), de nouvelles localités au sud du Mali et à l'étranger (Lomé au Togo, Philadelphie aux États-Unis). Malgré la troncature biographique de cette génération d'enfants, qui justifie l'écart global de mobilité entre ascendants et descendants reliés à ego, la diversification des destinations se poursuit donc comme une forme de relève migratoire par rapport aux références héritées d'ego : nord du Mali, Ghana et Niger.

Les activités des garçons s'émancipent de même de l'univers tracé par les « vieux », avec de nouvelles qualifications : chauffeurs, électricien, et surtout trois salariés employés dans les services : gérant d'hôtel, enseignant, agent commercial. Ces trois-là se distinguent en ayant migré vers des environnements plus prestigieux, et par des épouses scolarisées promises à l'emploi. Mais assurément l'effectif est bien faible pour tirer ego vers une retraite décente et pour tirer le reste de sa descendance vers de meilleures perspectives de formation ou de mariage.

Conclusion

Constitués autour de migrants vieillissants dans la capitale, les corpus de l'enquête Ego Fratries Générations illustrent donc la redistribution des lieux de vie vers un environnement urbain au Mali. De cette recomposition des espaces migratoires, qui s'est jouée sur trois générations, ego est bien le pivot : entre le legs de ses ascendants, la destination bamakoise qui l'a finalement démarqué dans ses fratries, et sa propre relève démographique : encore dépendante mais déjà plus individualisée. L'enquête apporte ainsi deux séries de conclusions, relatives aux traitements biographique et intergénérationnel. Les facteurs d'un vieillissement précaire sont d'abord à rechercher au fil des itinéraires, non à leur seul terme, et en suivant les évolutions du contexte macro-économique dans lequel ego s'insère en Afrique de l'Ouest. Le champ des possibles apparaît rétréci d'abord par la déstructuration des environnements sahéliens et par les difficultés économiques du Mali à partir des années 1970, quand ego entame sa vie d'adulte. Il est ensuite rendu plus sélectif par les mutations politiques et financières de la troisième République, à partir des années 1990, et plus discriminant pour les habitants d'une ville restée informelle dans la mondialisation, quand ego a atteint la maturité.

Le second apport de l'approche longitudinale vient de l'analyse de l'espace relationnel relié à ego par trois générations : de la première moitié du 20^{ème} siècle, encore coloniale, au seuil du nouveau millénaire, voué à la réduction de la pauvreté. Tant le ratio actifs / dépendants des familles considérées à Bamako, que la réalité des contrats migratoires et éducatifs hérités des régions du Nord, montrent que les relations intergénérationnelles ne permettent plus aux aînés du Mali de « tenir rang » dans la vie urbaine. Il en va plus généralement d'une société et de sa capacité à affronter la suite de la transition démographique, si celle-ci maintient l'absence de politique sociale et d'assurance vieillesse à l'égard d'une majorité de ses migrants internes, citadins des quartiers déshérités, actifs des petits services, et chargés de famille.

Les conditions de vie des personnes âgées et des retraitées dans deux villes du sud algérien : Ouled Djellal et Sidi Khaled (W. de Biskra)

Ahmed ROUADJIA

Université de Msila

Algérie

Introduction

Avant d'exposer l'objet de notre recherche, il convient de situer sur un triple plan : géographique, historique et humain, les deux villes concernées par notre enquête.

Géographie

Ouled Djellal se trouve à 90 km au sud-ouest de Biskra, chef lieu de la wilaya (Département), et elle n'est distante de la ville de Sidi Khaled que de sept kilomètre plus au sud. Les deux villes sont des Daïra (sous-préfecture) et sont en passe de se relier entre elles par la palmeraie qui pousse des deux côtés de la route asphaltée qui les sépare. A l'indépendance, en 1962, elles n'étaient que deux petites bourgades construites en « toub », briques de terre séchée, que borde le fameux Oued Djedi, qui prend son origine à Laghouat, au nord Ouest. Formé de la réunion de l'Oued Mzi, qui prend son point de départ depuis Djebel A'amour, Oued Djedi est une longue vallée dirigée du sud-ouest au nord-est, et elle alimente par ses eaux en période de crue les oasis de Laghouat, de Messaaâd, de Sidi Khaled, d'Oueld Djellal, et de tous les villages qui le bordent, avant d'aboutir au Chott Melghir (vaste dépression marécageuse), située près de Touggourt. Sur les rives d'Oued Djedi croissent en effet des palmerais au milieu desquels poussent des figuiers, des raisins, des grenadiers, des abricotiers et des jardins potagers.

Histoire

Oued Djedi fut, naguère, le point de démarcation, la ligne de partage entre le monde romain « civilisé » et le monde barbare. A huit kilomètres au sud d'Ouled Djellal, sur la rive gauche d'el Oued, des vestiges romains en forme de campements subsistent encore et marquent le « limes » face au monde barbare situé de l'autre côté de la rivière.

Oued Djedi est la plus longue rivière du Sahara, mais aussi des plus impétueuses. Lorsqu'il est en crue, ses vagues déchainées, vrombissantes, emportent sur leur passage d'énormes troncs de palmiers, de cadavres de chameaux, de chevaux, d'ânes et d'autres objets pesants qu'elles projettent à quelques mètres de hauteur avant de s'échouer sur les rivages. A cette occasion, les badauds, en nombre important, accourent de toutes parts pour observer le déchaînement des « éléments » de la nature dont la violence suscite de fortes émotions en même temps que la crainte révérencielle de l'omnipotence d'Allah... A Oued Djedi s'associe, dans l'imaginaire social local, une foule de souvenirs, d'images, de légendes, de héros, de

saints et de poètes, aussi bien sacrés que romantiques. Sidi Khaled en particulier évoque une longue histoire sainte qu'atteste la sépulture de Khaled Ibn Sinân qu'abrite la mosquée du même nom, située sur la rive sud d'Oued Djedi. Le cimetière qui l'entoure comprend un carré de la tribu des Dwawda dont est issue la fameuse Hayzia dont la beauté fut célébrée par le nom moins fameux poète Ben Guitoune. Le célèbre chanteur Khelifi Ahmed s'en est inspiré en adaptant le poème de ce dernier en une chanson appelée « Hayzia ». Celle-ci est enterrée dans ce carré des Dwawda où sa tombe, simple et dépouillée, n'est signalée que par un monticule de terre surmonté d'une pierre tombale où se trouve inscrit son nom.

Sidi Khaled ne s'est pas rendu célèbre uniquement par la sépulture du saint que sa mosquée abrite ; il s'est signalé également, dans l'histoire locale et nationale, par sa réputation de ville « productrice » de poètes lyriques et de chanteurs célèbres (Khelifi Ahmed, Bar Ammar...) qui se sont inscrits dans la lignée de ces poètes en faisant connaître le *ch'ir el malhoun* (le poème chanté).

Quant à Ouled Djellal, il est surtout connu, outre la qualité de sa racine ovine¹, par les nombreuses zaouias qu'il abrite, dont les plus célèbres est celle d'el Moktariya, branche de la confrérie de la Rahmaniya de la Grande Kabylie. La zaouïa d'el Hamel, située à 15 kilomètres de Boussaâda, fut à l'origine une création de la Mokhtariya d'Ouled Djellal.

Composante humaine

Les habitants de ces deux villes résultent d'assemblage et de fusion de plusieurs regroupement humains, venus de différentes régions du pays au gré des migrations, volontaires ou forcées, des déplacements successifs à travers le temps et l'espace avant de se fixer définitivement dans ces deux villes qui nous intéressent. Les « ethnies » ou les tribus qui les peuplent sont au nombre de six : les Ouled Djellal, les Kwaled, les Ouled Harkat, les Ouled Sassi, les Ouled Rahma, les Ouled Rabah. Les deux premières sont des « beldi » ou citadins transplantés de longue date en ces lieux et dont l'activité principale est la culture des palmiers. Les quatre autres tribus forment une confédération appelée les Ouled Zekri, du nom de leur ancêtre commun, et descendent tous de la grande confédération tribale ou 'Arch des Ouled Naïl dont la capitale est Djelfa. Confédération « mère », les Ouled Naïl comprennent plusieurs dizaines de tribus qui se répartissent sur plusieurs wilaya (Djelfa, Biskra, Msila...) et sont originaires des éleveurs nomades, qui s'adonnent parallèlement à des cultures saisonnières (céréales, maraîchers...) depuis la nuit du temps.

Les Ouled Zekri qui se seraient détachés de la Confédération « mère » dès la fin du 17^{ème} siècle se sont essaimés pour former une colonie aux environs des deux villages précités en perpétuant les traditions de leur « père ». Après un long périple qui les a conduit au gré des circonstances jusque en ces lieux, les « quatre fils de Zekri », à savoir Harkat, Sassi, Rabah et Rahma se sont partagés le legs du père avant de se séparer en fondant chacun « un foyer ». De leur mariage respectif était née une progéniture nombreuse à laquelle chacun a donné son nom. D'où les Ouled Harkat, les O. Sassi, les O. Rabah et les O. Rahma. Éleveurs nomades, et semi nomades, comme leurs ancêtres, les Ouled Zekri, se sont pour la plupart sédentarisés au commencement de la révolution en Novembre 1954, processus qui s'est accéléré avec l'exode rural amorcé dans les années soixante dix. Outre les villages qu'ils ont fondés (Ras El Miad, Besbès, Chaiba...) autour des chefs lieux des Daïra d'Ouled Djellal et de Sidi Khaled, les Ouled Zekri résident également dans ces deux dernières villes, et depuis longtemps, et beaucoup d'entre eux tendent à faire souche avec les populations « autochtones ».

¹ La race ovine dite d'Ouled Djellal ou « race blanche » est mondialement connue pour la qualité de sa viande.

I. Population

Les deux villes précitées, à savoir Ouled Djellal et Sidi Khaled, sont deux Daïra presque mitoyennes. De chaque Daïra (sous préfecture) dépendent plusieurs communes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. On observera que les deux Daïra, ont connu entre les deux recensements (1998/2008) une forte croissance de la population liée probablement à deux facteurs étroitement imbriqués : la fécondité où le nombre moyen d'enfants par femme serait de l'ordre de 3,2, et l'exode rural qui s'est accéléré durant la « décennie noire » (1991-2000).

Tableau 1 : Population des deux daïra (1998/2008)

Daïra	APC (mairie)	Superficie	Nombre d'habitants	
			RGP1998	RGP2008
Ouled Djellal	O.Djellal	320,9	46.270	62.780
	Doucen	621,6	21.450	26.365
	Chaiba	1.686,50	10.127	9.620
Total Daïra O. Djellal		2.629,00	77.847	98.765
Sidi Khaled	Sidi khaled	217,30	35.226	44.990
	Ras el Miaad	4.783,90	14.656	22.807
	Besbès	3.633,60	8.716	11.176
Total daïra de Sidi Khaled		8 633,80	58.598	78.973

Source: Daïra d'Ouled Djellal

II. Les personnes âgées

Combien sont-elles ces personnes âgées dans les deux villes concernées par l'enquête ? Les données recueillies auprès de deux dairas indique que pour celle de Sidi Khaled leur nombre s'élève à 860 personnes âgées de plus de 60 ans contre 1261 pour la Daira d'Ouled Djellal. Ces chiffres ne concernent qu'une catégorie de personnes âgées n'ayant jamais travaillé de leur vie ou ayant travaillé à « leur compte » au titre de manoeuvres, de colporteurs, de fellahs, de revendeurs d'objets hétéroclites dans les divers marchés populaires ou « informels » des centres urbains. Le mot qui rend le mieux « le métier » de ces personnes est le terme « jarnate », déformation du mot français de « journalier » (travailleur à la journée). Ce travailleur journalier ou « à la journée » est une personne qui a toujours travaillé au noir, de manière très occasionnelle, sans avoir jamais été déclaré par son employeur. Ce « jarnate » est un personnage que l'administration, les caisses d'assurance et de retraite ignorent, et que lui-même ignore, faute d'avoir jamais été en contact avec elles sa vie durant.

A. Revenus en chiffres

Ce n'est qu'avec l'âge et la pauvreté qui lui fait escorte que ce « jarnate » s'est rapproché peu à peu de l'administration, et notamment des mairies et des divers services sociaux qui en dépendent, pour leur demander secours. Tous ceux qui, parmi cette catégorie de personnes sans ressources, peuvent prouver qu'ils ne disposent pas de revenus, ni de « retraite », l'État, à travers les municipalités, leur accorde une petite bourse appelée

allocation forfaitaire de solidarité (AFS). Celle-ci s'élève à 3000,00DA mensuelle, somme certes incongrue, mais qui apporte néanmoins à beaucoup d'entre eux une mince consolation... Ces personnes âgées ne sont pas les seules à en bénéficier. Il en est bien d'autres. Ainsi en est-il des victimes des maladies chroniques, des non voyants, des handicapés physiques et mentaux. Ces deux dernières catégories reçoivent une allocation légèrement supérieure aux personnes âgées, soit respectivement 4000,00DA par mois. Le tableau 2 ci-dessous récapitule le statut et le nombre de ces démunis pour la ville de Sidi Khaled, hors Daira.

Tableau 2 : Personnes âgées bénéficiant de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS)

Indemnité Forfaitaire de solidarité	Personnes âgées	Les non voyants	Les handicapés	Familles d'accueil des handicapés moins de 18 ans	Maladies chroniques (muzmina)
Apc de Sidi Khaled	434	105	191	15	106

Source : Services de la mairie de Sidi Khaled (données établies le 03/03/2011)

B. Le coût de de la vie

Au regard du coût de la vie, cette bourse allouée par l'État aux personnes âgées s'avère dérisoire et ne permet guère de couvrir la moitié du loyer d'une maison ou d'un appartement, dont l'allocation varie entre 6000,00 et 8000,00DA par mois, voire plus dans certains cas. Si l'on ajoute à ce prix de loyer inabordable pour les bourses très faibles, le coût des moyens de subsistances nécessaires à l'entretien d'une personne âgée, l'on s'aperçoit très vite de l'impossibilité absolue de vivre décemment avec un tel montant, qui suffit à peine « à colmater » un déficit parmi bien d'autres. Un relevé des indices des prix des produits de première nécessité que nous avons effectué rapidement durant la première semaine de janvier 2011 en faisant « le marché », donne la mesure de la cherté de la vie dans ces deux villes non seulement par rapport à la bourse de ces personnes âgées bénéficiaires de l'AFS, mais aussi par rapport à la majorité des salariés de certains secteurs publics (administrations et entreprises), dont le salaire moyen gravite autour de 10 000,00DA mensuellement.

Voici les produits et les prix unitaires correspondants constatés chez les épiciers : un kilogramme de sucre, 130DA ; un litre d'huile ordinaire, 180DA ; un kilogramme de café, 500,00DA et un kilogramme de semoule, 50,00DA. Mais suite aux émeutes urbaines de janvier, provoquées justement par l'augmentation décidée par le gouvernement quelques jours auparavant, ce dernier a fini par faire marche arrière en maintenant les prix initiaux, qui étaient respectivement de 85, de 140, de 400 et de 40 DA. En dépit de cette « baisse » des prix, le coût d'achat de ces produits de base, pour les démunis et même pour les travailleurs et les employés salariés, reste prohibitif.

C. Les « aides » de l'État aux personnes âgées et aux nécessiteux

Deux sortes d'aides sont attribuées aux personnes sans pension : une allocation forfaitaire de solidarité et une indemnité dite des activités d'intérêt général.

1. Allocation forfaitaire de solidarité

Nous l'avons vu, cette allocation est modique. Les quinze personnes âgées avec lesquelles nous avons eu des entretiens « ouverts », déclarent de manière quasi unanime que l'allocation dont elles bénéficient est modique et qu'elle relève plus d'un geste

« symbolique » (ramzi) de l'État que d'un acte de solidarité véritable envers les personnes âgées de leur état. Quatre sur les quinze personnes enquêtées la qualifient de « honteuse », neuf d'une « aumône insultante » envers les pauvres, et deux d'action « indigne » de la part de l'État qui prive les pauvres d'emploi et les pousse « à la mendicité ou au recours à la charité ». Tous ces enquêtés regorgent d'amertume, de frustrations et de dégoût contre ce qu'ils appellent eux-mêmes de « voleurs et de détournes de la richesse du pays » et dont l'État serait complice. Les évocations des scandales économiques et financiers qui ont défrayé les chroniques nationales (Affaire El Khalifa, de la SONATRACH, de la Route EST-Ouest, de la BADR et d'autres banques impliquées dans de grandes affaires de corruption...) reviennent comme un leitmotiv dans la bouche de ces personnes qui se demandent, par ailleurs, comment un pays aussi riche que l'Algérie pourrait à ce point sacrifier les droits et les intérêts des pauvres, qui ne demandent qu'à travailler, à l'enrichissement illicite de bien d'individus.

Les tableaux 3 et 4 indiquent le nombre des bénéficiaires de ces deux types d'allocation allouées aux personnes âgées, ainsi que le nombre des familles nécessiteuses bénéficiaires du « trousseau scolaire », de « la prime scolaire », et des « couffins de Ramadan ».

Tableau 3 : Catégories sociales bénéficiaires des indemnité des activités d'intérêt général (APC de la Daïra d'Ouled Djellal)

APC (mairie)	Nombre de couffins de Ramadan	Bénéficiaires du filet social Ou IAIG (indemnité des activités d'intérêt général)	Bénéficiaires d'allocation forfaitaire de solidarité (AFS)	Bénéficiaires du prime action insertion sociale (PAIS)	Nombre de nécessiteux bénéficiaire du trousseau scolaire	Nombre d'enfants bénéficiaires de la prime scolaire (3000DA)
O. Djellal	2500	226	1261	60	5180	5995
Sidi Khaled	870	81	409	40	479	2526
Chaïba	1000	56	189	18	1609	678
Total Daïra	4370	363	1859	118	7268	9199

Source : Services de la mairie et de la Daïra d'Ouled Djellal (données établies le 02/02/2011)

2. Indemnité dite des activités d'intérêt général (IAIG)

Une partie de ces personnes âgées relève de la rubrique dite indemnité des activités d'intérêt général (voir tableau 3). Au contraire des bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité, qui perçoivent une aide de 3000,00DA sans contrepartie, les bénéficiaires de l'IAIG sont des personnes âgées entre 20 et 60 ans et affectées à des emplois divers en échange d'une mensualité fixe de 3000,00DA. Nos quinze personnes interviewées relèvent donc de cette catégorie sociale d'« assistés » par l'État, mais en échange d'un travail hebdomadaire de huit heures sur les divers « warcha » (chantiers) ! Il existe dans les deux envisagées, d'Ouled Djellal et Sidi Khaled, six espèces de « warcha » : un chantier de l'environnement, un chantier d'irrigation, un chantier des travaux publics, un chantier de construction, un chantier des forêts, un chantier de tourisme et un de la culture.

C'est sur ces chantiers que sont affectées les personnes âgées et certains jeunes « chômeurs ». Ils y accomplissent des besognes diverses moyennant trois mille dinars présentés comme une « aide » gracieuse accordée aux nécessiteux par l'État ! Cette « aide » n'est pas seulement un « cache-misère », un simulacre « de salaire », mais une forme d'exploitation détournée, mais qui vise dans l'esprit des ses concepteurs à donner de l'État une image « paternaliste », généreuse, et soucieuse avant tout de protéger les sujets les plus vulnérables de la société de l'insécurité matérielle.

Tableau 4 : Action d'aide aux nécessiteux des APC de la Daïra de Sidi Khaled

Dénomination	Nombre de couffins de Ramadan	Bénéficiaires du filet social Ou IAIG (indemnité des activités d'intérêt général)	Bénéficiaires d'allocation forfaitaire de solidarité (AFS)	Bénéficiaires du prime action insertion sociale (PAIS)	Nombre des bénéficiaires nécessiteux du trousseau scolaire	Nombre d'enfants bénéficiaires de la prime scolaire (3000DA)
APC de la Daïra de Sidi Khaled	2400	117	868	53	633	5918

Source : Services de la mairie de Sidi Khaled (données établies le 03/03/2011)

Pour ce qui concerne la prime d'action d'insertion sociale (PAIS), elle concerne surtout les jeunes diplômés, titulaire d'une licence ou d'un magister. Il s'agit d'un contrat pré-emploi d'une année, susceptible de renouvellement. Initialement dénommée Dispositif d'Action d'Insertion Sociale, cette « prime » qui n'en est pas une vise à permettre aux jeunes diplômés de ne pas s'étioler dans le « chômage » ou de dériver vers la délinquance. La PAIS n'est pas une « prime » gracieusement accordée, à la manière du RMI français, mais un contrat précaire de pré-emploi, dont le contractuel n'est pas assuré de sa reconduite. Les jeunes « bénéficiaires » de cette prétendue « prime » sont affectés à des travaux divers ne correspondant pas à leurs diplômes. Ils sont employés comme comme jardiniers, gardiens de chantiers, de surveillants d'CEM ou de lycée. La rémunération qu'ils perçoivent moyennant huit heures de travail par jour, s'élève à 12000,00DA, soit l'équivalent de 100,00euros environ. Comparée aux bénéficiaires du « filet social » que sont les femmes de ménages, les secrétaires et tous les agents polyvalents affectés aux divers chantiers ci-dessus indiqués, et dont la salaire gravite entre 1000 et 3000,00DA, la catégorie des jeunes diplômés relevant du PAIS se révèle en effet comme une catégorie « privilégiée », et donc mieux « payée ».

Au plan national, et d'après le décompte établi par l'Agence du développement social (ADS), le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation forfaitaire de solidarité s'élève à « près de 626.000 personnes démunies et sans revenus ». Elle indique qu'en 2009 celles-ci ont bénéficié de cette allocation spécifique, « dont 272.000 personnes âgées, 288.000 personnes handicapées parmi eux des malades chroniques invalides et des personnes atteintes de cécité ». Citant les déclarations du directeur de l'ADS, M. Merkiche Nourreddine, l'agence officielle APS (Algérie Presse Service), rappelle que « L'année 2009 a été marquée par l'augmentation de cette pension (AFS) qui est passée de 1000 à 3000DA ».

Comme nous l'avons indiqué, cette prétendue allocation forfaitaire de solidarité n'est, pour certaines catégories de « bénéficiaires », rien d'autre qu'une forme déguisée d'un salariat misérable, pour ne pas dire d'une surexploitation éhontée de certaines franges plus que

précaires de la population. Cela n'empêche pourtant pas le directeur de l'ADS d'affirmer que le dispositif AFS relève d'un « acquis social qu'il faut consolider »².

3. Les formes de solidarité familiale et tribale comme substitut aux carences de l'État

Il existe deux sortes de personnes « âgées » aux conditions matérielles et sociales fort contrastées : les personnes entourées et les personnes seules.

A) Les personnes âgées entourées de familles

Cette catégorie de personnes âgées auxquelles nous avons affaire est, en dépit de l'indigence quasi absolue dans laquelle elles vivent, et les multiples besoins qu'elle ressent et exprime de diverses manières, est peut-être beaucoup moins à plaindre que ses semblables vivant dans les grandes villes du nord, de l'est et de l'ouest du pays. Ici, plus qu'ailleurs peut-être, les jeux de solidarité traditionnelles et familiales jouent à plein, et les « vieux » démunies bénéficient d'une grande sollicitude de la part de la famille élargie, du voisinage, et voire même du village tout entier. Moins anonymes, et moins isolées que leurs homologues des grandes mégapoles du pays, ces personnes âgées vivent entourées de leurs enfants, de leurs petits enfants, et des membres de « la tribu » qui veillent à leurs soins, et qui viennent souvent à leurs secours. Elles ont une vie sociale dont la mosquée du quartier et « la place du marché » (dachra) constituent le point d'animation et de ralliement. Lieu de convivialité et de chaleur, ces points de rencontre sont aussi le lieu de solidarité et d'entraide mutuelle, et rares sont les personnes âgées qui ne bénéficient pas d'aide matérielle auprès des fidèles.

B) Les personnes âgées privées d'entourage et de soutien

Contrairement à la catégorie précédente, celle-ci montre tous les signes de la pauvreté et de la vulnérabilité. Elle est constituée de personnes âgées, qui n'ont pas de famille ou qui se déclarent « reniées » par leur progéniture et les membres de leur famille, et dont on a pu suivre les traces à travers les labyrinthes des deux villes. Elles sont livrées à une misère inénarrable. Les mosquées et les places publiques, comme les marchés, les « dachra » et d'autres lieux d'animation, cafés, restaurants, marchés aux légumes, etc., constituent l'espace de leur prédilection. Là, elles s'adonnent franchement à la mendicité au sens plein du mot, et les commerçants et les habitués de ces lieux savent parfaitement qui, parmi ces personnes âgées, mendient par nécessité ou par « métier ». Leurs témoignages indiquent que la majorité de ces personnes qu'elles connaissent se livrent ainsi à la mendicité non par « vocation », mais par nécessité. L'empire du besoin les conduit, dit-on, à cette pratique « honteuse et dégradante » de la mendicité dont elles n'ont plus « honte » tellement contraintes et forcées de survivre de la sorte.

C. Les Mosquées comme suppléances aux carences solidaires de l'État

Comme les « largesses » de l'État ne suffisent plus à répondre aux attentes et aux besoins des différentes catégories sociales démunies et exclues (chômeurs, retraités sans pension, veuves et divorcées...), les mosquées interviennent pour suppléer aux manques en essayant de répondre aux besoins des nécessiteux de deux manières : par la zakat et le « porte-à-porte ».

² D'après l'APS, 17 juillet 2010.

1. La zakat

La frange de vieillards, déshérités et livrés à la dérilection dont il est question précédemment, vit donc d'expédients divers, dont la zakat n'est qu'une des formes de ces moyens de survie. Le produit de la zakat que les notables locaux confient aux mosquées à l'usage des indigents est distribué annuellement aux familles jugées nécessiteuses, après qu'une liste des prioritaires est établie par les servants religieux (imams). Mais certains notables peu confiants envers les modalités de distribution de la zakat par les mosquées, mais aussi envers les critères subjectifs d'après lesquels elles sélectionnent les « pauvres » présumés prioritaires, préfèrent donner « leur zakat » en main propre aux personnes qu'elles connaissent, et dont elles savent pertinemment qu'elles sont réellement dans le besoin. Il en est, en effet, qui soupçonnent – en partant soit de leur propre constat, soit en se basant sur des faits de détournements ou de prévarication révélés par la presse –, les gestionnaires de certaines mosquées de se comporter en « prédateurs » en détournant une partie des collectes de la zakat soit à leur profit, soit au profit de « faux pauvres », ou des « moins pauvres que les vrais pauvres ». Il est cependant très difficile de confirmer ou d'infirmer ces soupçons tant ils relèvent des témoignages invérifiables ou des dires de personnes « intoxiquées » par de fausses rumeurs.

Bornons-nous donc aux faits vérifiables, et qui ne donnent pas lieu à contestation. Or, les chiffres que voici, récapitulés dans le tableau qui, ressortent du domaine du vraisemblable.

Tableau 5 : La zakat distribuée à O.Djellal (2007-2010)

année	Nombre des bénéficiaires de la zakat	Montant en DA de la zakat
2007	119	5000,00DA
2008	200	5000,00DA
2009	164	5000,00DA
2010	188	5000,00DA

Source : données fournies par l'imam Yahia de la mosquée Hamza d'Ouled Djellal

Le produit de cette zakat ne concerne pas, en l'occurrence, les personnes âgées, mais uniquement les veuves et les divorcées. La « zakat » perçue par les personnes âgées, hommes et femmes, ne transite pas, comme nous l'avons dit, forcément par le canal des mosquées. Elle est fournie directement aux intéressés soit par les donateurs (ici les riches et les notables), soit par le biais des fidèles au seuil des lieux de culte, au sortir de la prière. Ces veuves et divorcées sont souvent âgées et très pauvres, et le montant de la zakat dont certaines bénéficient une fois l'an comme le souligne le tableau, est si dérisoire qu'il ne suffit même pas à faire vivre convenablement l'espace d'une semaine une femme divorcée avec enfants... Pourtant, les imams officiels de certaines mosquées se targuent du fait que l'État, à travers les Affaires religieuses, viennent au secours des pauvres au nom de « la solidarité nationale ».

2. Le porte-à-porte

Aux personnes âgées, on pourrait en effet adjoindre toutes les catégories de démunis. Or celles-ci et celles-là vivent presque sous la même enseigne. Toutes pâtissent de la pauvreté que rien n'atténue, et que rien ne console, sinon cette mendicité contrainte, forcée, et pratiquée pour certains à leurs corps défendant. Les cinquante mosquées environ réparties à

travers l'espace des deux villes, Ouled Djellal et Sidi Khaled, drainent en effet tous les jours, à l'heure de sortie de prière, et surtout les vendredi saints, toutes les personnes en quête d'aumône ou de zakat. On relève parmi celles-ci beaucoup de vieilles femmes courbées par le poids de l'âge, rabougries, presque cadavériques, et qui demandent suppléantes aux fidèles « le ma'rouf » (l'aumône). Le « porte-à-porte » signifie, ici en l'occurrence, que ces personnes passent d'une mosquée à l'autre, et parfois, d'une maison à l'autre, en quête de nourriture, d'argent et de vêtements pour s'habiller eux-mêmes et leurs enfants.

III. Les retraités

Il existe, grosso modo, deux sortes de retraités : les retraités « locaux » et les retraités immigrés.

A. Les retraités « locaux »

On entend par retraités « locaux » les personnes ayant effectué leurs carrières professionnelles en Algérie, que ce soit dans les entreprises publiques ou privées et qui disposent de ce fait d'une retraite, variable selon les individus, qui leur permet de subvenir à leurs besoins. Ces retraités « locaux » se subdivisent à leur tour en plusieurs catégories : les retraités des entreprises, tous statuts confondus, les retraités moudjahidines, les veuves et les filles des chahidas (martyrs de la Révolution). Pour la Daira de Sidi Khaled, le nombre de ces retraités, tous statuts confondus, s'élève à 651 personnes, et pour la daira d'Ouled Djellal ce nombre est de 713 individus. Nous n'avons pas pu déterminer, dans les deux cas, la proportion des moudjahids, des veuves et des filles des martyrs et des moudjahids bénéficiaires de la pension par rapport au total, faute d'informations précises. Aucune des personnes interrogées auprès des deux municipalités n'a pu nous éclairer à ce propos. Ce n'est pas que ces personnes soient de mauvaise volonté, bien au contraire, mais c'est parce que les agents présumés tenir la comptabilité ou la statistique des retraités travaillent sur des chiffres globaux, et ne jugent guère nécessaire, semble-il, de distinguer et de classer les individus d'après leurs statuts ou itinéraires professionnels. Par ailleurs les chiffres que nous venons de citer nous ont été communiqués oralement et nous n'avons aucune preuve matérielle de leur exactitude, sinon la croyance en la bonne foi de leurs auteurs.

Faute de pouvoir estimer avec l'exactitude requise le nombre des retraités moudjahids et familles des martyrs, nous sommes donc obligés de faire un partage arbitraire en divisant les chiffres globaux par deux. Soit ici $651+713=1364/2=682$. Partons de cette hypothèse, nous essayerons de distinguer et d'interpréter ce que pourrait recouvrir ces chiffres, chiffres que l'enquête qualitative que nous avons mener pourrait corriger.

1. Les retraités moudjahids et familles des chahids

Dans notre hypothèse, les personnes qui bénéficient des pensions de moudjahids, les ayant droits de chahids, veuves et filles, sont au nombre de 682 individus. Combien perçoivent-ils respectivement comme montant de pension ? Les moudjahids ont une retraite de l'ordre 50 000,00DA ; les veuves des chahids 40 000,00DA, et les filles des martyrs et des moudjahids, même divorcées, perçoivent une pension variant entre 25 et 30 000,00DA par mois. L'enquête que nous avons conduite auprès d'une dizaine de familles a montré que chacun de ces pensionnaires fait vivre au moins cinq personnes, enfants et proches. Certains de ces moudjahids ont une double pension : leur retraite professionnelle et celle de leur militantisme ou « guerre sainte ». Dans l'ensemble, tous ces pensionnaires vivent relativement bien, en dépit de la cherté de la vie et de la valeur dévaluée du dinars.

2. Les retraités « locaux »

Les retraités que j'appelle « locaux » pour les distinguer des retraités immigrés, se composent essentiellement des gens de l'administration, d'enseignants de l'Education nationale, des entreprises publiques et privées. Leur nombre, selon l'hypothèse retenue, est de 682. La retraite moyenne de ces personnes ayant accomplies trente ans de service, tourne autour de 12000,00DA. L'extrême de la fourchette pourrait atteindre au maximum 25000,00 DA. Hormis, les militaires gradés (commandants, capitaines...) dont la retraite pourrait atteindre 80 000,00DA ou plus, le reste des retraités en est réduit à une pension à peine suffisante à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles, souvent nombreuses. Avec l'inflation que connaît le pays, jointe à la dépréciation constante de la valeur du dinar, ces retraites se trouvent tragiquement grignotées, situation qui place souvent le retraité en position de débiteur quasi insolvable auprès des épiciers de son quartier. Même les ex-ouvriers de la SONATRACH (pétrole) réputés pourtant les mieux rémunérés de tout le secteur industriel public, ont une retraite qui ne dépasse guère les 15 000,00DA. Nous avons rencontré quatre d'entre eux, séparément, et dont les témoignages se recoupent et se complètent : ils déclarent tous qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts, et qu'ils vivaient mieux il y a dix ans avec la même retraite qu'aujourd'hui. La raison en est, disent-ils, que les produits de première nécessité étaient beaucoup « moins chers qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, il faut plus de deux kilogrammes de dinars en pièces pour s'acheter un kilogramme de pomme de terre. Pour la vinade, on achetait le kilogramme avec seulement 350 ou 400,00DA ; aujourd'hui, il en faut 650, parfois 700,00DA le kg de mouton. Le kg de poulet était de 100,00DA ; il est de 300DA aujourd'hui... Avec ma retraite de 14 000,00DA par mois, et huit personnes à charge, dont trois garçons âgés de 20, 23 et 25 ans, tous chômeurs, je suis criblé de dettes auprès de mes amis, mais aussi des commerçants chez qui je prends à crédit sucre, cafés, huile et semoule... »³.

Malgré tout, ces retraités sont beaucoup moins à plaindre que les chômeurs, et de tous ces bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité dont il est question précédemment. Vue de l'extérieur et à partir d'une « situation défavorisée », cette catégorie de retraités est enviée et fait même « des jaloux ». Pour les chômeurs et les assistés sociaux, ces retraités sont « des riches » et des « heureux » dans la mesure où ils sont assurés des rentrées régulières qui leur permettent de vivre et de « manger à leur faim » sans être les obligés de quiconque. De fait, lorsque ces retraités qui se plaignent pourtant de leur sort, de la faiblesse de leur revenus qu'érode l'inflation galopante, comparent leur « situation financière » à celle de ces exclus et démunis, ils se découvrent sinon assez riches, du moins « chanceux » d'être ainsi à l'abri des incertitudes angoissantes qui sont le lot quotidien de ces laissés-pour-compte.

Nous arrivons maintenant à une autre catégorie de retraités qui suscite beaucoup de jalousies, d'envies, de convoitises, voire même de passions véhémentes et de ressentiments chez tous, et plus particulièrement chez les plus démunis. Il s'agit des retraités immigrés sur qui se focalisent tous ces sentiments de répulsion, mais aussi de fascination et d'admiration pour leur « réussite ».

³ L'auteur de ce témoignage pathétique est Si Mahmoud S., un retraité de 70 ans de la SONATRACH, avec qui nous avons eu cet entretien d'une heure environ durant laquelle il s'est laissé épancher en faisant sortir tout ce qu'il avait comme sentiment d'indignation « caché au fond du cœur ». (Entretien réalisé à Sidi Khaled, 4 février 2011).

B. Les retraités immigrés

Le nombre de retraités de France, ayant un compte bancaire à la Banque Agricole et du Développement Rural (BADR) s'élève, d'après les données glanées par le menu auprès des différentes administrations locales, à 1500 personnes. Celles-ci se répartissent entre Ouled Djellal, Sidi Khaled, Ras El Miad, Besbes et Doucen. Ce nombre de retraités ne tient pas compte de ceux ayant un compte bancaire en France et qui effectuent des transferts d'argent vers le pays en faisant le change selon le taux du marché informel où un euro pourrait rapporter parfois jusqu'à 145DA. Le nombre des retraités dont les comptes sont domiciliés principalement en France n'est pas connu et il est difficile donc de chiffrer la valeur des transferts effectués de ce pays d'immigration vers le pays d'origine. Les immigrés Djellali et Khaledi, toutes « ethnies » par ailleurs confondues, viennent principalement de Paris et de la région parisienne, de Lyon, du nord de la France (Lille, Roubaix...), mais aussi de la Côte d'Azur. Une petite colonie d'entre eux est signalée à Nice et à Marseille.

1. Les courtiers de la filière émigrée

Ces immigrés drainent des sommes importantes d'argent de France vers les deux Daïra envisagées, fonds qu'ils convertissent en dinars et au taux de change informel où un euro s'échange contre 145 dinars, et parfois plus. Comme partout dans le pays, des « courtiers informels » jouent aux boursiers et échangent les dinars contre les euros, et vice versa. La BADR d'Ouled Djellal, par exemple, sert de lieu de ralliement des vendeurs et des acheteurs de la devise forte, et la transaction s'effectue non pas à l'intérieur de la Banque, mais au dehors, au vu et au su de tout le monde. Comme au Square de Port Saïd à Alger, des hommes au regard affûté guettent les passants, et détectent en un quart de tour le profil des acheteurs ou des revendeurs de monnaies. Lorsque « le chercheur » des devises fortes se fait aborder par le revendeur, ou vice versa, ce dernier sort prestement de sous la kachabia en poil de chameau de grosses liasses de billets, annonce le taux de change, puis conclut séance tenante la transaction selon les principes régissant les lois de l'informel.

La scène vaut la peine d'être décrite. Car elle dénote la manière avec laquelle se brassent en « plein air » des centaines d'affaires juteuses en l'espace d'une journée, et comment l'argent des retraités double la banque et crée autour d'elle une activité fébrile. Ceux d'entre les immigrés ayant un compte en devise auprès de la banque, ne constituent en fait que la partie visible de l'iceberg. Car, la majorité d'entre eux évitent les circuits financiers officiels pour deux raisons essentielles : la première tient au taux d'échange officiel défavorable, bien inférieur à celui du marché parallèle, et la seconde à la défiance de l'immigré envers l'État qu'il considère comme peu fiable et qui pourrait à tout moment lui « bloquer » son argent ou le « nationaliser » sous quelque prétexte que ce soit...

2. Les bénéficiaires du taux de change et leur usage

Ces deux circonstances expliquent pourquoi l'émigré tient à garder ses devises cachées sous son matelas plutôt que de les confier à « la banque de l'État » qui pourrait les lui « voler ». Tel est le sentiment fortement enraciné chez certains retraités émigrés qui, pour se prémunir contre ces aléas, et fructifier leurs économies en devises, préfèrent porter leur dévolu sur le marché informel où le taux de change leur est extrêmement favorable, grâce à la dépréciation quasi permanente du dinar. Les bénéficiaires de la hausse de la valeur de l'euro, consécutive à la baisse de celle du dinar, sont énormes comparés aux revenus des retraités locaux, et même comparés à ceux de certains commerçants établis de longue main dans ces deux villes.

Avec les bénéfices dégagés par le jeu de change de devises, les retraités émigrés investissent dans l'immobilier, dans le commerce, dans l'achat de camions utilitaires, de voiture, etc. Certains d'entre eux achètent des palmeraies, qu'ils cultivent ou font cultiver par des fellahs. Beaucoup d'entre eux achètent des terrains à bâtir au prix fort, s'y font bâtir de grandes maisons, élevées parfois de deux étages, avec de grandes cours plantées, s'en retournent en France, en les laissant inhabitées. On n'aime pas louer aux « autochtones » par manque de confiance ou par crainte que l'on « abîme » leurs demeures « secondaires ». Les moins égoïstes d'entre eux louent ou prêtent gracieusement leurs maisons à des personnes de confiance, mais que l'on fait évacuer une fois revenu de France au « bled ».

3. Absence d'innovation et d'investissements productifs

Ces émigrés retraités n'investissent pas leur argent dans des activités créatrices de richesses et d'emplois. Rares sont ceux qui innovent en la matière. La plupart se contentent d'investir dans des activités lucratives, qui rapportent « beaucoup » et « vite », plutôt que dans des secteurs d'innovation. Certains d'entre eux, comme s'ils voulaient prendre leur revanche contre je ne sais quel destin, mettent surtout l'accent sur des « investissements » relevant du « prestige » et de la « folie des grandeurs ». Outre les voitures coûteuses, les maisons plus grandiloquentes que grandioses qu'ils se font construire, mais que certains d'entre eux n'occupent qu'un mois sur douze, lors du retour au « bled » pour les vacances, témoignent de cette quête de prestige qui se fait au détriment de l'imagination et de l'efficacité.

A trente kilomètres au sud de Sidi Khaled, se situe la commune de Besbès. Là « L'émigration internationale est quasiment nulle. Il a été signalé seulement un émigré en France et un autre en Belgique. On trouve toutefois quelques émigrés qui perçoivent une pension de retraite (30 émigrés retraités de France dans la mechta de Besbes, 05 à Ras El Djadr, 02 à El Bayadh, 01 à El Goutaa).

Les revenus des retraites perçues sont investis dans la construction de maisons, l'achat de véhicules utilitaires et touristiques ainsi que le commerce.

Cette (...) catégorie de migrants n'a pas non plus apporté d'innovations ou d'investissements sauf un ancien cas d'installation d'un moulin à Besbes et celui de la réalisation d'un forage El Goutaa. La commune de Besbes est répulsive au vu du faible nombre d'immigrés. La majorité des immigrants sont originaires de Sidi Khaled et Ouled Djellal. Un immigré agriculteur s'est installé à mechta El Bayadh et assure un rôle de vulgarisateur bénévole auprès des agriculteurs.

On note également 15 investisseurs agriculteurs installés à N'fidha provenant des mêmes localités.

Cette situation de répulsion est due à la caractéristique agro pastorale de la commune dont la population vit par et autour de l'élevage ainsi qu'à sa position géographique excentrée par rapport aux grands axes routiers. Le développement agricole est encore récent et n'absorbe pratiquement que de la main-d'œuvre locale. Les autres alternatives économiques sont pratiquement absentes dans l'état actuel des choses. »⁴

⁴ Ministère de la Solidarité et de la Communauté Nationale à l'Étranger, Agence de Développement social, Programme de Coopération, Projet d'Appui au Développement socio-économique, Local Nord- Est de l'Algérie, PADSEL NEA (2008), p. 14.

4. Les retraites des émigrés comme facteurs d'atténuation du malaise social et du désordre public

S'agissant de Sidi Khaled et d'Ouled Djellal où se trouvent concentré le plus gros contingent des retraités émigrés, on constate là encore l'absence parmi eux de personnes entreprenantes ; on y rencontre seulement des individus dont le souci principal semble être l'investissement spéculatif, en particulier dans le commerce et dans l'immobilier et d'où le coût prohibitif des locations des maisons, et même des appartements observé à Sidi Khaled et surtout à Ouled Djellal, phénomène que les villageois imputent aux retraités émigrés. On les accuse en effet de surenchère ; de volonté ostentatoire, de désir de s'afficher « riches ». En effet, ces griefs sont souvent fondés, car beaucoup de retraités vivant à cheval entre le « Bled » et la France, font preuve à la fois de « snobisme » et d'arrogance qui choque profondément la conscience simple et presque champêtre des résidents, surtout ceux d'entre les pauvres que frappent de plein fouet la crise du logement qu'aggrave encore le coût élevé des loyers dans ces deux villes où n'existent pourtant pas d'usines et d'ouvriers salariés qui justifieraient le coût excessif des loyers.

Quoi qu'il en soit, ces retraités émigrés, même s'ils n'investissent pas leur argent dans des secteurs générateurs d'emplois et de richesse, ils n'en font pas moins nourrir des milliers de personnes directement ou indirectement (parents, cousins et proches). Par leurs retraites qui « engendrent des petits », ils déchargent l'État d'une grande partie du fardeau que représentent les démunis. Plus que les autres retraités, ces émigrés fonctionnent comme une soupape de sécurité qui met l'État à l'abri des soubresauts, en lui évitant des émeutes violentes de la faim, voire même la guerre civile. De l'avis de la majorité des Djellali et des Khwaldi, y compris les institutionnels, les gens « se mangeraient entre eux » n'étaient les retraites des émigrés qui font vivre des milliers de familles de chômeurs et de démunis. Le terme arabe « *naklou ba'dhanâ* » (on se mangerait les uns les autres...) est extrêmement prégnant et dénote le fait que les gens ont une claire conscience de la fonction qu'y jouent les retraites des émigrés dans la stabilité de l'ordre social et politique. Aurement dit, sans les retraites de ces émigrés desquelst dépend la nourriture des milliers de familles et de proches, l'ordre politique et institutionnel local serait fortement déstabilisé.

5. Les retraités émigrés, « caste de privilégiés »

A Ouled Djellal comme à Sidi Khaled, les retraités émigrés forment une « caste » de gens privilégiés et enviés. Dans l'ordre de préséance, et en matière « de richesse et de prestige », ils occupent presque le même rang que les retraités moudjahidines. Certains d'entre surpassent ces derniers quand d'autres les égalent. Au regard de la population en situation de chômage, de pauvreté et de vulnérabilité, et au regard de tous ces bénéficiaires du « filet social », ces deux catégories de retraités ne sont pas à plaindre, bien au contraire. Leurs bourses et les avantages qui en résultent (sécurité sociale, soins, prises en charge...) les mettent relativement à l'abri de bien des risques et des accidents imprévus de l'existence. Les retraités moudjahidines, par exemple, bénéficient non seulement de la sécurité sociale, de la facilité d'accès à certains hôpitaux bien lotis en équipements et en spécialistes, de « passe-droit » auprès de l'administration, de réduction quant aux tickets des transports publics, voire de gratuité dans certains cas, mais bénéficient également de colonies de vacances, et de séjours gratuits dans les stations thermales, sans parler du pèlerinage à la Mecque et le circuit d'el 'Omra qui leur sont accordés de manière prioritaire... Quant aux retraités émigrés qui n'ont pas ces avantages particuliers, ils n'en sont pas moins privilégiés dans la mesure où ils disposent d'une retraite relativement consistante qui leur permet de couvrir largement leurs besoins en matière de nourriture, de soins et de voyages, sachant que la plupart d'entre eux

gardent jalousement en poches la fameuse carte de séjours de dix ans renouvelable, et grâce à laquelle ils peuvent se rendre à tout moment en France, soit pour des vacances, soit pour des soins qu'ils ne peuvent recevoir au « bled ».

Conclusion

De ce qui précède, on peut tirer les conclusions que voici : grâce aux revenus de tous ces retraités, locaux et émigrés, le chômage et la pauvreté qui affectent de larges pans de ces deux villes se trouvent relativement estompés. Le fait que chaque émigré et retraité local fait vivre chacun au moins une famille de cinq à huit membres oisifs permet de réduire ou d'atténuer le caractère manifeste du chômage et de son cortège obligé, la misère réelle. Bien qu'elle se dénonce elle-même et souvent de manière criante, cette misère qui ne dit pas toujours son nom, se trouve cependant estompée par les formes d'entraide et de solidarité traditionnelles que tous, émigrés ou non, observent et pratiquent avec plus ou moins de régularité. Solidarité et entraide qui vont au-delà du cercle étroit de la famille consanguine pour embrasser des cercles éloignés (ou barrânî) et vis-à-vis desquels on se sent redevables d'une « dette », celle de la charité et des « bonnes actions » (hassanâte). Le sentiment religieux, l'idée que les « biens terrestres » ne sont que une puissance éphémère qui éblouit, et que seules comptent les bonnes actions faites ici bas, détremment chez beaucoup de croyants « cossus » le désir de voler au secours des pauvres ou des indigents. De là s'expliquent les multiples formes de solidarité sociale, de charité ou de zakat, qui se déploient horizontalement, et qui constituent un substitut à l'absence de l'action intégratrice de l'État. Ces formes de solidarité familiales et sociales comblent en grande partie les besoins collectifs que la puissance publique n'a pu satisfaire, et qui la dispensent en même temps de jouer son rôle d'intégration et de cohésion de l'ordre social.

Enfin, les mots qui condensent ce qui précède, et qui font vraiment image, sont ceux que mes locuteurs m'ont répétés en différents lieux et circonstances, et par lesquels je conclus ma démonstration :

« Si les retraités d'Ouled Djellal et de Sidi Khaled venaient à mourir, on se mangerait les uns les autres, comme des cannibales... ».

Éléments bibliographiques

Institut national d'études et d'analyses pour la planification (INEAP), 1982, *Les personnes âgées : conditions de la vieillesse en Algérie*, Alger.

Centre national d'Études et d'analyses pour la planification (CENEAP), 1998, *Éléments de réflexion et d'analyse pour l'équilibre financier du système de retraite*, Alger.

ROUADJIA A., 1994, *Grandeur et décadence de l'État algérien*, Paris, Karthala.

La représentation de l'autorité chez les jeunes d'origine étrangère, Paris, FASILD, 2002.

Ministère de la Solidarité et de la Communauté Nationale à l'Étranger, Agence de Développement social, Programme de Coopération, Projet d'Appui au Développement socio-économique, Local Nord- Est de l'Algérie, PADSEL NEA (2008), p. 14.

Le quotidien des retraités dans la région des hauts plateaux Algériens W. de Sétif et de Bordj Bou Arréridj

Ammar MANAA

Centre universitaire de Bordj Bou Arréridj
Algérie

Résumé

Cette enquête a porté sur le quotidien des retraités dans deux wilayas (départements) algériens, sur leurs conditions de vie d'existence, sur la manière dont ils vivent leur retraite, ressentent le poids de l'âge ainsi que la façon avec laquelle ils « remplissent » leur temps libre. L'enquête a permis de mettre en relief un certain nombre de traits caractéristiques, de comportements et de représentations face à la vie, la société, la religion, la « mort » et la dette du croyant due à Dieu.

Comme les retraités dont il est question ne sont pas « égaux », ni matériellement ni socialement, on s'est attaché à les différencier, à les distinguer, de manière à donner une image de la pluralité des attentes et des sentiments qui les traversent.

Mots clés : retraités des hauts plateaux ; condition de leur existence matérielle ; rapports familiaux, conflits de génération et solidarité familiale. Temps « libre » et manière dont le temps est investi.

Introduction

Les retraités de la région concernée par l'enquête ressortent d'une catégorie sociale et professionnelle hétérogène, en ce qu'elle comporte des caractéristiques d'âge et de revenu fort contrastés.

Dans ce qui suit, nous allons d'abord essayer d'examiner les conditions d'existence des retraités et leur vécu au quotidien. Dans un deuxième temps, on tâchera de démontrer si la retraite, dans le contexte particulier de la région concernée par notre enquête, permet ou non l'intégration des ces retraités par définition âgées et vulnérables. Or, la lecture des divers documents statistiques et l'observation sociologique du terrain montre que la société algérienne tend depuis une vingtaine d'années environ vers le vieillissement, phénomène lié à l'amélioration relative du niveau de vie de la population et au progrès de la médecine qui désormais donne accès aux soins à la population, et notamment aux personnes âgées, même privées de pension.

L'objet de la présente communication se propose précisément d'examiner le vécu, les conditions d'existence des retraités dans la région des hauts plateaux algériens, d'évaluer le degré de leur intégration ou d'exclusion sociale, la façon dont ils ressentent et vivent "la retraite" perçue tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport temporel (la manière dont

ils emploient leurs temps au quotidien), ainsi que la façon avec laquelle la société globale les perçoit. On essaiera aussi de distinguer les retraités ayant une pension liée à leur activité professionnelle antérieure de ceux disposant d'une demi retraite et ceux n'ayant jamais cotisé, et qui se trouvent dans une situation "d'assistés sociaux".

En effet, les retraités dont il est question, tous statuts confondus, connaissent dans la région étudiée un taux d'accroissement important, tant du point de vue de leur nombre que de celui du vieillissement, qui serait peut-être l'indice d'une espérance de vie plus longue liée elle-même à la diffusion de la médecine, aux soins, mais aussi à l'amélioration relative de la nutrition...

Il semble que cette tendance au vieillissement de la population ne concerne pas uniquement la région envisagée, mais touche l'ensemble de l'Algérie. Ainsi, d'après des chiffres rendus publics par le ministère algérien du travail et de la sécurité sociale le nombre de retraités s'est-il élevé à plus de 1 765 000 en 2006.

I. La vie quotidienne des retraités

Nous avons, grosso modo, deux espèces de retraités : ceux qui bénéficient d'une retraite relativement « confortable », et ceux qui n'en possèdent pas et qui se trouvent « assistés », soit par l'État, soit par les réseaux familiaux. Les premiers relèvent de ce que nous avons appelé les retraités « privilégiés », et les seconds, de retraités « défavorisés ».

A. Les retraités « privilégiés »

Les retraités auxquels nous avons affaire ne sont donc pas de même statut, ne vivent pas tous de manière univoque, et ne vieillissent pas de la même manière. Certains semblent, à l'observation, mieux vivre de leur "retraite" aussi bien du point de vue de la "pension" perçue que du point de vue du temps qu'ils emploient à divers préoccupations, y compris "ludiques" (dominos, carte, jardinage...). Ce type de retraités est relativement "privilégié" en raison de son autosuffisance matérielle, et en raison de son intégration sociale qui lui donne des repères sécurisants et stabilisateurs.

B. Les retraités « défavorisés »

Cette catégorie de personnes que l'on appelle improprement « retraitées » comprend en vérité une bonne frange qui n'a jamais travaillé ou qui a travaillé de manière informelle, de sorte qu'elle n'apparaît nulle part dans les archives des caisses des retraites. L'autre composante de cette catégorie de retraités, y apparaît mais avec des cotisations faibles qui ne donnent pas lieu à une retraite suffisante pour couvrir leurs besoins en nourriture et en soins. Celle-ci vit dans la majorité des cas bien au dessous du strict minimum, et certains de ses membres, sont contraints de s'adonner à une « mendicité honteuse ».

Ces retraités malchanceux souffrent de solitude, d'isolement et d'absence de repères, liés à des causes diverses et parmi celles-ci se détache le phénomène de l'anonymat induit par l'urbanisation désordonnée, l'accroissement des villes, la démographie galopante et par la tendance à la rupture, dans certains cas, de solidarité intergénérationnelle (les enfants qui tournent le dos au père...), ou encore les pères qui renient, notamment les fils parce que ceux-ci auraient fait "un mauvais choix" en contractant mariage avec une femme que le père ne désire pas. Le rétrécissement de la famille élargie qui tend à céder le pas à la famille réduite ou nucléaire accentue l'isolement des "vieux retraités" qui s'en trouvent réduits à la solitude ou la à marginalisation.

II. Les inégalités entre les retraités induites par les revenus et l'entourage social.

Ces inégalités sont attestées par une foule d'indices, et dans les sites enquêtés qui nous préoccupent (Bordj Bou Arréridj, Sétif...), les retraités que nous avons enquêtés ne disposent pas du tout de pensions de retraite quand d'autres en sont nantis. Nous n'avons pas pu réussir à obtenir des chiffres exacts auprès des institutions concernées (caisses de retraites, municipalités...) sur le nombre des deux catégories de retraités, « nantis » et « démunis » confondus, mais uniquement des chiffres globaux, mais précis qui nous permettent par recoupement et extrapolations déterminer approximativement la situation sociale et « financière » de chacune des deux catégories visées.

A. Le nombre des retraités du Bordj Bou Arréridj et de Sétif

Les chiffres récapitulés dans le tableau qui suit indique, pour la wilaya du Bordj Bou Arréridj, l'existence de 42 576 personnes âgées (de 60 à 85 ans et plus), dont 26 496 retraités, tous statuts par ailleurs confondus, et pour la wilaya de Sétif, le nombre des personnes âgées de 60 à 85 ans et plus, s'élève à 99 292 individus, d'après les données officielles (voir tableau 1.). Ce dernier chiffre inclut les retraités avec pension, mais dont la proportion par rapport au total n'est pas soulignée par le tableau ci-dessus. Nous avons essayé de déterminer ce rapport auprès de certaines administrations locales et offices statistiques, mais les lenteurs bureaucratiques pour obtenir le pourcentage recherché ont achevé de décevoir notre attente.

Cependant, on pourrait suppléer cette carence statistique par des extrapolations et des estimations qui nous donneraient approximativement le nombre des retraités pensionnaires. Vu que la Wilaya de Sétif est plus étendue en superficie et en démographie, on pourrait sans trop de risque d'erreurs diviser la population des personnes âgées par deux, soit ici 99 292, et l'on aura à peu près le nombre approximatif des retraités « heureux ». Dans cette hypothèse, le nombre de ces retraités est de 49 646.

Tableau 1. Population des deux Wilayas Sétif et Bordj de personnes âgées de 60 ans à 85 ans et plus.

Wilaya	Groupe d'âge	Masculin	Féminin	total
Sétif	60-64 ans	13393	13577	26969
	65-69 ans	11912	12304	24215
	70-74 ans	10281	10475	20756
	75-79 ans	7611	7193	14804
	80-84 ans	3840	3617	7457
	85 ans et +	2479	2610	5090
Total		49516	49776	99292
Population totale				1489979
Bordj Bou Arréridj	60-64 ans	5484	5515	10999
	65-69 ans	5115	5117	10232
	70-74 ans	4516	4545	9061
	75-79 ans	3375	3275	6650
	80-84 ans	1833	1615	3448
	85 ans et +	1140	1046	2186
Total		21463	21113	42576
Population totale				628475

Source : Confectionné à partir des données du GRPH 2008, Office national des statistiques.

B. Moyens d'existence de vie des retraités d'après leur profil professionnel

Avant d'aborder la question de savoir de quoi ils vivent et comment ils passent le plus clair de leur temps à combler le vide ou la solitude de leur existence, il convient tout d'abord d'indiquer d'où quelles branches ou secteurs économiques viennent ces retraités et si la pension qu'ils perçoivent suffit ou non à subvenir à leurs besoins essentiels.

Les retraités que nous avons étudiés relèvent de trois catégories professionnelles et juridiques :

- a) Les retraités de la fonction publique et des entreprises privées ;
- b) Les retraités moudjahidines et veuves des chouhadas ;
- c) Les retraités émigrés.

1. Les retraités de la fonction publique

Ces trois catégories de retraités perçoivent des pensions inégales. La catégorie (a) comprend trois sous catégories que nous classons comme suit : les petits fonctionnaires et les ouvriers manuels (A), les retraités cadres intermédiaires (B), et les cadres administratifs supérieurs (C) comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

De ces trois types de retraités nous avons exclu les hauts fonctionnaires (DG, PDG, Ministres, députés, hauts gradés militaires, hauts magistrats, professeurs d'universités...). Remarquons tout de suite qu'entre ces derniers et les retraités de la rubrique (A) l'écart de retraite pourrait varier entre 1 et 20.

La catégorie de cette population que constitue les retraités employés et ouvriers salariés touche une retraite variant entre les 70 000,00 DA et 15 000 DA mensuel. Comme la moyenne statistique dissimule des écarts, on pourrait supposer que la fourchette extrême des ces retraités se situerait autour de 15000 DA comme le démontre notre échantillon illustré par le tableau numéro 2 ci contre.

Si l'on exclue maintenant les hauts fonctionnaires de l'État (PDG, Ministres, députés, etc...) et que l'on se concentre uniquement sur les petits retraités administratifs, les cadres intermédiaires et moyens, qui constituent l'écrasante majorité, nous aurons à titre indicatif l'échantillon issu de notre enquête ayant porté sur 68 retraités répartis entre les deux wilayas.

Tableau 2 : les revenus de notre échantillon

Nombre	revenus	Nombre
A	-7000.00 DA	18
Retraités employés et ouvriers salariés du secteur public industriel	+10.000.00 D	24
	+15.000.00 DA	15
B	+20.000.00	4
Cadres administratifs intermédiaires		
C	+40.000.00	7
Cadres administratifs et technique supérieur		
Total		68

Comme le montre le tableau, ce type de retraités illustré par la classe A constitue la majorité des pensionnaires défavorisés (retraités et employés), suivie par B (cadres intermédiaires). La rubrique C montre que plus on monte en grade moins l'effectif est grand est plus la retraite est élevée. La retraite de la classe A relève donc d'une portion incongrue qui suffit à peine à l'entretien d'une seule personne. Sur les 68 personnes enquêtées, nous avons pu mener des entretiens « ouverts », mais approfondis avec dix-huit d'entre elles : 6 sur les 18 percevant une retraite de 7000 Dinars, 5 sur les 24 retraités (ex-employés et ouvriers) touchant 10 000 dinars, 3 sur les 15 (salariés du secteur public industriel) ayant une allocation retraite de 15 000DA, et avec enfin 4 retraités de la classe B et C, bénéficiant respectivement d'une retraite de 20 000 et 40 000 dinars par mois.

Ces entretiens nous ont permis d'enregistrer les « mécontentements », les insatisfactions, y compris chez les retraités de la classe C, qui se plaignent de la modicité de leurs bourses par rapport au coût de la vie qui grève leur budget. Chacune des personnes enquêtées prétend représenter le point de vue de ses homologues et de traduire « exactement » le malaise qu'ils ressentent. De ces entretiens, il ressortait des sentiments de frustrations, voire même de colère et de révolte contre leur lamentable sort dont ils imputent la responsabilité à l'État rendu coupable d'« injustice ».

2. Les retraités moudjahidines et veuves des chouhadas (anciens combattants)

En dépit de tout, les catégories de retraités (B et C) peuvent être considérées comme des retraités « aisés » comparées à ceux qui n'ont pas de retraite du tout et que l'État assiste en leur fournissant une allocation dérisoire fixée à 3000 DA par mois.

De même, les anciens moudjahidines, les veuves et les filles des chouhadas sont considérés comme des « nantis » par les démunis. Ceux-ci bénéficient en effet d'une retraite assez consistante comparée aux retraites moyennes de la population. Pour les moudjahidines tout comme pour les veuves des chouhadas, la retraite perçue va de 40 000 dinars à 50 000 dinars, et quelquefois plus. Car certains d'entre eux cumulent une double retraite, celle provenant de leur participation à la guerre d'indépendance et celle ressortant de leur carrière et cotisation effectuées avant ou après l'indépendance. Pour les auteurs de ce cumul, la retraite atteint dans certains cas plus de 100 000 dinars, et ceci non compte fait des avantages annexes que ces derniers bénéficient sous formes diverses de la part de l'État... Alors que le médecin en exercice dans les hôpitaux publics ne dépasse pas le cap de 35 000 DA mensuel, les anciens moudjahidines et les veuves des chouhadas perçoivent le double, voire le triple de ce montant...

3. Les retraités émigrés.

Après les moujahids et les martyrs de la Révolution, viennent les émigrés. Ceux d'entre eux ayant cotisé jusqu'en fin de leur carrière professionnelle, ont une retraite qui pourrait s'élever, selon les professions, jusqu'à 70 000 DA en moyenne. Mais avec le taux de change qui leur est favorable où un euro rapporte plus de 130 dinars, ce qui donne, en multipliant par exemple 700 euros par 130, 91 000 DA de retraite mensuelle pour chaque émigré établi en Algérie. Bien entendu, certains émigrés ont une retraite qui dépasse largement ce montant.

En effet Sétif et Bordj sont connus comme étant des principaux fournisseurs d'immigration internationale, et viennent juste après la Grande Kabylie, et ce qui explique que leur nombre très élevé se trouve concentré dans ces deux wilayas auxquels ils apportent un apport financier appréciable. Au niveau de la wilaya de Biskra, mon collègue Ahmed Rouadjia a relevé, de son côté, l'importance des revenus des émigrés retraités injectés dans les

circuits économiques et familiaux locales et qui contribuent à décharger l'État quant à la prise en charge des couches exclues et vulnérables.

Or ces retraités émigrés font vivre toute une suite familiale. Outre leurs enfants, et leurs petits enfants qu'ils nourrissent et aident à monter des petites affaires rapporteuses de bénéfiques (garages, commerces, épiceries...), ils interviennent également en mécènes au profit des pauvres éloignés.

III. La masse des retraités pauvres et vulnérables

Il nous faut maintenant mettre l'accent sur la majorité des « retraités » défavorisés, et dont la misère, la maladie et la solitude contrastent avec le confort matériel relatif des catégories de retraités décrites précédemment. Or, la pension que les retraités pénalisés perçoivent est si dérisoire qu'elle relève plus du symbolique que du réel. Les données qui suivent et l'observation qualitative que nous avons conduite dans les deux régions concernées par notre enquête, permettent de mesurer l'ampleur de la misère dans laquelle se trouvent plongés ces retraités sans véritable retraites¹.

Lorsqu'on sait que l'allocation que perçoivent ces retraités va de 3500 DA à 7000 DA, l'on comprend pourquoi la misère de ces retraités les conduit inéluctablement à la déprime et aux maladies, comme l'illustre parfaitement le tableau 3 qui va suivre. Celui-ci dénombre, classe et précise la nature des maux physiques qui les rongent.

Le nombre de ces retraités livrés ainsi à la misère matérielle et morale, et aux maladies, s'élève à plus de 2000 personnes sur les 20 496 vieux retraités que compte la wilaya de bordj Bou Arréridj et à plus de 16 500 sur les 81 000 retraités que compte la wilaya de Sétif.

Les entretiens et les enquêtes que nous avons réalisés auprès de ces catégories de personnes fragilisées par leurs conditions difficiles d'existence font ressortir qu'elles ne tiennent leur salut qu'à la solidarité familiale, et notamment de la part de leurs enfants. « *Qu'est ce qu'on peut faire avec une allocation de retraite de misère ? heureusement mes enfants me prennent en charge* »² déclare l'un d'entre eux.

Cette « retraite de misère » a pour effet et traduction les maladies relevées par les médecins spécialisés et dont le diagnostic est le suivant :

¹ Voir Quotidien Elwatan du 04/05/2010, Algérie : 800 000 pensions de retraites à moins de 3500 DA
« Des milliers de retraités qui ont cotisé moins de 15 années ne perçoivent qu'une insignifiante pension de 3500 DA, alors que des milliers d'autres, insérés dans la catégorie des retraites proportionnelles, n'atteignent pas encore 10 000 DA. Les retraités demandent « le relèvement des montants des faibles pensions de retraite proportionnelle pour les aligner à 10 000 DA ». La loi de finances complémentaire 2006 avait pourtant prévu une majoration destinée à redresser le régime des faibles pensions et les porter à 10 000 DA, laquelle disposition n'est toujours pas appliquée. Ainsi, malgré le nouveau plafond du Snmg fixé à 15 000 DA lors de la 13^e tripartite de décembre 2009, des retraités continuent à percevoir des pensions inférieures à 10 000 DA, voire à 5000 DA. Ils sont de l'ordre de 800 000 retraités qui perçoivent 75% du salaire national minimum garanti. »

² Voir LABIDI L., Quand l'exclusion intervient avec la retraite : l'expérience tunisienne, Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 11, n° 1, 2005, p. 81-111

« La faiblesse du capital matériel chez certaines personnes retraitées est un facteur d'exclusion ; elle se traduit par une faiblesse de revenu, c'est-à-dire de la pension de retraite, mais aussi par des mauvaises conditions de vie qui seront à l'origine d'une dégradation de l'image de la vieillesse et d'une certaine mise à l'écart du vieux. »

Tableau. 3 L'état de santé des retraités de notre échantillon

Type de maladie	Maladie diagnostiqué par un médecin
hypertension artérielle	7
Diabète	10
Ulcère	5
Maladie du cœur	19
Cataractes	3
Rhumatisme	24
Total	68

1. Les causes de la pauvreté et de ses effets

Il reste maintenant à aborder le vécu et le ressenti de cette frange de retraités aux bourses fort modestes. En effet, l'âge, les conflits familiaux et les ruptures qui affectent certains d'entre eux ne sont pas étrangers aux maladies contractées. Ces maux touchent en particulier les retraités non entourés par leurs familles ou progéniture. Les conflits familiaux, souvent liés à des questions pécuniaires, au re-mariage du retraité et aux mésententes, surtout avec les fils, qui supportent mal que le père fasse ménage à part, constituent souvent les causes essentielles qui provoquent la rupture du vieux retraité avec son entourage familial. Tous les retraités ne sont pas dans ce cas de figure, mais il en est beaucoup cependant qui vivent immergés dans des problèmes insolubles d'ordre matériel, familiaux et sociétal. Ce que certains retraités ressentent et vivent tient parfois de l'aigreur et du ressentiment envers tous, et leur « rabâchage » semble refléter des sentiments d'échecs, de déception et de « malchance » comme ils le disent eux-mêmes à qui voudrait bien les entendre.

2. De la solitude et de l'ennui.

Contrairement à leurs pairs de l'Occident individualiste, nos retraités semblent souffrir plus de conflits de générations, de malentendus et des écarts culturels avec leurs cadets que de solitude et d'ennui. Ici, la solitude, même si l'on est pauvre et démuné, n'a pas droit de cité, car l'individu n'existe pas, ou n'existe que dominé entièrement par le collectif. Nos retraités ont, malgré tout, une vie sociale dont le centre d'intérêt et d'attraction est constitué par la mosquée, le café, le marché et les jeux de dominos et de cartes. Leur vie est bien remplie, mais qui n'est pas toujours dépourvue de soucis et d'ennuis de nature pécuniaire et relationnelle. Les conflits qui les oppose pour des peccadilles à leurs enfants, ex-épouses, proches et voisins, ne sont pas rares, et ponctuent souvent leurs existences quotidiennes.

Peut-on considérer que la faiblesse du capital matériel, et partant le besoin d'argent, soit cause d'ennui ? Certains auteurs le pensent, comme Laforest qui écrit en substance : *« Une personne qui s'ennuie ressent comme un vide intérieur et une tristesse sans objet précis qu'elle décrit le plus souvent en disant que « le temps ne passe pas vite » ou que les « journées sont longues ». Ces expressions populaires sont justes; elles expriment bien ce*

qu'est en réalité l'ennui comme expérience vécue. L'ennui est un sentiment qui résulte d'une altération de notre rapport avec le temps »³.

3. L'emploi du temps des retraités

Comment nos retraités passent leur temps libre ? Que font-ils de leurs journées ? Quels types de loisir auxquels ils s'adonnent pour se désennuyer ? A toutes ces questions, la réponse paraît aller de soi et tous les retraités à qui ces questions ont été posées répondent : la télévision ! Regarder la télévision durant des heures, voire des journées entières constitue une des formes les plus recherchées de distraction chez ces retraités que nous avons interrogés. Avec les chaînes satellitaires étrangères, notamment arabes avec Aljazeera, la prolifération vertigineuse des paraboles dans le pays et l'accès facile aux postes de télévision, brisent l'isolement et la solitude des retraités privés d'entourage familial et d'argent. Comme les cafés, la mosquée et les marchés, la télévision se révèle être un des modes de loisirs préférés de ces retraités.

« La télévision, moi, je ne peux pas m'en passer, d'ailleurs j'ai une télévision pour moi tout seul dans ma chambre, je suis toutes les informations et beaucoup d'émissions » nous déclare un vieux retraité qui assure par ailleurs que beaucoup des amis de son âge ne quittent pas de la journée l'écran de télévision.

Il semble que la télévision comme substitut à l'absence et « au vide » ne soit pas le propre des retraités algériens dont il est question, mais que c'est un phénomène universel lié à la modernité, puisque ailleurs on observe que ce moyen de communication qui est la télévision donne « *le sentiment d'une présence* »⁴ dès lors qu'elle comble un vide.

Conclusion

Quelle conclusion tirée de cette enquête empirique ? Que le quotidien des retraités en général, et de celui des vulnérables d'entre eux en particulier, dans les deux wilayas choisies comme lieu d'enquêtes et d'observations, est fait d'une somme de difficultés multiples, de conflits internes et extérieurs, d'ordre personnels et familiaux, et de besoins insatisfaits, et d'ennuis de santé et de vides que rien ne comblent que les lieux de sociabilité traditionnels ou la télévision qui devient une forme de dépendance à laquelle les vieux retraités semblent incapables de se détacher. En d'autres termes, le quotidien de certains de ces retraités est poncturé par des va et vient entre la mosquée du quartier, le café et la maison, trois lieux qui occupent l'essentiel de leur activité journalière. Pour certains, la religion dont la mosquée en est le lieu symbolique, constitue une des préoccupations principales de leur vécu ; elle leur donne des repères et une raison d'être et d'exister. L'espoir aussi de s'acquitter d'une dette envers le créateur, et ce sentiment fortement intériorisé atténue en eux les souffrances de « la vie terrestre » et son cortège de misère et d'injustice.

Telles sont, en résumé, les idées forces qui résultent de cette enquête auprès des retraités dont l'existence quotidienne est rythmée paradoxalement par des modes de vivre et de sentir en contradictions les uns avec les autres, contradictions que reflète la consommation excessive des images télévisées et l'écoute attentif des sermons religieux en mosquées.

³ LAFOREST J., *Introduction à la gérontologie*, Edition Hurtubise Montréal 1989, p. 142.

⁴ CARADEC V., *La télévision, analyseur du vieillissement*, *Réseaux* 2003/3, n° 119, p. 121-152.

Bibliographie

CARADEC V., *La télévision, analyseur du vieillissement*, Réseaux 2003/3, n° 119, p. 121-152.

LABIDI L., *Quand l'exclusion intervient avec la retraite : l'expérience tunisienne*, Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 11, n° 1, 2005, p. 81-111.

LAFORREST J., *Introduction à la gérontologie*, Edition Hurtubise, Montréal 1989, p. 142.

- Le quotidien ELWATAN, du 04-05/2010.
- Données fournies de la caisse nationale des retraités.
- Office national des Statistiques, enquête GRHP, 2008

Le rôle du gouvernement et des ONG dans le soutien des personnes âgées Cas de l'Entraide Nationale et du tissu associatif à Casablanca

Bouchra BENNANI

Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales, Ain Sebaa, Casablanca,
Université Hassan II, Mohammedia
Maroc

Introduction

Le nombre de personnes âgées au Maroc augmente en permanence. D'ici 2030, cette classe d'âge représentera 15% de la population du pays, passant de 2,5 millions à 8 millions. Une part non négligeable de cette population se retrouve en fin de vie sans soutien et en perte d'autonomie.

En effet, force est de constater que plusieurs facteurs viennent aggraver la situation des personnes âgées. Éclatement de la cellule familiale, changement des habitudes sociales, hausse du coût de la vie, défaillance des systèmes de prévoyance sociale, accentuation des mouvements d'exode, taux de chômage élevé...

On constate ainsi un vif recul de la solidarité familiale et une presque absence d'action publique et associative efficace pour soutenir cette population vulnérable.

Pour subvenir aux besoins de cette frange de population, le gouvernement et la société civile devraient travailler ensemble à trouver des solutions à la fois en termes de famille et de moyens. Leurs efforts devraient s'intensifier avant qu'une grande partie de cette population ne se retrouve dans la rue.

Il est donc légitime de se poser les questions suivantes :

- Quel est la place réelle accordée actuellement aux personnes âgées dans la politique gouvernementale ?
- Jusqu'à quelle mesure, les Organisations non gouvernementales agissant dans le domaine social, participent à l'amélioration des conditions de vie de cette population ?

Cette étude vise à évaluer le degré de solidarité publique ou privée dont bénéficient les personnes âgées au Maroc.

Ainsi, un premier volet mettra la lumière sur la participation du gouvernement, à travers l'un de ses principaux acteurs dans le domaine social qu'est « L'Entraide Nationale », dans la résolution des problèmes auxquels la population âgée se trouve confrontée. Dans ce cadre, un entretien est effectué avec le chef de service des Établissements de Protection Sociale à Rabat.

Le deuxième volet, consistera à une étude de terrain sur la part de cette population marginalisée dans les programmes du soutien social effectué par les associations œuvrant dans le social à Casablanca. Des entretiens ont été effectués respectivement avec le coordonnateur régional de l'Entraide Nationale du grand Casablanca et avec les responsables des associations chargées de personnes âgées à Casablanca.

Enfin, des propositions seront émises en vue d'un meilleur ciblage et intégration de cette catégorie sociale marginalisée aussi bien dans la politique gouvernementale que dans le tissu associatif.

I- Situation des personnes âgées au Maroc

Au Maroc, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient une proportion de 8,1% selon l'enquête du Haut Commissariat au Plan de 2006 après avoir été de 7,2% en 1962. Avec la baisse continue de la fécondité et l'allongement de la durée de vie, nous assisterons, de plus en plus, à un accroissement du poids de cette catégorie de la population. Les projections réalisées par le Haut-commissariat au Plan indiquent que le vieillissement sera la principale et peut être la plus inquiétante caractéristique des modifications démographiques du 21^{ème} siècle. Elles estiment la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus à près de 11,5% en 2020 et à 15,4% en l'an 2030 alors que la proportion des moins de 15 ans passerait de 31% en 2004 à 24,1% en 2020 pour chuter à près de 20,9% à l'horizon 2030.

Tableau 1 : Évolution de la structure de la population du Maroc par grands groupes d'âges (%), 1960-2004¹

Age	1960	1971	1982	1994	2004
Moins de 15 ans	44,3%	45,7%	42,2%	37,0%	31,2%
15-59	48,3%	47,2%	51,5%	55,9%	60,7%
60 & +	7,4%	7,1%	6,3%	7,1%	8,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Selon les chiffres du Haut Commissariat au Plan, seuls 16% des marocains âgés perçoivent une retraite ; Les autres doivent compter sur le soutien de leurs familles et de l'État

Concernant la région du grand Casablanca, d'après une enquête sur la précarité de la population effectuée en 2005-2006, le nombre de personnes vivant dans l'extrême précarité s'élève à 49 906 personnes. Le nombre de personnes âgées sans ressources s'élève à 11 116 personnes soit plus de 22% de la population démunie. C'est la deuxième catégorie majoritaire dans l'étude après les femmes en situation difficile qui représentent 28% de la population vivant dans la précarité.

Cette part importante des personnes âgées démunies montre l'émergence de phénomènes nouveaux à la société marocaine, ayant trait au relâchement des liens familiaux et à la dislocation des valeurs de solidarité propres à notre culture et coutumes.

¹ Source : Recensements de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

Ces personnes âgées sans ressource sont pour la plupart analphabètes et n'ont pas eu accès à un emploi stable leur assurant une prime de retraite.

Néanmoins, malgré le nombre important de personnes âgées sans ressources, et jusqu'à 2008, il n'existe qu'un centre destiné à cette catégorie dans le grand Casablanca sur les 52 Établissements de Protection Sociale, abstraction faite du centre social de Tit Mellil. Les trois autres centres ont été créés après 2009.

II- Cadre référentiel et institutionnel

L'action associative puise ses sources dans les fondements même de notre civilisation et de notre culture dont la solidarité représente l'un des dénominateurs communs. Parmi les plus anciennes : les Bienfaisances et les associations sportives.

Toutefois, plusieurs lois nationales et traités internationaux viennent constituer les piliers juridiques et institutionnels de l'action sociale.

1. L'Initiative Nationale du Développement Humain

Le discours royal du 18 Mai 2005, constitue le lancement effectif de l'Initiative Nationale du Développement Humain. L'extrait suivant de ce discours relate la principale mission de l'initiative : « ...venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou à besoins spécifiques, pour leur permettre de s'affranchir du joug de la précarité, de préserver leur dignité et d'éviter de sombrer soit dans la déviance, soit dans l'isolement et le dénuement extrême. »²

Cette initiative qui s'articule autour de 4 grands programmes, constitue un tournant dans l'histoire l'action sociale au Maroc.

- **Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural**

Ce programme vise à appuyer le développement local à travers une mise à niveau de l'infrastructure et la mise en place de prestations sociales et surtout le support des activités génératrices de revenus à travers le microcrédit et ayant trait à l'agriculture.

- **Programme de lutte contre la discrimination sociale en milieu urbain**

Ce programme vise essentiellement l'insertion des jeunes à travers le renforcement du tissu économique local ainsi que le développement de l'activité sociale et sportive.

- **Programme de lutte contre la précarité extrême**

Ce volet s'attaque aux personnes en situation difficile.

Les principales actions sont la mise à niveau des établissements de la protection sociale existants ainsi que la création de nouveaux centres offrant diverses prestations ainsi que d'autres plus spécialisés et respectant des normes objectives et précises.

- **Programme horizontal de développement humain**

Ce programme vise en premier lieu la mise à niveau des associations œuvrant dans le social. Il donne la priorité aux actions sociales de proximité et en contact direct avec les personnes défavorisées.

² Extrait du discours royal adressé à la nation le 18 Mai 2005.

Le soutien scolaire des écoliers de cette population et l'organisation de caravanes médicales au profit des personnes âgées souffrant notamment de maladies chroniques sont typiquement les actions inscrites dans ce volet.

2. Accords et traités internationaux

Signataire de la charte des droits de l'homme, le Maroc respecte notamment les articles relevant de la protection des droits des personnes âgées et dont l'article suivant constitue l'ossature pour cette population vulnérable.

- **Les droits économiques, sociaux et culturels des personnes âgées**

En 1991, l'assemblée générale a adopté les principes des nations unies concernant les personnes âgées et dont les principaux points sont :

- i. Le droit des personnes âgées à avoir la nourriture, l'abri, les vêtements et la protection médicale.
- ii. Assurer aux personnes âgées la vie en dignité et sûreté sans faire l'objet d'aucune exploitation ou maltraitance corporelle ou morale.
- iii. Traitement équitable des personnes âgées indépendamment de leurs âges, sexes, appartenance raciale ou ethnique, situation financière...
- iv. Jouir du respect nécessaire indépendamment de leur apport économique.

Dans le plan d'action international de Vienne relatif au vieillissement, les recommandations 19-24 considèrent le « domicile » pour les personnes âgées non seulement comme un abri matériel mais surtout un abri moral et social.

3. Cadre réglementaire et institutionnel marocain:

Le Maroc a développé un arsenal législatif en faveur des personnes âgées. Le but étant la mise en place de centres de référence et de proximité.

- **Loi 14.05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale.**

Promulguée par le Dahir n° 1.06.154 du 30 chaoual 1427 (22 novembre 2006), la loi 14.05 s'applique aux établissements de protection sociale qui prennent en charge toutes personnes, des deux sexes, se trouvant dans une situation de difficulté, de précarité ou d'indigence, notamment :

- les enfants abandonnés au sens de l'article premier de la loi n° 15.01 ;
- les femmes en situation d'abandon familial ou d'exclusion ;
- **les personnes âgées sans soutien ;**
- les personnes handicapées.

On entend par la prise en charge visée ci-dessus l'accueil, l'hébergement, l'alimentation, les soins paramédicaux et le suivi socio-éducatif, dans le respect de l'intégrité physique des personnes prises en charge, de leur dignité, de leur âge, de leur sexe et de leur capacité physique, mentale et psychologique.

Cette prise en charge peut, en fonction du type d'établissement de protection sociale, être permanente ou provisoire, totale ou partielle.

Composée de 26 articles, cette loi détaille les modalités strictes et exigences pour toute création d'établissement jouant le rôle de protection sociale ainsi que les conditions de gestion et administration des dits établissements.

Elle précise entre autres, les normes techniques minimales à respecter en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement, les conditions d'hygiène, de prévention et de sécurité, les normes d'encadrement et d'équipement de l'établissement, les qualifications requises du personnel chargé de la direction et de l'encadrement des activités de l'établissement, notamment socio-éducatif, les règles à observer en matière de gestion administrative et financière, en particulier la tenue d'une comptabilité individualisée des comptes de l'établissement.

Il est à signaler que les collectivités locales et l'Entraide Nationale peuvent, dans le cadre de convention, mettre à la disposition de l'établissement, à titre gratuit, pour réaliser les missions qui lui sont imparties, des locaux et du personnel.

Elles peuvent également assurer, le cas échéant, une formation de base ou un perfectionnement au profit du personnel en activité dans les établissements de protection sociale.

Avec son entrée en vigueur en décembre 2007, la loi 14.05 a accordé un délai de deux ans pour la mise à niveau à tous les Établissements de Protection Sociale. Durant cette période, ces établissements s'efforcent à se conformer aux normes exigées par ladite loi. Seule seront autorisés les établissements ayant répondu à ces exigences et bénéficieront par la suite de l'appui du gouvernement.

- **Contrat programme relatif à la création de centres sociaux référentiels de proximité**

C'est une convention de partenariat qui a été signée entre le Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité (MDSFS). Elle vise la création de centres sociaux référentiels de proximité en matière de protection de la famille, de la femme, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap.

Cette convention délègue à l'Entraide Nationale la réalisation et le suivi physique des centres sociaux de référence, à travers ses délégations régionales et en partenariat avec les acteurs extérieurs.

L'ensemble de ces centres seront financés par le budget propre du Ministère, budget de l'Entraide Nationale, et ressources mobilisées dans le cadre de l'INDH.

III- Stratégie et programme de l'Entraide Nationale

1. Présentation de l'Entraide Nationale

Créée en 1957, l'Entraide Nationale est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placée actuellement sous la tutelle du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité.

L'Entraide Nationale a pour mission d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale.

Elle contrôle les œuvres privées d'assistance et de bienfaisance qu'elle subventionne. Elle peut être consultée sur l'opportunité de la création de toute œuvre publique à caractère social ou charitable ainsi que sur les mesures générales ou particulières intéressant la solidarité et l'entraide.

Elle effectue également la collecte, le stockage, la répartition et la distribution des dons et subventions dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Elle contribue en outre, à la formation des agents affectés aux œuvres qu'elle contrôle. Elle peut être appelée à participer à la création d'institutions et d'établissements destinés à faciliter l'accès au travail et à l'intégration sociale des orphelins, des handicapés physiques et de toute personne relevant de son assistance.

L'Entraide Nationale offre diverses prestations destinées aux différentes catégories de la société :

- Jeunes filles: formation, éducation sanitaire et nutritionnelle, alphabétisation, suivi après la formation, etc.
- Femmes : formation, éducation sanitaire et nutritionnelle, alphabétisation.
- Enfants (3 à 6 ans) : éducation préscolaire, suivi sanitaire et nutritionnel.
- Enfants en situation difficile : Prise en charge totale ou partielle.
- Jeunes déscolarisés : formation par apprentissage.
- Adultes : alphabétisation en partenariat avec la Direction de la Lutte Contre l'Analphabétisme.

2. Rôle de l'E.N dans le soutien des personnes âgées

L'Entraide Nationale soutient les associations de bienfaisance qui gèrent des Établissements de Protection Sociale (EPS), dont les foyers des personnes âgées (FPA).

Elle ne répertorie que les FPA qui bénéficient de son soutien dans le cadre de conventions de partenariat avec les associations de bienfaisance concernées.

Le nombre des FPA existant dans le royaume est de 58, dont 44 sont soutenus par l'Entraide Nationale y compris trois structures en arrêt d'activités temporaire.

Selon, les responsables interviewés de l'Entraide Nationale, le nombre de personnes âgées dans ces centres subventionnés atteint 3331 en 2010, dont 52% sont des femmes et 48% des hommes. 95% de ces centres se trouvent dans le milieu urbain et 5% dans le rural.

Ces 41 centres bénéficient d'une subvention de fonctionnement de l'ordre de 2 992 000 DH et d'une subvention d'équipement de 640 000 DH.

En plus de l'aide financière et matérielle, l'Entraide Nationale met à la disposition de ces centres un potentiel de ressources humaines ayant une grande expérience dans l'action sociale et une bonne connaissance de la population défavorisée. Elle joue également le rôle d'accompagnateur pour les centres désireux de se conformer à la loi 14.05. Elle assure aussi l'intermédiation sociale entre ces centres, les associations de la société civile, le Ministère, les collectivités locales et la population environnante.

Par ailleurs, dans les grandes villes notamment, il existe des centres spécialisés relevant du Ministère de l'intérieur qui s'occupent de l'accueil des personnes SDF et personnes assimilés (Tit Mellil, Ain Atik...). Ces centres travaillent en partenariat avec les associations spécialisées, les collectivités locales et les départements publics. Ils bénéficient en outre de la subvention de l'Entraide Nationale.

Les conditions d'accueil dans ces centres ont connu une grande amélioration durant les dernières années : programmes d'aménagement des locaux et d'équipement de la

fondation Mohamed V pour la solidarité, l'INDH, programmes spécifiques de l'Entraide Nationale,...

Néanmoins, après l'entrée en vigueur de la loi 14.05 relative aux Établissements de Protection Sociale, et après la fin de la période de mise à niveau en 2009, nous distinguons trois situations pour les centres de personnes âgées :

- Centres autorisés et qui sont au nombre de 18, et qui ont bien réussi leur mise à niveau conformément à la loi 14.05.
- Centres en dépôt provisoire et qui sont au nombre de 18, qui ont bénéficié d'un délai supplémentaire pour terminer leur mise à niveau.
- Et des centres impliqués dans le processus et qui attendent l'avis du Ministère du développement Social de la Famille et de la Solidarité. Ils sont au nombre de 5.

Dorénavant, l'Entraide Nationale n'octroie des subventions qu'aux établissements autorisés.

IV- Les structures de soutien aux personnes âgées à Casablanca

Au Maroc, il existe deux structures dédiées aux personnes âgées :

- Les foyers de personnes âgées (FPA) qui ont pour mission de prendre en charge des personnes âgées en situation précaire et sans soutien familial ou sans domicile fixe en vue de leur offrir des conditions de vie convenables.
- Le deuxième type de structure qui sont les centres de jour qui ont été nouvellement créés. Leur but est d'œuvrer pour une meilleure insertion sociale des bénéficiaires, en leur offrant un cadre convivial et un accompagnement spécifique.

Lors de cette étude, des visites ont été effectuées à l'ensemble des centres des personnes âgées existant dans la ville de Casablanca ; C'était l'occasion de mener des entretiens avec leurs responsables à propos de plusieurs questions :

- Les critères d'admission.
- Le nombre de bénéficiaires, leur sexe, âge et situation matrimoniale.
- Leur niveau d'étude.
- Leurs Pathologies.
- Les actions de soutien et les prestations offertes.

1. Présentation des centres dédiés aux personnes âgées

Au niveau de la ville de Casablanca, ces deux types de centres relatifs aux personnes âgées, sont gérés en partenariat avec des organismes du gouvernement et des associations de la société civile.

Ils sont au nombre de trois foyers pour personnes âgées et de deux centres de jour. Un troisième centre de jour est en cours d'équipement.

Ils sont répartis dans diverses préfectures : Anfa, Sidi Bernoussi, Ain Chok, Hay Hassani, Médiouna, et Ain Sebaa prochainement.

Dirigés par des associations à but non lucratif, ces centres assurent une gamme de services en faveur des personnes âgées qui pour la plupart proviennent des milieux sociaux défavorisés.

Ces centres ont tous bénéficiés des fonds de l'INDH qui selon les cas, ont concerné la construction, le réaménagement, l'équipement ou dans des cas l'extension des locaux.

Les locaux de ces centres sont divisés entre des pavillons hommes et pavillons femmes. Ils contiennent entre autres, des espaces pour loisirs, infirmerie, salle de consultation, bibliothèque, foyer et dans certains cas une salle de kinésithérapie (pour le centre de Ain Chok).

Pour les centres du jour, nous trouvons une cafétéria, des salles pour activités manuelles, des unités dentaires en cours de préparation, et une salle d'échange et d'écoute pour les bénéficiaires et dans le cas d'un seul centre (Sidi Bernoussi) une salle de sport adapté aux personnes âgées.

2. Le statut et effectifs des bénéficiaires

Les bénéficiaires des établissements visités sont les personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'assistance et de soins, et qui pour la plupart proviennent des milieux sociaux défavorisés. Pour les foyers de personnes âgées, ils logent les personnes sans domicile fixe et les abandonnés. Tous ces centres refusent les cas de personnes âgées apportées par leurs enfants ou leur famille et n'accepteront que des cas extrêmes.

Les effectifs par centre peuvent être résumés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Données relatives aux centres de personnes âgées dans le Grand Casablanca.

Centre	Activité	Nombre de bénéficiaires		
		Total	Hommes	Femmes
Hank Anfa	Club de jour	1138	486	652
Sidi Bernoussi	Club de jour	500	210	290
Ain Chok	Hébergement	38	15	23
Nassim, Hay Hassani	Hébergement	22	9	13
Tit Mellil	Hébergement	140	70	70
Ain Sebaa	En cours de préparation			
Grand Casablanca		1838	790	1048

D'après le tableau, le nombre des femmes est majoritaire, cela est dû à des causes structurelles ; En effet, la majorité des femmes sont veuves et dans certains cas des célibataires, sans aucun revenu. Les hommes, notamment dans les centres de jour sont parfois retraités.

Quant au niveau d'études, dans les FPA, à part des rares cas, la majorité des pensionnaires femmes sont analphabètes alors que les hommes ont un niveau faible d'instruction. Pour les centres du jour, la situation est similaire pour les femmes. Les hommes, en revanche, ont un niveau moyen d'études. Des salles de lecture ont été équipées dans ce sens mais restent faiblement consultées.

3. Les pathologies fréquentes des bénéficiaires

Dans les deux structures d'accueil des personnes âgées, les maladies fréquentes sont le diabète, les maladies de l'appareil circulatoire, les maladies ostéo-articulaires (rhumatisme et

arthrose) et les affections ophtalmologiques. En plus de ces maladies reconnues comme celles du troisième âge, nous signalons des cas de dépression nerveuse.

Par ailleurs, dans les FPA, il existe des handicapés et des alités et certains cas de troubles psychiques ; Les malades mentaux ne sont acceptés que dans le centre social de Tit Mellil. Ce centre abrite, pour presque la majorité, des personnes âgées abandonnées et représentent plusieurs cas d'handicapés et de malades psychiques sous traitement médical.

Pour subvenir à ces besoins de santé, des médecins de la santé publique rendent visite aux centres de personnes âgées deux à trois fois par semaine ; En cas de nécessité, ces personnes sont transférées aux services hospitaliers extérieurs. Des infirmières sont également présentes de manière permanente dans ces centres pour assurer les soins et l'accompagnement médical des bénéficiaires. Des psychologues rendent également visite à ces centres ou sont consultés dans leurs cabinets pour traiter les cas de maladies psychiques.

Concernant les médicaments, ils sont octroyés gratuitement dans les FPA, tandis que dans les centres de jour, ils sont rarement disponibles.

En plus de l'accompagnement médical, un soutien moral et psychique est assuré en permanence par toute l'équipe y compris la direction à ces personnes âgées.

4. Les diverses prestations

D'après l'entretien avec les responsables des centres étudiés, les prestations fournies visent le soutien et le bien être général des personnes âgées.

Concernant les FPA, ils offrent l'hébergement, la restauration, les vêtements, les médicaments et les soins et suivis médicaux aux bénéficiaires. Ils visent leur prise en charge sociale et médicale. Les tentatives de réinsertion de ces bénéficiaires dans leurs familles ont échoué vu qu'ils sont pour la majorité des abandonnés .Certains, qui ont une famille, refusent d'y retourner puisqu'ils ont été rejetés au départ.

Pour les centres de jour des personnes âgées, ils offrent l'accueil, le conseil, l'assistance et l'accompagnement de la personne âgée au cours de la journée, avec un arrêt entre 12h00 et 14h00. Ils assurent une animation journalière auprès des bénéficiaires selon un programme préétabli : sensibilisation, jeux, activités créatives, marche, sport adapté aux personnes âgées, lutte contre l'analphabétisme...

Ces centres n'offrent pas de restauration sur place, du thé et du café sont toutefois servis aux bénéficiaires.

Ces centres contribuent à l'épanouissement des personnes âgées en leur permettant une vie sociale active. Ils contribuent également à prévenir l'isolement et l'exclusion sociale de la personne âgée.

Par ailleurs, les deux types de centres fêtent les événements religieux et nationaux ce qui contribue énormément au bien être de ces personnes âgées.

Conclusion

Au Maroc, la proportion des personnes âgées connaîtra une croissance accélérée à partir de 2010, ce qui posera davantage le problème de prise en charge de cette population.

Le gouvernement a certes prévu des centres d'accueil pour cette population dans différentes villes dans le but de leur assurer une meilleure insertion sociale. Cependant, ces centres restent en dessous des attentes et n'arrivent pas à répondre à tous les cas surtout en matière d'hébergement.

Les responsables interviewés soulèvent plusieurs insuffisances : quasi absence de profils spécialisés dans la prise en charge sociale et psychoaffective des PA, problèmes de santé et maladies chroniques et difficulté d'assurer une prise en charge adéquate pour les cas à problèmes lourds, insuffisance des moyens financiers à disposition de ces centres (les budgets actuels arrivent très difficilement à couvrir les besoins de subsistance et un minimum de bien être des PA).

Les recommandations ont été unanimes sur la nécessité de former des personnels qualifiés et spécialisés dans ce type de prise en charge et de requalifier le personnel déjà existant et qui fait son possible pour subvenir aux besoins de ces personnes âgées. Il faut aussi dispenser des centres dans toutes les villes et aussi par commune pour éviter les problèmes dont souffrent plusieurs villes du royaume en matière de logement des personnes âgées sans domicile fixe, en témoigne le cas du fameux centre de Tit Mellil ; Ledit centre abrite des personnes âgées des différentes villes du royaume et qui sont arrivées à Casablanca pour être abandonnées.

L'étude a décelé également des demandes répétitives des familles et parfois des enfants, qui veulent garder leurs proches dans les foyers de personnes âgées; Ce qui constitue une première dans la culture de solidarité marocaine. La mise en place d'une structure d'aide et de soutien à domicile s'avère donc nécessaire pour encourager les familles à garder leurs proches et assurer un maximum de stabilité pour ces derniers.

Bibliographie

« Population et développement au Maroc », publication du CERED, 1998.

« Programme de lutte contre la précarité – wilaya du grand Casablanca », Avril 2006.

« Diagnostic des Établissements de Protection Sociale (EPS) du grand Casablanca », 2008.

« Enquête nationale sur les personnes âgées au Maroc », Haut Commissariat au Plan, 2008.

La loi 14-05 relative aux Établissements de Protection Sociale; Bulletin Officiel du 7 décembre 2006.

« Normes EPS, comité technique », Documentation Entraide Nationale, Mars 2009.

Personnes âgées au Maroc : Situation et perspectives, Rapport national sur la politique de population, Maroc Haut Commissariat du Plan, 2006.

Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale. Rabat, Centre d'études et de recherches démographiques, 2006.

Sites internet

- www.entraide.ma
- www.social.gov.ma
- www.hcp.ma
- www.cered.hcp.ma
- www.indh.gov.ma

Les perceptions des personnes âgées sur leurs conditions de vie

Cas de l'Association Musulmane de Bienfaisance de Meknès

Mohammed AMAR

École Nationale d'Agriculture de Meknès
Maroc

Dans un pays en transition démographique comme le Maroc, la question du vieillissement de la population et de la prise en charge des personnes âgées se pose de plus en plus et aura tendance à prendre de l'ampleur dans les vingt prochaines années puisque leur part dans la population doublera à l'horizon 2030 en passant à 16%. En effet la baisse du taux de fécondité (de 7,2 en 1960 à 2,4 en 2006), conjuguée à l'augmentation de l'espérance de vie, amènera inéluctablement les pouvoirs publics et la société civile à inventer une ingénierie sociale susceptible de répondre aux besoins spécifiques de cette catégorie de personnes.

Il faut dire que pour l'essentiel, ce sont jusqu'à présent les solidarités familiales¹ qui ont servi de filet de sécurité pour les personnes âgées au Maroc surtout que près de 87% d'entre elles n'ont aucune couverture médicale (96,8% dans les campagnes et 77,6% dans les villes). Ces solidarités trouvent leurs origines aussi bien dans des valeurs culturelles ancestrales que dans des préceptes de l'islam. Les familiers des structures sociales marocaines connaissent bien le respect et la vénération dont bénéficient les aînés. J'en veux pour preuve le fait que les chefs des communautés villageoises (cheikh, amghar, etc.) sont systématiquement choisis parmi les personnes âgées connues pour leur sagesse et leur intégrité. La sagesse populaire met également en exergue l'importance de l'âge associé à l'expérience : je citerai uniquement cet adage qui dit « la personne qui vous a précédé d'un jour vous a devancé d'une expérience »². On retrouve également dans le coran des versets qui mettent l'accent sur le respect inconditionnel que l'on doit à nos parents. Le texte in extenso dit : « Ton seigneur a décrété : N'adorez que Lui, et (marquez) de la bonté envers les père et mère : Si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Fi » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité, et dis : « Ô mon Seigneur, fais-leur, à tous deux, miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit » »³. Enfin, selon l'enquête nationale sur

¹ 58,3% des personnes âgées vivent dans des familles étendues et 34,9% dans des familles nucléaires. L'isolement ne concerne que 6,8% d'entre elles (8,9% en milieu urbain et 4,4% en milieu rural).

² Traduction de l'arabe dialectal « Li sebkek be lila sebkek be hila ».

³ Le saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets. Complexe du Roi Fahd. Arabie Saoudite. Sourate Al Israa XVII, versets 23 et 24.

les valeurs, « 97% des interrogé-e-s estiment que c'est le devoir des enfants d'assister leurs parents, seuls 2% pensent que c'est le rôle de l'État et des hospices »⁴.

Problématique et éléments de méthodologie

Dès que je me suis intéressé à la question de la prise en charge des personnes âgées en situation de précarité, plusieurs interrogations m'ont traversé l'esprit :

- Quelles sont les conditions qui peuvent amener nos aînés à se retrouver en difficulté ?
- Quels rôles les organisations de la société civile peuvent-elles jouer pour assurer aux personnes âgées des conditions de vie qui respectent la dignité humaine ? et en fin ;
- Les pouvoirs publics ont-ils une vision claire de la politique à mener en faveur d'une catégorie fragile de la population ?

Je me suis alors posé la question de savoir s'il fallait me contenter de parler de ce qui se fait, au risque d'être descriptif ou si je devais, en tant que sociologue, plutôt écouter les personnes âgées et essayer de leur servir de porte voix. Chacun comprendra aisément que la deuxième option présente plus d'intérêt et d'originalité. Mais, étant donné que les personnes âgées en situation de précarité vivent dans des situations diverses et variées (avec leurs familles, seules, dans la rue, etc.), je me suis demandé à quelle(s) catégorie(s) particulière(s) je devais m'intéresser. Mon choix s'est porté sur les Centres pour Personnes Âgées (CPA).

Dès lors, s'est imposée à moi la question de savoir ce qui fait que, dans un pays réputé pour sa solidarité familiale, pour le respect de ses aînés et son hospitalité légendaire, des personnes âgées se retrouvent hébergées en dehors du cadre familial. Ce travail s'attachera à apporter quelques éléments de réponse à cette interrogation.

Sur une liste de 41 établissements de protection sociale gérés quasi exclusivement par des associations travaillant dans une trentaine de provinces, seuls quatre portent l'appellation « Centre pour personnes âgées » : ce sont les établissements de Meknès, d'Oujda, de Kénitra et d'El Jadida. Ce sont les centres de Meknès et d'Oujda qui semblent avoir une certaine envergure puisqu'elles prennent en charge plus d'une centaine de personnes ; ceux de Kénitra et El Jadida hébergent respectivement 70 et 30 personnes.

Plusieurs considérations ont fait que mon choix s'est porté sur le CPA de Meknès⁵ : d'abord Meknès Tafilalet est en même temps une des régions les plus grandes et les plus pauvres du pays, ensuite l'essentiel des PA est pris en charge par le CPA de Meknès⁶ et enfin, dans une enquête qui a pris plusieurs semaines, la proximité est loin d'être un facteur négligeable.

Étant donné que sur un effectif total de pensionnaires de 130 personnes, plus de la moitié souffrent de divers handicaps (troubles psychiques, handicaps sensoriels liés à la surdité et à la faculté d'expression, personnes alitées et souffrantes), j'ai fait le choix de mener des entretiens avec toutes les personnes en mesure de s'exprimer normalement. Ainsi, 50 personnes (20 femmes et 30 hommes) ont été interrogées sur leurs histoires de vie, leurs

⁴ Bourqia, R. et al : « Enquête nationale sur les valeurs », cité par Jacquet I : « La vieillesse au Maroc : Récits de vie et portraits ». Éditions Academia. Belgique, 2009, p. 137.

⁵ l'établissement créé en 1970 avec une capacité d'accueil de 130 personnes.

⁶ L'établissement de Moulay Idriss ayant été fermé il y a un peu plus d'un an et ses occupants transférés à Meknès et les trois établissements de la province d'Errachidia ne prenant en charge qu'une quinzaine de PA, il ne reste que celui d'Azrou (province d'Ifrane relevant également de la Région) hébergeant 37 personnes.

parcours professionnels pour celles et ceux qui en ont eu ; les conditions de leur admission au sein de l'établissement, leurs jugements sur les conditions de séjour, les liens entretenus avec leurs familles et proches, les difficultés liées à leurs situations, etc.

Résultats de l'enquête

1- L'âge des personnes enquêtées

Il faudrait tout d'abord noter que la plupart des pensionnaires du CPA de Meknès étant issus de milieux sociaux défavorisés, ils n'ont pas de pièces d'identité et ne connaissent pas leurs âges de manière précise. En effet, seules 34 personnes (19 femmes et 15 hommes) sur les 130 inscrites dans le registre des pensionnaires disposent d'une année de naissance. L'âge moyen est de 70,2 ans ; celui des femmes (72 ans) est supérieur à celui des hommes (67,8 ans) puisque près de la moitié des femmes sont âgées de plus de 75 ans contre seulement près d'un homme sur quatre.

2- Origine des pensionnaires

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les lieux de provenance des pensionnaires

Origine	Femmes	Hommes	Ensemble
Ville de Meknès	13 (65%)	15 (50%)	28 (56%)
Région de Meknès	5 (25%)	10 (33,3%)	15 (30%)
Autres régions	2 (10%)	5 (17,7%)	7 (14%)

Ce tableau montre que si plus de la moitié des pensionnaires sont issus de la ville de Meknès, cela concerne près des deux tiers des femmes. Sur le plan sociologique, il est admis que l'espace de mobilité géographique des femmes est plus réduit dans les sociétés qualifiées de traditionnelles, notamment en milieu rural. L'évolution des valeurs est en effet plus perceptible en milieu urbain où l'on constate une tendance à la nucléarisation des familles et une montée de l'individualisme et d'une certaine exigence en matière d'indépendance et de libertés individuelles au détriment des valeurs traditionnelles de solidarité, d'assistance notamment envers les parents. Ce devoir, qui s'étend aux grands parents, aux frères et sœurs, aux oncles et tantes et aux neveux et nièces, est considéré comme sacré et la personne qui s'y soustrait est perçue comme ingrate et maudite (messkhoute).

C'est pour cette raison que celles et ceux qui décident d'abandonner les leurs n'assument que rarement leur geste. Certains d'entre eux osent déposer, en cachette et en général tôt le matin, la personne âgée au seuil du portail du CPA, à l'hôpital, près du siège du représentant de l'autorité locale, dans une gare routière, etc.

3- Ancienneté dans le CPA

Les données sur l'ancienneté des pensionnaires sont consignées dans le tableau suivant.

Ancienneté	Femmes	Hommes	Ensemble
Inférieure à 1 an	4 (20%)	6 (20%)	10 (20%)
De 1 à 10 ans	12 (60%)	12 (40%)	24 (48%)
Plus de 10 ans	4 (20%)	11 (37,7%)	15 (30%)
Ne sait pas	0	1 (3,3%)	1 (2%)

Si 20% des personnes interrogées résident dans le CPA depuis moins d'un an, près de la moitié d'entre eux y est hébergée depuis une période allant jusqu'à 10 ans et trois PA sur dix y sont depuis plus de dix ans. La proportion d'hommes appartenant à cette dernière catégorie est presque deux fois plus importante que celle des femmes. L'âge moyen d'admission en CPA est par conséquent inférieur chez les hommes. Cela pourrait s'expliquer d'un côté par le fait que les femmes ont tendance à être prises en charge au sein des familles durant une période plus longue que les hommes et de l'autre par le fait que tant que leur santé le leur permet, elles ont la possibilité de travailler comme aides ménagères ou comme nounous pour les enfants. Nous verrons plus loin que c'est le cas de trois femmes interrogées sur dix et de près de 55% de celles ayant déjà travaillé.

4- Contexte d'admission dans le centre

4.1- Motifs d'admission

Les conditions dans lesquelles les pensionnaires ont été admis en CPA sont aussi diverses et variées que le sont leurs histoires et leurs parcours dans la vie. Nous les avons tout de même synthétisées dans le tableau ci-après.

Motif d'admission	Femmes	Hommes	Ensemble
Santé	10 (50%)	23 (77%)	33 (66%)
Abandon	8 (40%)	14 (47%)	22 (44%)
Décès (parents, conjoint)	8 (40%)	12 (40%)	20 (40%)
Conflits familiaux	9 (45%)	3 (10%)	12 (24%)
Divorce ou séparation	4 (20%)	3 (10%)	7 (14%)
Fugue	2 (10%)	0	2 (4%)

A la lecture de ces données, il apparaît que pour les deux tiers des personnes interrogées (une femme sur deux et plus de trois hommes sur quatre), ce sont les problèmes de santé qui sont à l'origine de leur placement en CPA. L'éventail de ces soucis de santé s'étale des maladies chroniques aux séquelles d'accidents et aux handicaps.

L'abandon est venu en deuxième position parmi les motifs invoqués par les pensionnaires. Il concerne plus de 4 personnes sur dix et survient en général suite à la détérioration de l'état de santé de la personne âgée et à l'incapacité de ses proches de faire face aux dépenses occasionnées par le traitement des maladies.

Le décès des parents et/ou du conjoint concerne 40% des PA interrogées et les précipite dans des situations de précarité propices à leur admission en CPA. Une personne sur quatre y a été placée suite à des conflits familiaux. Cela concerne beaucoup plus les femmes (45%) que les hommes (10%) et il s'agit en général du fameux problème de la coexistence sous un même toit de la belle mère avec le beau fils ou la belle fille.

Le divorce et la séparation sont également des motifs d'admission en CPA notamment lorsqu'ils surviennent à un âge avancé. En proportion, les femmes en sont victimes deux fois plus que les hommes car l'on sait qu'après un divorce, une femme qui ne travaille pas, qui ne possède rien et qui de surcroît n'a plus de famille a beaucoup de chance de se retrouver dans la rue. Le « nouveau » code de la famille a introduit quelques réformes pour éviter que des femmes divorcées se retrouvent dans le dénuement total après une longue vie conjugale mais les effets de ces réformes tardent, à mon sens, à se manifester car, comme chacun le sait, on ne change pas la société par décret. Enfin, 10% des femmes interrogées ont été admises en CPA suite à une fuite du domicile conjugal.

4.2- Procédure d'admission

Nous avons interrogé les PA sur les structures ou les personnes qui les ont recommandées ou aidées à être placées en CPA. Leurs réponses peuvent être résumées de la manière suivante.

Structures/personnes	Femmes	Hommes	Ensemble
Autorités locales	10 (50%)	18 (60%)	28 (56%)
Amis ou voisins	4 (20%)	6 (20%)	10 (20%)
Hôpital/médecin	5 (25%)	3 (10%)	8 (16%)
Parents/enfants	1 (5%)	3 (10%)	4 (8%)
Totaux	20	30	50

Ce qui frappe à la lecture de ce tableau, c'est le rôle joué par les autorités locales puisque la plupart des pensionnaires interrogés sont admis par leur biais. Ici, l'autorité locale est entendue au sens large qui s'étend du représentant de l'autorité au niveau d'un quartier (ou douar en milieu rural) à la personne (pacha ou caïd) qui détient cette autorité au niveau d'un cercle (arrondissement urbain ou zone rurale).

Pour les responsables administratifs du CPA, l'accord et la recommandation des autorités locales représentent une garantie contre le risque d'admission d'un pensionnaire qui serait poursuivi en justice. Mais, en l'absence de toute enquête sociale et de critères objectifs d'admission⁷, la direction du CPA se retrouve parfois dans « l'obligation » d'accepter certaines personnes, certes souvent pauvres et abandonnées mais qu'on ne peut même pas qualifier d'âgées. Pour quelques unes d'entre elles, il s'agit plutôt d'handicapées physiques, sensorielles ou mentales n'ayant même pas la quarantaine, pour d'autres, il s'agit de femmes divorcées et/ou abandonnées et enfin j'ai été étonné de découvrir parmi les pensionnaires un adolescent !

⁷ L'association ne dispose ni d'un règlement intérieur qui énumère ces critères, ni de la moindre assistante sociale pour mener ce genre d'enquête.

Les amis et les voisins viennent en deuxième position comme intermédiaires pour le placement des PA. Cela nous semble compréhensible puisque dès lors qu'une personne se retrouve dans la rue ou face à des problèmes de santé, les premiers à le découvrir sont les voisins et amis surtout lorsque la PA habite loin de sa famille. Les relations sociales jouant à ce niveau un rôle primordial, les voisins et/ou amis commencent d'abord par aider eux-mêmes la PA en difficulté avant d'essayer de le placer en CPA lorsqu'ils constatent que son état nécessite une prise en charge permanente dont ils n'ont souvent ni le temps, ni les moyens.

C'est ensuite l'hôpital qui recommande une PA sur six. Ces personnes y ont pour la plupart été admises pour être opérées ou soignées pour des maladies chroniques et après un séjour plus ou moins long à l'hôpital. Elles ont parfois perdu tout contact avec leurs familles. Quand elles sont issues de zones rurales, enclavées et pauvres, l'admission en CPA se présente souvent comme une solution adéquate pour l'ensemble des protagonistes : la PA d'abord qui se retrouve hébergée gracieusement dans un lieu proche de l'hôpital, ensuite ceci n'est pas fait pour déplaire au médecin traitant qui peut suivre régulièrement son patient et qui préfère le voire loger dans de meilleures conditions d'hygiène et enfin sa famille en général très pauvre et qui trouve là un moyen d'éviter les frais et les risques liés au transport et à l'hébergement de la PA malade.

Enfin, pour 10% des hommes interrogés et 5% des femmes, ce sont les parents⁸ et les enfants qui placent la PA de leur famille en CPA. Pour les raisons que j'ai déjà évoquées plus haut, cela ne se passe pas souvent de manière directe et transparente. La famille proche pratique parfois le « wait and see » et attend que la PA soit définitivement admise pour se manifester ou utilise des connaissances ou des intermédiaires pour le faire en leur demandant une certaine discrétion.

Ce qui m'a été rapporté par les PA interrogées m'a permis de comprendre que parfois le conflit ou les disputes sont consciemment ou inconsciemment utilisées pour provoquer la séparation et l'admission en CPA. Ce n'est que par la suite que la réconciliation intervient mais en gardant d'un « commun accord » la PA en CPA. Nous verrons plus loin dans quelle mesure les liens familiaux se maintiennent ou se distendent dans ce genre de situations.

5- Situation familiale

Le tableau suivant nous donne un aperçu sur la situation familiale des enquêtés.

Situation familiale	Femmes	Hommes	Ensemble
Jamais marié(e)	2 (10%)	12 (40%)	14 (28%)
Marié(e)	3 (15%)	2 (6,7%)	5 (10%)
Divorcé(e)/séparé(e)	6 (30%)	11 (36,7%)	17 (34%)
Veuvage	9 (45%)	5 (16,7%)	14 (28%)

Ce tableau montre que près des deux tiers des personnes interrogées sont soit divorcées ou séparées soit veuves. Mais si le divorce ou la séparation concerne une personne sur trois, la situation de veuvage est plus répandue chez les femmes (45%) que les hommes (16,7%). Cela s'explique par le fait que le remariage après le décès du conjoint est beaucoup

⁸ Entendus ici au sens large, c'est-à-dire rarement le père ou la mère (c'est le cas d'au moins deux PA interrogées), plus souvent les frères, sœurs, oncles, tantes, cousins et cousines.

plus fréquent chez les hommes qu'il ne l'est chez les femmes. Et dans une société où la grande majorité des femmes de cette génération ne travaille pas, le veuvage constitue un facteur supplémentaire de précarité dans les milieux pauvres surtout lorsque la femme n'a pas eu d'enfants ou a des enfants en bas âge.

Par ailleurs, près une personne interrogée sur trois n'a jamais été mariée. En proportion, cette situation concerne quatre fois plus les hommes que les femmes. En effet, dans le modèle traditionnel où l'homme est censé assurer les moyens de subsistance du foyer, on peut considérer qu'en situation de pauvreté, les hommes auront plus de difficultés à se marier que les femmes. Toujours est-il qu'une personne pauvre et de surcroît seule a plus de chance de se retrouver en difficulté dès que les parents décèdent.

Enfin, une personne sur dix déclare être encore mariée. Pour les femmes, cela est souvent lié à des situations de polygamie. Le mari polygame trouve malheureusement parfois le moyen d'abandonner sa première épouse malade et/ou en conflit avec la seconde. Pour les deux hommes concernés, l'un d'entre eux s'est marié avec une femme pensionnaire du CPA et pour l'autre, il s'agit d'un polygame de 66 ans qui a abandonné ses deux familles suite à un accident qui lui a causé de multiples fractures et qui l'a empêché d'exercer son métier de coiffeur.

Neuf femmes ont déclaré avoir des descendants : trois d'entre elles ont chacune un fils (un fonctionnaire retraité, un ouvrier agricole et un serveur dans un restaurant), trois en ont chacune deux (la première a un fils et une fille mariés respectivement Moulay Idriss et Rabat, la deuxième a un fils de 20 ans et une fille de 17 ans vivant avec leur père et la troisième a un fils de 27 ans chômeur et sans domicile fixe et une fille de 15 ans pensionnaire de la Maison de le Jeune Fille relevant de la même association), une en a quatre (une mariée, deux divorcées et une mère célibataire) et deux en ont cinq (les cinq filles de la première sont mariées en Algérie et les cinq fils de l'autre sont respectivement mariés à Berkane dont un gardien à Rabat et trois ouvriers agricoles à Agouray).

Six hommes ont déclaré avoir des descendants : deux d'entre eux en ont un seul (le premier a un fils qui a une cinquantaine d'années et qu'il ne voit plus depuis longtemps et le second a un fils de 11 ans qui vit avec sa maman), trois en ont trois (le premier a trois fils ayant entre 28 et 45 ans, le deuxième a trois filles mariées âgées de 22 à 32 ans et dont l'une est adoptée par une personne de sa famille qui vit en Europe et le troisième a deux filles de 22 et 24 ans et un fils de 27 ans) et le dernier a deux filles âgées de 42 et 30 ans et cinq fils âgés de 22 à 41 ans. Sa fille et son fils aînés vivent avec leur mère divorcée à Rabat et les autres à Meknès.

6- Antécédents professionnels

Dans quelle mesure les pensionnaires ont-ils déjà travaillé avant leur placement en CPA ? Le tableau suivant nous donne quelques éléments de réponse.

Antécédents profess.	Femmes	Hommes	Ensemble
Néant	9 (45%)	3 (10%)	12 (24%)
Moins de 10 ans	3 (15%)	1 (3,3%)	4 (8%)
Plus de 10 ans	8 (40%)	26 (87%)	34 (68%)

Ce tableau montre que si plus des deux tiers des PA interrogées ont travaillé durant une période de plus de dix ans, cette proportion est beaucoup plus importante chez les hommes (87%) qu'elle ne l'est chez les femmes (40%). Par contre, celle des femmes ayant

travaillé durant moins de 10 ans est plus de quatre fois plus élevée que chez les hommes. Cela s'explique par le fait que les femmes qui se retrouvent sans ressources après un divorce ou le décès de leurs maris, n'ont en général d'autre choix que de travailler pour subvenir à leurs besoins surtout lorsqu'elles n'ont pas de descendant adulte. Enfin, si près d'une personne interrogée sur quatre n'a jamais travaillé, cette situation est beaucoup plus répandue chez les femmes (45%) que chez les hommes (10%).

Voici un aperçu sur les métiers qui ont été exercés par les PA interrogées.

Femmes	Hommes
Aide ménagère, nounou 6 (54,5%)	Ouvrier agricole/ berger 10 (37%)
Ouvrière agricole 2 (18%)	Ouvrier dans le bâtiment 5 (18,5%)
Petit commerce 2 (18%)	Petit commerçant/ porteur 4 (15%)
Coiffeuse 1	Ouvrier dans une société 3 (11%)
Employée dans un hammam 1	Commerçant 3 (11%)
	Fonctionnaire 2 (7,4%)
	Artisan 1
	Tailleur traditionnel 1
	Coiffeur 1
	Graisseur, garçon de café, hammam 3

NB. Certaines PA ont exercé plus d'un métier

Le premier constat qui se dégage à la lecture de ces données est que d'abord pour l'essentiel, les PA interrogées ont exercé des métiers assez précaires. Ensuite, il apparaît que l'éventail des professions exercées par les hommes est beaucoup plus large pour les hommes qu'il ne l'est pour les femmes. Si la majorité des femmes (54,5%) ont travaillé comme aides ménagères ou nounous, près des deux tiers des hommes étaient des ouvriers agricoles, dans le bâtiment ou dans des sociétés. Enfin, une minorité a exercé des professions libérales telles que commerçant, artisan, coiffeur, tailleur, etc.

Il va sans dire qu'aucune PA interrogée ne bénéficie d'une quelconque pension de quelque nature que ce soit y compris les deux hommes qui ont exercé le métier de fonctionnaire pendant des périodes de 20 ans pour l'un et de 12 ans pour l'autre. C'est également le cas de la femme coiffeuse qui a travaillé pendant 13 ans dont la moitié comme patronne d'un salon de coiffure, quatre ans comme coiffeuse salariée et deux comme formatrice dans une école privée réputée. Enfin, près de 16% des PA interrogées avaient des métiers encore plus précaires que j'ai qualifiés de « petit commerce » et qui consistent à vendre par terre toutes sortes de produits dans les souks ou les quartiers populaires ou pour certains hommes à être marchand ambulant et/ou porteur

7- État de santé des résidents

Lorsque nous avons interrogé les PA sur leurs états de santé, nous avons obtenu les réponses suivantes.

Maladies déclarées	Femmes	Hommes	Ensemble
Troubles de la vision	8	14	22 (44%)
Rhumatisme	12	8	20 (40%)
Troubles cardiaques	5	4	9 (18%)
Troubles respiratoires	2	6	8 (16%)
Reins, vessies	0	7	7 (14%)
Troubles psychiques	3	4	7 (14%)
Diabète	4	1	5 (10%)
Fracture ou séquelles	2	3	5 (10%)
Troubles digestifs	4	1	5 (10%)
Maladie dermatique	0	1	1 (2%)
Aucune maladie	0	4	4 (8%)

Ce tableau montre que plus de neuf PA sur dix souffrent de maladies. Il s'agit pour l'essentiel de maladies chroniques et qui nécessitent d'autant plus un suivi médical régulier que la plupart des résidents malades cumule plus d'une maladie. Le tableau suivant en témoigne.

Nombre de maladies	Femmes	Hommes	Ensemble
Une	6 (30%)	8 (31%)	14 (30%)
Deux	9 (45%)	13 (50%)	22 (48%)
Trois	5 (25%)	5 (19%)	10 (22%)
Totaux	20	26	46

70% des résidents cumulent deux à trois maladies et trois PA sur dix n'en ont déclaré qu'une seule. Pour faire face à toutes ces maladies, le CPA de Meknès ne dispose que de deux infirmiers et d'un agent de secourisme⁹ : l'un des infirmiers, mis à la disposition par le ministère de la santé, y travaille à plein temps depuis plus de 20 ans et l'autre y a été provisoirement détaché depuis huit mois en attendant de retrouver le centre de santé en travaux où il est affecté. L'agent de secourisme est une jeune demoiselle qui a pour unique expérience un stage de deux mois au Croissant Rouge et qui touche une petite indemnité pour le travail qu'elle fait pour le CPA. Cette petite équipe travaille de 8h30 à 16h et s'occupe des soins de plus de 120 PA dont près de la moitié sont atteints de troubles psychiques, certains sont alités, d'autres incontinents, etc. C'est dire qu'entre 16h et 8h30, les PA malades sont livrées à elles mêmes et doivent attendre la reprise de service de l'équipe médicale.

L'entretien que j'ai pu avoir avec les deux infirmiers m'a permis de me rendre compte de l'ampleur du déficit en matière d'encadrement sanitaire que connaît la MPA de Meknès. D'après mes deux interlocuteurs, pour assurer des soins de santé dans de bonnes conditions et 24h/24, il faudrait au moins disposer d'une équipe composée d'un gériatre, d'un psychiatre, d'un médecin généraliste, de quatre fois plus d'infirmiers et de cinq aides soignantes pour assurer les soins aux PA dépendantes.

⁹ Certains médecins bénévoles assurent des consultations mais la fréquence de leurs visites n'est pas régulière.

8- Liens familiaux

8.1- Nature des liens familiaux

A la question de savoir si les pensionnaires ont de la famille, le tableau ci-dessous apporte des éléments de réponse.

Nature du lien	Femmes	Hommes	Ensemble
Frères/sœurs/cousins/neveux	16 (80%)	20 (67%)	36 (72%)
Descendants	8 (40%)	6 (20%)	14 (28%)
Conjoint	2 (10%)	3 (10%)	5 (10%)
Ascendants (père, mère)	2 (10%)	0	2 (4%)
Aucun lien	2 (10%)	7 (23,3%)	9 (18%)

Près des trois quarts des personnes interrogées ont des collatéraux, 28% ont des descendants (40% des femmes et 20% des hommes), 10% ont un conjoint et 10% des femmes ont un parent en vie. Pour cette dernière catégorie, il s'agit de deux femmes : la première a encore sa mère remariée dans une autre ville et la seconde a encore son père remarié et qui réside à l'étranger. Seule une femme sur dix et près d'un homme sur quatre ont déclaré n'avoir aucun lien familial. Dans quelle mesure les pensionnaires ont-ils des contacts avec leurs familles ? C'est ce que nous allons découvrir dans ce qui suit.

8.2- Fréquence des visites au CPA

Le tableau suivant nous informe sur la fréquence des visites que reçoivent les PA.

Fréquence des visites	Femmes	Hommes	Ensemble
Min. 1 fois/semaine	3 (15%)	2 (6,7%)	5 (10%)
Min. 1 fois/mois	3 (15%)	2 (6,7%)	5 (10%)
Rarement	8 (40%)	9 (30%)	17 (34%)
Jamais	6 (30%)	17 (56, 7%)	23 (46%)
Totaux	20	30	50

Il ressort de ce tableau que plus de la moitié des hommes et trois femmes sur dix ne reçoivent jamais de visite. Une PA sur trois n'est visitée que rarement, 10% seulement déclarent accueillir des visiteurs à un rythme mensuel ou hebdomadaire. Si les femmes semblent plus en contact avec leurs familles que les hommes, les visites se limitent en général aux occasions religieuses telles que les fêtes de rupture du jeûne et du sacrifice. Aussi, est-il utile de connaître la nature des liens qui unissent les PA avec les personnes qui leur rendent visite.

8.3- Nature des liens avec les proches

8.3.1- Qui rend visite aux pensionnaires ?

Le tableau suivant nous éclaire sur cette question.

Nature des liens	Femmes	Hommes	Ensemble
Frères/Sœurs/Neveux	8 (57%)	8 (61,5%)	16 (59,3%)
Descendants	5 (36%)	1 (7,7%)	6 (22%)
Oncles/Tantes/Cousins	2 (14,3%)	1 (7,7%)	3 (11%)
Ex voisin-e-s/Ami-e-s	2 (14,3%)	4 (31%)	6 (22%)
Totaux ¹⁰	14	13	27

NB : Certaines PA ont déclaré recevoir la visite de différentes catégories de personnes.

Étant donné que la plupart des PA interrogées n'ont pas de descendants, ce sont en général les frères, sœurs, neveux et nièces qui leur rendent visite. Pour celles qui en ont, les femmes semblent entretenir de meilleures relations avec leurs descendants que les hommes puisque cinq femmes sur huit reçoivent la visite de leurs descendants contre seulement un homme sur six. Cela s'explique aussi bien par le statut affectif particulier des mères que par les rapports tendus que certains pères entretiennent avec leurs enfants à cause d'un divorce mal vécu ou d'un abandon. Quelques hommes se réjouissent enfin de recevoir la visite d'anciens voisins et/ou amis. En effet, lorsque pour une raison ou une autre, les liens familiaux se distendent, ces visites rompent souvent la monotonie qui caractérise la vie en CPA.

8.3.2- Arrive-t-il que les pensionnaires soient invités ?

Le tableau suivant nous donne la réponse.

Réponse	Femmes	Hommes	Ensemble
Oui	8 (40%)	4 (13,3%)	12 (24%)
Non jamais	12 (60%)	26 (86,7%)	38 (76%)

Plus des trois quarts des PA interrogées ne sont jamais invitées. 40% des femmes déclarent être invitées contre seulement 13,3% des hommes. Si l'état de santé de beaucoup de pensionnaires et les soins qu'ils sont censés recevoir les empêchent de se déplacer pour rendre visite à leurs proches, pour la plupart d'entre eux, le placement en CPA semble s'accompagner d'un abandon familial. Pour les familles concernées, ce placement est vécu comme un échec, comme un renoncement, comme quelque chose de contradictoire avec ce que la société considère comme des valeurs fondatrices de la culture et de la religion.

8.3.3- Prennent-ils l'initiative de rendre visite à leurs proches ?

Réponse	Femmes	Hommes	Ensemble
Oui parfois	4 (20 %)	6 (20%)	10 (20%)
Rarement	1 (5%)	1 (3,3%)	2 (4%)
Non jamais	15 (75%)	23 (76%)	38 (76%)

¹⁰ Il s'agit uniquement des PA âgées ayant déclaré recevoir de la visite.

Plus des trois quarts des PA interrogées ne prennent jamais l’initiative de rendre visite à leurs proches. Certains pensionnaires ont même déclaré que leur famille les dissuade de le faire à cause du « Qu’en dira-t-on !? ». Tout se passe en effet comme si, en prenant la « douloureuse » décision de placer leur PA en CPA, ces familles espèrent faire oublier son existence à leur entourage (voisins, membres éloignés de la famille, etc.). Pour expliquer l’attitude de certains membres de sa famille à son égard, une femme m’a même rapporté leurs propos : « Les gens se moquent de nous quand tu viens nous voir. Ce n’est pas la peine de venir ; nous te rendrons visite ! ». C’est entre autres pour cette raison que seule une PA sur quatre décide d’aller voir sa famille.

Chez qui les cinq femmes et sept hommes se rendent-ils ? Le tableau suivant nous le dit.

Femmes	Hommes
Descendants (filles, fils) 3	Amis 4
Sœurs 2	Filles 1
Neveux et nièces 1	Tante, oncle de sa femme 1
Amies 1	Beau frère 1
	Anciens voisins 1

On voit bien que pour les femmes, le lien familial notamment avec les descendants est privilégié alors que pour les hommes, l’amitié et le voisinage sont au moins aussi importants que la famille. Du reste, j’ai constaté chez la grande majorité des PA que le sentiment de rejet familial entraîne beaucoup d’amertume, une certaine désillusion voire une résignation et un repli sur eux-mêmes. Dès que j’abordais cette question, je voyais souvent les yeux de mes interlocuteurs briller et entendais certains propos significatifs que je rapporte ici.

Femmes	Hommes
« Personne ne se préoccupe de mon sort ! »	« Je voudrais tant revoir mes frères ! »
« Ce n’est pas bien de rompre les liens familiaux. »	« Je n’ai plus que le bon Dieu pour s’occuper de moi ! »
« Moi non plus, je n’ai pas envie de les voir. »	« Un ami m’a promis de venir me voir et je m’inquiète de ne pas le voir venir »
« Mon fils m’a promis de venir me chercher. J’attends qu’il vienne. »	« Mes amis ne savent pas que je suis là. Autrement, ils seraient venus me voir »
	« Aujourd’hui, ton ami, c’est ton argent ! »
	« Je ne veux pas d’eux puisqu’ils ne veulent pas de moi ! »
	« Je ne sais pas ce que j’ai commis pour subir ce sort !? »
	« J’ai de la peine lorsque je pense à mes enfants »
	« La solitude est insupportable... »
	« Ma famille me manque... »

Ces propos reflètent bien le déficit en matière d'affection que ressentent les pensionnaires. La plupart d'entre eux comprennent que leurs familles soient dans l'incapacité de s'occuper d'eux et de les prendre en charge. Ils voudraient juste sentir qu'ils comptent pour les leurs et qu'ils n'ont pas été oubliés. Lorsqu'ils se rendent compte que ce n'est plus le cas, cela les blesse mais ils s'efforcent d'en parler avec retenue et en faisant preuve de dignité. Sont-ils pour autant satisfaits de leur séjour dans le CPA ? C'est ce que nous allons voir ci-après.

9- Jugements des pensionnaires sur leurs conditions de séjour

Ces jugements sont consignés dans le tableau suivant.

Jugements	Femmes	Hommes	Ensemble
Satisfait-e-s	14 (70%)	12 (40%)	26 (52%)
N'ont pas le choix	3 (15%)	9 (30%)	12 (24%)
Insatisfait-e-s	3 (15%)	9 (30%)	12 (24%)

Il ressort de ce tableau que la majorité des PA interrogées est satisfaite de ces conditions de séjour dans le CPA de Meknès. En effet, ces personnes ont toutes connu des conditions assez précaires et difficiles avant leur admission et apprécient à sa juste valeur la possibilité de disposer d'un toit et d'être nourries, blanchies et soignées. Beaucoup d'entre elles déclarent que l'Association de Bienfaisance leur garantit ce que leurs propres familles n'ont pas pu ou parfois voulu leur assurer. Cette opinion est plus fréquente chez les femmes (70%) que chez les hommes (40%). Ces derniers qui ont eu, pour la plupart d'entre eux, une activité professionnelle vivent d'autant plus mal le fait de se retrouver en CPA que les pensionnaires ne sont autorisés à sortir de l'établissement que le vendredi. Et pour des raisons liées à la sécurité des PA, les sorties plus longues sont soumises à autorisation de la Direction qui demande souvent à connaître l'identité et l'adresse des personnes qui les reçoivent. Les femmes, quant à elles, étant plus habituées à rester à la maison sont plus nombreuses à se déclarer satisfaites.

Malgré toutes les précautions que j'ai pu prendre lors des entretiens¹¹, je peux témoigner ici de la grande difficulté que j'ai eue à recueillir les jugements de mes interlocuteurs sur cet aspect en particulier. J'ai constaté en effet que la dignité et la pudeur de la plupart d'entre eux les ont d'autant plus empêchés d'émettre d'éventuelles critiques ou doléances concernant leurs conditions de séjour que l'Association les prend en charge gratuitement.

Près d'un pensionnaire sur quatre a déclaré qu'il n'a pas choisi cette situation et qu'elle s'est imposée à lui. Des propos du genre « Je n'ai pas où aller », « Ici, au moins, on n'a pas à se soucier de quoi que ce soit » « Il vaut mieux ici qu'à la rue ! », etc. sont révélateurs de cet état d'esprit.

Enfin, 24% des PA interrogées ont déclaré leur insatisfaction. On peut classer ces personnes en trois catégories :

¹¹ J'ai veillé à mettre les PA interrogées à l'aise et surtout à ce que les entretiens se déroulent en tête à tête pour faciliter la libre expression des opinions.

- Les personnes relativement instruites : il s'agit de cinq hommes dont quatre ont un niveau d'instruction qui s'est arrêté au collège et le cinquième a un niveau coranique. Ils ont tous eu une carrière professionnelle : deux d'entre eux sont d'anciens fonctionnaires, le troisième a été employé dans une société, le quatrième a été coiffeur et le dernier a été commerçant. Ils ont entre 57 et 70 ans. Deux d'entre eux ont des descendants adultes, deux sont veufs, un est divorcé et le dernier jamais marié. Ils considèrent tous que le CPA n'est pas un lieu convenable pour eux : l'un d'entre eux a qualifié la vie qu'il mène de douloureuse et l'autre de misérable. Ils entretiennent peu (ou pas) de relations entre eux, sont mélancoliques, parlent avec nostalgie de leurs passés et aimeraient retrouver leurs descendants ou leurs familles.
- Les déracinés de Moulay Idriss : il s'agit de quatre personnes (deux femmes et deux hommes) qui font partie d'un groupe de dix hommes et quatre femmes qui étaient d'anciens pensionnaires d'un CPA insalubre de Moulay Idriss¹² et que les autorités locales ont transférés manu militari à Meknès au petit matin, semble-t-il, sans même leur donner le temps de prendre leurs affaires. Ces personnes ont très mal vécu ce transfert brutal et n'ont qu'une idée en tête : celle de retourner à Moulay Idriss pour retrouver leurs proches et amis et l'environnement où elles avaient leurs habitudes.
- Les mères abandonnées : deux des trois femmes insatisfaites de leur séjour en CPA sont dans cette situation. Elles ont beaucoup de mal à admettre qu'elles soient abandonnées par leurs propres enfants. L'une d'entre elles dit que son fils unique lui a promis de venir la chercher et qu'elle l'attend et l'autre déclare vouloir quitter l'établissement si l'un de ses cinq fils veut bien l'accueillir.

Les autres personnes insatisfaites le sont pour des raisons diverses liées à la monotonie, à la qualité des repas, à la faible fréquence des visites des proches, etc. Le fait que la possibilité de sortir de l'établissement soit limitée à la journée du vendredi est assez mal vécu notamment par les hommes. En faisant un tour dans l'établissement en compagnie du directeur, nous avons croisé et communiqué avec un pensionnaire sourd muet et qui est convaincu d'être emprisonné simplement parce que c'est la police qui l'a amené le jour de son admission.

En définitive, si, pour des raisons que j'ai évoquées plus haut, 70% des femmes sont satisfaites de leurs conditions de séjour, 60% des hommes se déclarent soit insatisfaits soit acculés à vivre en CPA. Dans une société patriarcale où l'homme est censé assumer la responsabilité familiale, on peut en effet comprendre que des personnes ayant connu des accidents de parcours liés à leurs vies personnelles ou professionnelles vivent leur placement en CPA comme un échec. Cet échec est d'autant plus mal ressenti que la personne a eu une activité professionnelle et un certain niveau d'instruction. Pour les femmes, c'est surtout l'abandon par leurs propres « enfants » qui est vécu comme insupportable et inadmissible.

10- Doléances des pensionnaires

Au-delà du jugement global des PA sur leurs conditions de séjour, j'ai tenu à les interroger sur ce dont elles ont besoin. Leurs réponses sont consignées dans le tableau suivant.

¹² Petite ville située à 25 km de Meknès.

Besoins exprimés	Femmes	Hommes	Ensemble
Aucun besoin	9 (45%)	9 (30%)	18 (36%)
Besoin affectif	7 (35%)	8 (27%)	15 (30%)
Soins de santé	4 (20%)	6 (20%)	10 (20%)
Argent de poche	1 (5%)	4 (13%)	5 (10%)
Divertissement	1 (5%)	2 (7%)	3 (6%)
Meilleurs repas	0	3 (10%)	3 (6%)

Ces données confirment ce que nous avons constaté plus haut, à savoir que les femmes se contentent plus que les hommes de leurs conditions de vie. Du reste, parmi les doléances exprimées, le besoin affectif arrive en premier lieu suivi des soins de santé. Nous avons déjà montré que les liens familiaux des pensionnaires avec leurs familles se distendent voire disparaissent avec le temps et que cela est perçu comme une déchéance sociale. L'abandon par les proches est d'ailleurs souvent lié à l'état de santé des PA. Ces dernières, étant pour la quasi-totalité d'entre elles issues de milieux sociaux pauvres et parfois éloignés des hôpitaux, sont beaucoup mieux suivies médicalement au sein du CPA.

Nous avons déjà signalé que la dignité des PA interrogées a empêché la plupart d'entre elles d'exprimer des besoins matériels. Celles qui l'ont fait (surtout des hommes) ont juste réclamé de pouvoir sortir plus fréquemment de l'établissement, de disposer pour cela d'argent de poche et pour des raisons diverses, trois d'entre eux ont souhaité bénéficier de meilleurs repas.

Il va donc de soi que la grande majorité des pensionnaires apprécie les efforts faits par le personnel du CPA et les bienfaiteurs volontaires. En plus, d'un directeur, d'un surveillant général, d'un magasinier, d'une dame responsable de la cuisine, de deux gardiens et d'une personne qui assure la permanence les week-ends et en dehors des horaires de travail, l'établissement dispose de neuf personnes qualifiées de « responsables du ménage » mais qui font un travail extraordinaire et avec un dévouement et une abnégation remarquables. Il s'agit de sept femmes âgées entre 36 et 55 ans et de deux hommes de 43 et 53 ans. A part la femme la plus jeune qui a un niveau d'instruction primaire, toutes les autres sont analphabètes ; les deux hommes ont atteint un niveau d'études secondaires.

Exceptée une femme mariée et sans enfants, tous les autres sont mariés (ou l'ont été) et ont des enfants à charge. A part deux femmes¹³ payées aux deux tiers par des bienfaiteurs et indemnisées par l'Association, les sept autres responsables sont entièrement rétribués par l'association, reçoivent des salaires compris entre 2200 (environ 200 euros) et 2400 dirhams et sont déclarés et bénéficient d'une couverture sociale et des cotisations de retraite. Cinq d'entre eux ont une ancienneté de travail avec l'association comprise entre douze et quinze ans et les deux autres ont des anciennetés respectives de 19 et 33 ans. Seul l'un des deux hommes a exercé quelques années le métier de coiffeur avant de rejoindre le CPA ; tous les autres n'avaient aucune expérience professionnelle préalable.

Je me suis entretenu avec toutes ces personnes et je les vues à l'œuvre et j'aimerais leur faire un hommage particulier car elles agissent toutes en bonnes mères et bons pères de familles, ne comptent pas leurs heures de travail et entretiennent des relations humaines très

¹³ Leurs anciennetés sont respectivement de 1 et 4 ans et leurs salaires de 1500 et 1600 Dh sont à un niveau inférieur au SMIC.

chaleureuses et empreintes de beaucoup d'affection et de complicité avec les personnes âgées dont elles s'occupent. Leur travail dépasse de loin les tâches ménagères et s'étend à l'assistance des PA dans leurs gestes et besoins de la vie quotidienne, leurs toilettes pour les personnes dépendantes, la communication et l'écoute concernant leurs soucis et leurs souffrances physiques et/ou morales.

La contribution des bienfaiteurs est également primordiale. En effet, même si l'établissement assure un service quotidien de cuisine, certains bénévoles offrent parfois des repas aux pensionnaires, d'autres achètent des produits alimentaires pour alimenter le magasin, d'autres encore amènent des habits neufs ou utilisés, certains d'entre eux proposent parfois d'accompagner quelques PA au bain public, d'autres consacrent toute une journée ou plus chaque mois pour assurer la coiffure, etc.

Il est certain que tous ces gestes et d'autres encore partent de bons sentiments et surtout d'une certaine conscience du devoir de solidarité envers les aînés mais ils posent parfois un problème d'organisation pour la direction et le personnel de l'établissement. Certains bénévoles tiennent parfois à servir eux-mêmes les repas offerts même lorsque l'heure du repas est déjà passée ou insistent pour distribuer eux-mêmes les habits même en sachant qu'ils ne sont pas bien placés pour connaître les besoins spécifiques des uns et des autres, etc. Ce comportement est parfois ressenti par le personnel comme un mépris ou un manque de confiance.

Chacun conviendra que l'amélioration des conditions de vie dans les MPA suppose une certaine professionnalisation des services. Cela passera nécessairement par la formation de ressources humaines spécialisées et qualifiées. Dans un pays en transition démographique et où la proportion des PA doublera dans les vingt prochaines années, les pouvoirs publics seront appelés à développer une ingénierie sociale à destination de cette catégorie fragile de la population. Si l'on peut supposer que les frais de la prise en charge des PA peuvent être supportés par les familles aisées, il est évident que pour les personnes issues de milieux sociaux défavorisés, c'est la société dans son ensemble qui doit assumer ce coût.

Principaux résultats

- Les résidents ont un âge moyen de près de 70 ans et sont issus pour la grande majorité d'entre eux de la région de Meknès.
- Près des deux tiers d'entre eux séjournent au CPA depuis moins de dix ans.
- Pour la plupart, ils ont été admis sur recommandation des autorités locales suite à la détérioration de leur état de santé, à l'abandon familial ou le décès de leurs parents et/ou conjoints.
- La majorité des pensionnaires sont soit divorcés soit veufs et près de trois personnes sur dix n'ont jamais été mariées.
- Plus des deux tiers (87% des hommes et 40% des femmes) ont travaillé pendant plus de dix ans et une personne sur quatre n'a jamais travaillé.
- La plupart des hommes ont exercé le métier d'ouvrier et la majorité des femmes celui d'aide ménagère.
- Neuf résidents sur dix souffrent de maladies chroniques et un sur deux a déclaré au moins deux maladies.
- N'ayant pour la plupart pas eu d'enfant, près des trois quarts des résidents entretiennent des liens avec leurs collatéraux et/ou leurs descendants et deux sur dix n'ont aucun contact avec l'extérieur de quelque nature que ce soit.

- Près de la moitié des pensionnaires ne reçoivent jamais de visite, pour plus du tiers d'entre eux, les visites n'ont lieu que rarement et seul 20% d'entre eux sont visités à un rythme régulier.
- Plus de trois résidents sur quatre ne sont jamais invités et ne prennent jamais l'initiative de rendre visite à leurs proches.
- Pour ceux qui entretiennent des contacts avec l'extérieur, le lien de parenté est privilégié par les femmes et celui d'amitié et de voisinage par les hommes.
- Les déclarations des pensionnaires laissent transparaître un sentiment d'abandon, une certaine amertume et l'expression d'un manque d'affection et de lien social. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé que la personne âgée a des descendants ou de la famille proche.
- Quant aux jugements des résidents sur leurs conditions de séjour, ils sont partagés entre satisfaits (52%) et insatisfaits ou résignés (48%). 70% des femmes se déclarent satisfaites et 60% des hommes se disent déçus ou résignés. L'insatisfaction des hommes est d'autant plus manifeste qu'ils sont relativement instruits et qu'ils ont connu de bonnes situations familiale et professionnelle avant leur admission en CPA.
- Enfin, lorsqu'on leur demande ce dont ils ont besoin, 30% d'entre eux expriment un manque affectif, 20% des besoins en matière de soins de santé et plus du tiers des personnes interrogées n'ont exprimé aucun besoin.

Références bibliographiques

- Bourqia, R. et al : « Enquête nationale sur les valeurs », cité par Jacquet I : « La vieillesse au Maroc : Récits de vie et portraits ». Éditions Academia. Belgique, 2009.
- Dr Cherkaoui, A. : « Prise en charge des personnes âgées : le Maroc encore peu préparé ». In La vie éco (hebdomadaire) N° 9869 du 30/ 05/ 2008.
- Jacquet I. : « La vieillesse au Maroc. Récits de vie et portraits ». Éditions Academia. Belgique, 2009,
- Maghrebia : « Les personnes âgées au Maroc, entre solidarité familiale et isolement », 12 juin 2009
www.maghrebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/reportage/2009/06/12/reportage-01.
- Maghrebia : « Au Maroc, les personnes âgées souffrent de solitude ». 05/12/2008.
www.maghrebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2008/12/05/features-03.
- Mdidech, J. : « Que fait le Maroc pour ses 2,5 millions de vieux ? ». In La vie éco.
www.bladi.net/que-fait-le-maroc-pour-ses-2-5-millions-de-vieux.html.
- Nassir, C.: « Que faire de nos vieux ». In Maroc Hebdo (hebdomadaire).
www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_647/html_647/quefaire.html.
- L'Économiste: "Vieux, maladies, analphabètes et sans assurance...". In L'économiste (quotidien). Édition N°2914 du 3/12/2008.
- Le saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets. Complexe du Roi Fahd. Édition de la Présidence Générale des Directions des Recherches Scientifiques Islamiques, de l'Ifta et de la Prédication et l'Orientation Religieuse. Arabie Saoudite, 1989.
- Loi 14.05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale. Dahir (décret) n°1.06.154 du 22/11/2006, publiée au B.O. n° 5480 du 07/12/2006.
- Royaume du Maroc. Haut Commissariat au Plan : « Personnes âgées au Maroc : situation et perspectives ». Centre d'Études et de Recherches Démographiques. Secrétariat Technique. Rabat, 2006.

Saadi, M : « Enquête. Demain, le papy boom ». In Telquel N° 350.
www.telquel-online.com/350/maroc2_350.shtml

Sami, R. : « Au chevet du 3^{ème} âge dans les cinq continents. Si tous les vieux du monde » In Maroc Hebdo (hebdomadaire).
www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_497/html_497/sitous.html.